

fidh

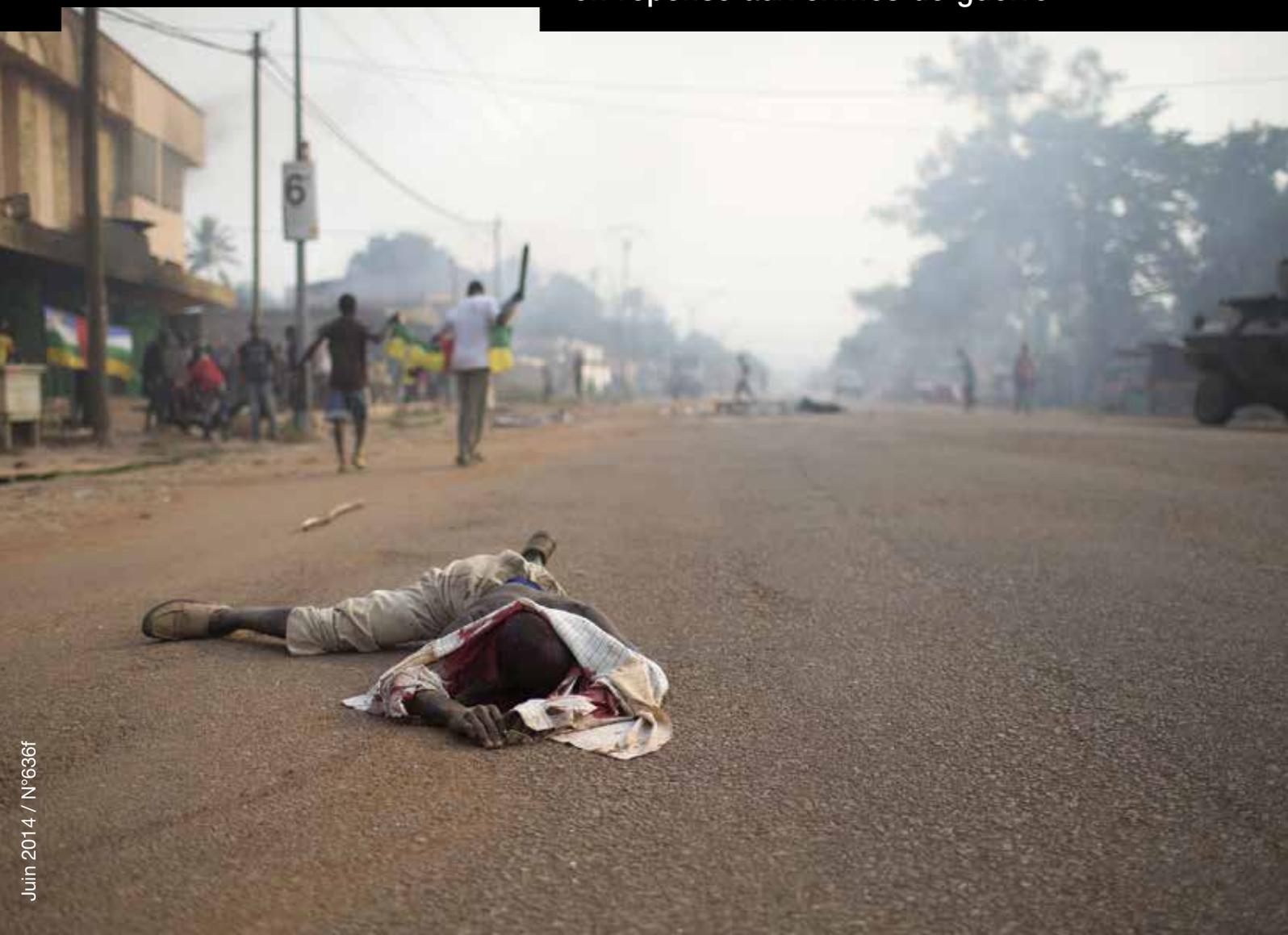


LCDH

CENTRAFRIQUE : « ILS DOIVENT TOUS PARTIR OU MOURIR »

RAPPORT D'ENQUÊTE

Crimes contre l'humanité
en réponse aux crimes de guerre



CENTRAFRIQUE : **« ILS DOIVENT TOUS PARTIR OU MOURIR »**

Crimes contre l'humanité
en réponse aux crimes de guerre

Résumé exécutif -----	3
I. Contexte et analyse -----	7
II. Attaques contre les civils et violations graves des droits humains -----	15
En province -----	15
À Bangui -----	27
Punir l'autre : les crimes contre l'individu et sa communauté -----	43
Attaques contre les forces internationales -----	48
Attaques des forces tchadiennes -----	49
Les défenseurs des droits humains paient un lourd tribut au conflit -----	51
III. Qualifications juridiques : crimes de guerre et crimes contre l'humanité -----	53
IV. Les responsables -----	60
Anti-balaka -----	60
Séléka -----	66
V. La lutte contre l'impunité : une urgence réalisable -----	75
VI. Méthodologie -----	85
Recommandations -----	87



Photo de couverture : © REUTERS-SIEGFRIED MODOLA

Résumé exécutif

La Centrafrique est aujourd'hui un pays coupé en deux, l'est et le nord toujours occupés par les milices de la coalition des groupes armés de la Séléka, et l'ouest en proie à une épuration politico-religieuse contre les populations essentiellement musulmanes menées par les milices anti-balaka, malgré la présence de 8 000 hommes des forces africaines de la MISCA et françaises de l'opération Sangaris.

Depuis le 5 décembre 2013 et l'attaque de Bangui par les anti-balaka, plus de 2 000 personnes ont été tuées en Centrafrique dans les violences entre les groupes armés Séléka et les anti-balaka. Depuis un an, la violence et l'instabilité ont forcé près d'un million de personnes à se déplacer à l'intérieur de la Centrafrique, y compris à Bangui où environ 273 000 personnes sont dispersées sur 66 sites, et plus de 288 000 personnes se sont réfugiées dans les pays voisins, au Cameroun, au Tchad, en République démocratique du Congo et au Congo.

La FIDH, ses organisations membres et partenaires, la Ligue centrafricaine des droits de l'Homme (LCDH) et l'Organisation centrafricaine des droits de l'Homme (OCDH) ont mené plusieurs missions d'enquête en Centrafrique, dont la dernière en février 2014 a pu établir l'ampleur, la nature et les responsabilités des crimes perpétrés ces derniers mois, principalement entre l'été 2013 et février 2014.

Les crimes commis

Depuis leur offensive pour la conquête du pouvoir en décembre 2012, les Séléka se sont illustrés par une violence inouïe : meurtres, massacres, exécutions sommaires, disparitions, viols y compris collectifs et autres actes de violence sexuelle, actes de tortures, enrôlement d'enfants soldats, actes de pillage et d'extorsion à grande échelle, destruction de maisons, de biens religieux, etc. Ils ont tué et pillé autant qu'il était possible. Ils poursuivent d'ailleurs les exactions dans les zones sous leur contrôle à l'est et au nord du pays, comme les enquêtes menées par la mission de la FIDH le démontrent dans ce rapport.

Face à l'ampleur de ces crimes et à la dislocation des Forces armées centrafricaines (FACA) et toutes les autres forces de police ou de sécurité, en particulier depuis juin 2013, des milices d'autodéfense, les anti-balaka, ont été réactivées pour combattre les Séléka. Mais celles-ci se sont rapidement avérées aussi prédatrices et violentes que les Séléka en s'attaquant systématiquement à toutes les populations civiles qu'elles considéraient comme étant des Séléka, ou les ayant soutenu ou collaboré avec eux : les populations d'origine tchadienne, puis les Peuls, les Goulas, les Rungas avant de s'en prendre à tous les musulmans. Comme le dira aux chargés de mission de la FIDH un de leurs interlocuteurs, « *anti-balaka et Séléka sont les deux faces d'une même pièce* ». La progression des anti-balaka et l'attaque de Bangui le 5 décembre 2013 ont été le signal de départ de l'épuration politico-religieuse des musulmans du sud et de l'ouest de la Centrafrique. Pourchassés, réduits à se regrouper dans des enclaves protégées par les forces internationales ou de simples prêtres, et à s'enfuir par convois de milliers de personnes attaqués sur les routes, les musulmans sont devenus l'objet d'une fureur ciblée et organisée par les anti-balaka et leurs soutiens, mais amplifiée par la haine et la vengeance populaire et les hordes de jeunes désœuvrés, fanatisés et prêts à tout pour tuer et piller.

Les enclaves

Aujourd'hui, plus de 15 000 personnes dans 18 localités sont encerclées et menacées par des groupes armés au nord-ouest et au sud-ouest du pays, dans des situations particulièrement préoccupantes, notamment dans les quartiers PK12 et PK5 à Bangui ainsi que dans les villes de Boda, Bouar et Bossangoa.

« ***Ils doivent tous partir ou mourir*** », a déclaré R., un anti-balaka rencontré par la mission de la FIDH le 16 février 2014 à PK12 (Bangui). Les victimes sont devenues les bourreaux qui n'hésitent plus à exécuter ceux qu'ils considèrent comme des traîtres, des opposants ou des gens à dévaliser, musulmans ou chrétiens sans distinction.

Séléka et anti-balaka se rejoignent et se ressemblent donc dans l'horreur dans un conflit de la pauvreté qui, fait insolite, fait plus de morts que de blessés et où les victimes sont découpées à la machette et les corps brûlés, comme a pu en être témoin la mission de la FIDH en février, notamment à Bangui. La violence et la vengeance s'exercent immédiatement et de façon aveugle. Pour tuer.

Les auteurs

La Séléka est une coalition de groupes armés rebelles principalement issus du nord du pays, rejoints par de nombreux mercenaires tchadiens et soudanais qui représentaient selon certaines sources presque 80 % des effectifs en mars 2013. Leur chaîne de commandement est clairement identifiée dans ce rapport, en commençant par l'ex-président Michel Am Nondroko Djotodia, son ancien ministre de la Sécurité, Noureddine Adam, tous deux réfugiés au Bénin, ainsi que le général Mahamat Baher, chef des renseignements des ex-Séléka.

Les anti-balaka, ces milices d'autodéfense constituées de chasseurs traditionnels, créées dans les années 1990 pour combattre la délinquance, ont été réactivées pour combattre les Séléka mais aussi pour attiser une politique du chaos visant à prendre le pouvoir ou, tout au moins, à négocier une place politique de premier choix pour leurs soutiens/animateurs. Les enquêtes menées par la mission de la FIDH et présentées dans ce rapport démontrent, interviews à l'appui, que les anti-balaka sont des groupes majoritairement structurés par des militaires des Forces armées centrafricaines (FACA) et des personnalités politiques proches de l'ancien président François Bozizé.

Les qualifications juridiques

La nature des crimes perpétrés en Centrafrique depuis la fin 2012 et en particulier depuis mars 2013 et le 5 décembre 2013 répond manifestement à la qualification de crimes internationaux. L'attaque systématique de civils, la planification de certaines attaques, les exécutions sommaires, les viols et autres actes de violences sexuelles y compris collectifs, le recrutement d'enfants soldats, les destructions de biens religieux, la persécution des populations, la destruction d'habitations et les autres violations graves des droits humains sont manifestement constitutifs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité au regard des textes nationaux et internationaux, en particulier les articles 7 et 8 du Statut de Rome créant la Cour pénale internationale (CPI).

L'exode forcé en cours des populations, essentiellement musulmanes, constitue sans nul doute une épuration politico-religieuse qualifiable de crime de persécution et est constitutif de crime contre l'humanité au regard de l'article 7 du Statut de Rome. Cette épuration politico-religieuse qui vise les populations et leurs biens pour les obliger à fuir sans espoir de retour est, en partie, organisée et orchestrée par des groupes structurés qui reçoivent des ordres et les exécutent, au moins partiellement.

La lutte contre l'impunité

La lutte contre l'impunité constitue pour la FIDH, la LCDH et l'OCDH une priorité absolue pour contribuer à mettre fin aux exactions et traiter durablement les causes des conflits récurrents qui endeuillent la Centrafrique. Les missions de la FIDH ont pu constater que les auteurs et responsables des crimes commis sont souvent les mêmes que ceux des conflits précédents sur lesquels la FIDH avait aussi largement enquêté. Mettre de côté ces acteurs de l'instabilité contribuerait grandement à faire stopper et prévenir de nouveaux crimes. L'État centrafricain a certes contribué à l'arrestation, par les forces internationales, d'une dizaine de chefs des anti-balaka mi-février. Mais la majorité d'entre eux ont réussi à s'évader depuis lors et sont retournés tranquillement chez eux. Par ailleurs, beaucoup d'autres doivent encore être tenus responsables de leurs actes et être poursuivis par la justice.

C'est en ce sens que la FIDH, la LCDH et l'OCDH ont notamment proposé aux autorités centrafricaines de mettre en place avec le soutien de la communauté internationale une Cellule spéciale d'enquête et d'investigation (CSEI) et des Chambres spécialisées mixtes (CSM) qui pourraient constituer un embryon de justice d'urgence et une *task force* de lutte contre l'impunité pour l'avenir. Nos organisations demandent aussi l'intervention de la CPI et le cas échéant à la présidente centrafricaine de la saisir à nouveau pour que l'ensemble des responsables des crimes commis relevant de sa compétence soient poursuivis, et non un seul camp.

La réaction internationale

Face à l'ampleur de la crise et des crimes perpétrés en Centrafrique, la communauté internationale a réagi trop tardivement. L'envoi de forces africaines en 2013 n'a pas suffi à arrêter le bain de sang et l'engrenage de haine et de crimes. L'arrivée des forces françaises a contribué à stopper une explosion générale de violence et les crimes de masses sans pour autant faire cesser ces violations. Dépassées par la logique de la violence, les forces internationales n'ont pas été en mesure de stopper l'épuration politico-religieuse des musulmans du sud et de l'ouest de la Centrafrique depuis décembre 2013.

La communauté internationale doit donc prendre la mesure de la tâche et réagir. La FIDH, la LCDH et l'OCDH saluent en ce sens la décision du Conseil de sécurité de mettre en place une mission de rétablissement de la paix en Centrafrique, la MINUSCA, en remplacement de la MISCA et en appui aux forces françaises et européennes. Cette mission multidimensionnelle devra être opérationnelle dans les plus brefs délais et disposer des ressources humaines et financières adéquates pour être en mesure de faire cesser les exactions, contribuer avec la Cour pénale internationale à aider les autorités centrafricaines à lutter contre l'impunité de tous les auteurs et responsables de crimes les plus graves, soutenir le retour des réfugiés, et aider ainsi à reconstruire le pays et ses institutions, balayés par 20 ans de coups d'État, de conflits et de crises. Maîtriser la violence des anti-balaka et désarmer les Séléka à l'est

du pays seront des tâches indispensables pour faire cesser les graves violations des droits humains qui sont actuellement perpétrées, mais aussi une condition essentielle pour la tenue des élections générales prévues en février 2015, agenda qui, dans le contexte actuel, semble difficilement tenable.

I. Contexte et analyse

Entre partition de fait et éclatement du pays

À la date de publication de ce rapport, la Centrafrique est *de facto* coupée en deux au centre du pays, avec au centre, à l'est et au nord le contrôle effectif du territoire par ce qu'il reste des combattants des Séléka, anciens maîtres du pays de janvier à décembre 2013 ; et à l'ouest et au sud-ouest des milliers d'anti-balaka qui contestent jusque dans Bangui le contrôle du territoire aux autorités de transition et surtout aux bientôt 8 000 soldats des forces internationales¹.

Ainsi, presque la majeure partie du pays demeure sous le contrôle des Séléka et en particulier les zones diamantifères et aurifères de Bria, ainsi que les zones pétrolifères de Birao-Ndélé et d'exploitation d'uranium de Bakouma (est).

Partis de Bangui avec la plupart de leur armement, les Séléka constituent toujours un danger majeur pour l'avenir du pays. De leur côté, les anti-balaka poursuivent une stratégie du chaos qui semble manifestement mise en place afin de prendre ou de participer au pouvoir à Bangui.

Aux crimes des uns répondent les crimes des autres, menaçant de plonger le pays dans un chaos généralisé. Sans la présence de la communauté internationale, la situation aurait été bien pire, dégénéralant en massacres généralisés d'une toute autre ampleur. Il n'en demeure pas moins que, malgré la mobilisation de maigres forces militaires internationales pour éviter le pire, les acteurs de l'instabilité se sont entre temps taillé des territoires et des zones d'influence qui risquent de se pérenniser et d'entériner la fracture du pays en deux.

Il semble aujourd'hui difficile de remettre en question le contrôle d'une partie du territoire par les Séléka tant que la menace des anti-balaka n'est pas réduite ou tout au moins maîtrisée. Par ailleurs, le début de la saison des pluies, en mars-avril, et de la mobilité réduite qu'elle implique, repousse probablement la « reconquête » du pays à une date ultérieure qui crédibilise le scénario de la partition, tout au moins *de facto* et pour au moins encore quelque temps jusqu'à ce que la communauté internationale reprenne la main sur l'ensemble du pays.

La prise du pouvoir par la Coalition Séléka

Depuis l'attaque de Ndélé le 10 décembre 2012, leur première offensive vers Bangui, la coalition Séléka commet les pires exactions contre la population civile. Une fois le coup d'État réussi contre le régime de Bozizé en mars 2013, les Séléka ont mis la Centrafrique sous coupe réglée, tuant, pillant, violant et torturant les populations civiles sur tout le territoire. En juillet 2013, une

1. Le 15 février 2014, on comptait sur le terrain environ 5 800 hommes pour la force MISCA (Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine) de l'Union africaine et 1 600 hommes pour la force française de l'opération Sangaris. Le 14 février 2014, le président français François Hollande a annoncé le renforcement de Sangaris par 400 hommes supplémentaires dont 350 opérationnels sur le terrain. Voir le communiqué de presse de la présidence de la République française : <http://www.elysee.fr/communiqués-de-presse/article/conseil-de-defense-restreint-centrafrique/>

mission d'enquête de la FIDH² considérait déjà que la Centrafrique était aux mains de criminels de guerre ayant causé la mort de plus de 400 personnes depuis leur prise du pouvoir.

Apparus dans le nord-ouest du pays dans la région de Bossangoa dès mai 2013, les anti-balaka n'ont cessé depuis lors d'attaquer les Séléka et les populations civiles assimilées comme appartenant ou soutenant les Séléka, essentiellement les populations tchadiennes et musulmanes. De juin 2013 à décembre 2013, les populations civiles du nord-ouest du pays ont été la cible croisée des criminels de guerre de la Séléka et des tueurs anti-balaka.

L'attaque de Bangui du 5 décembre : tournant du conflit

La nuit du 4 au 5 décembre 2013, les anti-balaka attaquent la capitale Bangui au cours d'une action coordonnée qui surprend par son ampleur et sa préparation. Des centaines de combattants, souvent armés de machettes mais aussi à l'aide de roquettes, de grenades et d'armements plus lourds, déferlent sur Bangui. « *Des témoins les ont vu entrer dans les quartiers périphériques de Bangui en file indienne pendant plusieurs heures* » témoigne un humanitaire présent à ce moment. Dans les quartiers populaires ils font du porte à porte et exécutent tous ceux qu'ils considèrent comme « Séléka » et s'opposent aux éléments armés de la Séléka dans de violents combats dont la population civile est à la fois l'enjeu principal et la première victime. En quelques jours des centaines de civils trouvent la mort dans les combats ou exécutés sommairement par le jeu des représailles. Planifiée par les militaires des Forces armées de Centrafrique (FACA) qui ont rejoint les anti-balaka, l'offensive sur Bangui surprend par son ampleur et son sens stratégique. Exécutée à la veille du vote attendu de la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies autorisant le déploiement des forces françaises de l'opération Sangaris, l'attaque prend toutes les allures d'une offensive stratégique garantissant à la fois l'effet de surprise, la rapidité d'exécution et l'état de fait d'une offensive militaire planifiée. Annoncée et attendue depuis plusieurs semaines, l'opération des forces françaises Sangaris visait essentiellement à muscler les forces africaines déjà présentes sur le terrain pour stopper les exactions quotidiennes et désarmer les Séléka. En attaquant la capitale la veille de l'entrée des forces de Sangaris en Centrafrique, les anti-balaka ont fait preuve d'un sens tactique et politique surprenant pour des milices d'autodéfense populaires supposées être nées de façon spontanée et par conséquent forcément disparates, organisées en groupes autonomes et peu coordonnés.

L'attaque de Bangui du 5 décembre constitue un tournant du conflit et enclenche un cycle infernal de violences inouïes, qui embrase le pays et provoque en trois semaines plus de 1 000 morts et de nombreux blessés. Alors que les forces de Sangaris entrent dans Bangui pour soutenir la MISCA, les anti-balaka et les Séléka s'affrontent de façon sporadique et les populations civiles sont les cibles principales des crimes et des vengeances qu'ils entraînent immédiatement. Déjà depuis novembre 2013, la ville de Bossangoa préfigurait ce qui se généralise dans tout l'ouest du pays à partir de décembre 2013-janvier 2014, à savoir que les groupes et milices armés se vengent sur les populations civiles des pertes qu'ils subissent dans leurs rangs. Ainsi, lorsqu'un Séléka ou un anti-balaka est tué, la population chrétienne ou musulmane est tenue pour responsable et subit des représailles qui poussent ces populations à se regrouper sur une appartenance ethnico-religieuse. Ainsi, l'église et le lycée de Bossangoa dès septembre

2. Voir la note de retour de mission de la FIDH, *République centrafricaine : un pays toujours aux mains criminelles de la Séléka*, <http://www.fidh.org/fr/afrique/republique-centrafricaine/rca-un-pays-toujours-aux-mains-criminelles-du-seleka-l-urgence-d-une-forte-13692>

2013 accueillent respectivement les populations attaquées qui fuient les représailles des deux camps. Au mois de septembre 2013 on compte ainsi déjà 36 000 déplacés à Bossangoa³. Deux mois plus tard, plus de 130 000 déplacés chrétiens et musulmans séparés constituent le plus grand camp de déplacés de Centrafrique à l'aéroport de Bangui.

À partir du 10 décembre 2013 et de l'acceptation par les Séléka des « mesures de confiance » qui prévoient et organisent leur cantonnement et leur désarmement, les anti-balaka décident de profiter de cet avantage et poursuivent les attaques contre les populations civiles : Tchadiens, Peuls, musulmans, tous ceux qui selon eux ont soutenu les Séléka ou ont profité de la situation. Il en résulte la perception chez les musulmans que les forces françaises ont facilité le déploiement des anti-balaka, renforcée par le fait que les anti-balaka ont intensifié leurs attaques contre les populations. Ils tuent, pillent, violent, etc. Bangui devient ainsi le théâtre d'exécutions et de meurtres quotidiens sur fond de pillages incessants. Les populations musulmanes sont ciblées et se regroupent au sein d'enclaves.

Face à l'ampleur des massacres et de l'incurie de Michel Djotodia – le président autoproclamé depuis la prise de Bangui le 24 mars 2013 par les Séléka – à contrôler la situation, il est convoqué à N'Djaména par le président tchadien, Idriss Déby Itno, et les dirigeants de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), qui le « démissionnent » le 10 janvier 2014⁴. Élément à la fois fondateur et essentiel de la faible cohésion de la coalition disparate que constitue la Séléka (« coalition » en langue sango), la « démission » de Michel Djotodia et son exil au Bénin sans même repasser par Bangui sonne le signal du départ ou de la désertion des principaux leaders militaires de la Séléka et en particulier les leaders étrangers ou les plus liés à l'étranger. Ainsi, Noureddine Adam, Mahamat Baher ou encore Michel Djotodia quittent la Centrafrique pour le Cameroun, le Bénin, le Soudan ou le Tchad. Privés de leurs principaux chefs militaires, les éléments de la Séléka commencent à se retirer vers le nord et l'est du pays où, livrés à eux-mêmes, ils s'enfoncent dans une violence aveugle de tueries et de pillages, intensifiant, partout où ils se trouvent, les exécutions sommaires, les incendies de villages par dizaines, les pillages et les viols.

« Lawa, Lawa » : « un jour ou l'autre... » ou l'amalgame politique, religieux, ethnique et économique du conflit

La violence qui s'exprime depuis le 5 décembre 2013 est à l'image de la violence des exactions perpétrées par les Séléka toute l'année 2013 et du ressenti de vengeance des populations victimes.

Ainsi, la composition hétéroclite des Séléka a-t-elle cristallisé un sentiment de vengeance nationaliste et xénophobe à l'égard de « l'étranger ». Constituée des groupes rebelles du nord du pays à majorité composés de musulmans, des mercenaires tchadiens et soudanais, la Coalition « Séléka » a tenté, parfois avec succès, de s'appuyer sur les populations tchadiennes ou d'origine tchadienne. Ces populations d'origine tchadienne se sont installées principalement en 1979 pour fuir les troubles politiques au Tchad. Les Séléka, largement composés de

3. Cf. <http://reliefweb.int/report/central-african-republic/170000-personnes-d%C3%A9plac%C3%A9es-dans-le-nord-ouest-par-la-violence-arm%C3%A9e> et <http://www.actioncontrelafaim.org/fr/content/centrafrique-faire-face-l-afflux-de-personnes-deplacees-bossangoa>

4. Cf. http://abonnes.lemonde.fr/afrique/article/2014/01/10/centrafrique-tractations-sur-le-sort-du-president-djotodia_4345813_3212.html et <http://www.rfi.fr/afrique/5min/20140110-rca-demission-djotodia-officialisee-ndjamena-tchad/>

combattants et de commandants tchadiens, se sont donc rapidement rapprochés et appuyés sur ces populations « sœurs ».

Par phénomène d'association, les populations victimes ont amalgamé les Séléka à toutes les populations tchadiennes vivant en Centrafrique, ainsi que les « traîtres centrafricains » ayant collaboré avec les Séléka, et progressivement les Peuls, les Goula, et toutes les populations musulmanes. En subissant les exactions et les vexations des Séléka, les populations victimes de Centrafrique disaient en sango : « lawa, lawa », c'est-à-dire « un jour ou l'autre... », ils ne paient rien pour attendre...

Le jour est arrivé et dès lors, ceux qui ne payaient rien pour attendre étaient tous ceux qui étaient considérés comme « étrangers », c'est-à-dire les musulmans, les traîtres, etc. Ainsi, combien de fois la mission a-t-elle entendu ces rengaines selon lesquelles « *les Séléka ont distribué massivement des armes aux musulmans* » ; que « *les musulmans n'ont jamais été inquiétés par les Séléka* », que « *les Peuls ont soutenu les Séléka* », ou encore « *c'était un étranger, un commandant Goula* », etc.

Dès fin 2013, il s'est construit très vite dans l'imaginaire populaire que les musulmans avaient été largement épargnés par les Séléka et que cela constituerait la preuve de leur connivence avec « les tortionnaires du peuple » et « que les Séléka n'attaquaient que les chrétiens ». En fait les enquêtes menées ont prouvé que les Séléka s'en sont pris à tous, musulmans compris. Ils s'en sont pris particulièrement aux églises et congrégations religieuses qui étaient mieux équipées et plus riches que les mosquées. Il est possible que nombre de Séléka étant musulmans (mais pas uniquement), ils aient eu des réticences à attaquer les lieux de culte de leur religion mais, à n'en pas douter, ils savaient aussi que les mosquées ne regorgent ni de richesses, ni de biens monétarisables. Quant aux musulmans, les interviews menées ont prouvé que de nombreux marchands musulmans ont payé les Séléka pour que ces derniers épargnent leurs commerces ou leurs biens. Du fait de leur statut de nomade, les Peuls n'ont d'ailleurs pas été particulièrement ciblés par les Séléka.

Confrontées à l'arbitraire et la radicalisation, une ligne de fracture aux multiples dimensions, ethnique, sociale, économique, politique et religieuse, s'est installée au sein des populations qui vivaient jusqu'à présent dans une coexistence relativement pacifique : d'un côté les populations chrétiennes et/ou animistes, ethnies Gbaya, Yakoma, Sara, Banda, etc. ; et de l'autre les populations d'origine tchadienne et principalement les ethnies Goula, Runga, traditionnellement et essentiellement musulmanes. Se superposent et s'amalgament dès lors les dimensions politique, ethnique, religieuse et économique du conflit. Pourtant, tant les musulmans que les chrétiens ont fait preuve de solidarité envers leurs frères et sœurs des autres communautés, tel ce témoignage de ce jeune homme chrétien sauvé par sa logeuse musulmane ou les milliers de musulmans qui sont toujours réfugiés dans les églises, les évêchés et les paroisses catholiques de Boali, Berbérati ou Bossangoa par exemple.

Des enclaves de sinistre mémoire

Aujourd'hui, entre 15 et 20 000 personnes sont encerclées dans 18 enclaves, menacées par des groupes armés au nord-ouest et au sud-ouest du pays, dans des situations particulièrement préoccupantes, notamment dans les quartiers de PK12 et PK5 à Bangui ainsi que dans les villes de Boda, Bouar, Bozoum et Bossangoa.

En moins de deux mois et sous l'action conjuguée des exactions et des représailles des Séléka et des anti-balaka qui gagnent du terrain, se constituent dans tout l'ouest de la Centrafrique des camps de populations déplacées qui se regroupent non seulement par appartenances politico-ethnico-religieuses, mais aussi en fonction de qui les attaquent.

À partir de janvier 2014 et du reflux des Séléka de l'ouest du pays, les populations ciblées par les anti-balaka – en général les populations d'origine tchadienne, les Peuls, les Goulas, Rungas, etc. – se retrouvent dans de véritables enclaves assiégées par les anti-balaka et défendues par les forces internationales (MISCA et Sangaris) quand ils sont présents ou par les populations elles-mêmes lorsqu'elles n'ont pas le choix.

Protéger les populations en danger dans ces enclaves constitue la priorité des forces internationales. Pourtant, cette protection fixe un nombre conséquent de forces qui, de ce fait, ne sont pas ailleurs afin d'empêcher d'autres exactions. Cet impératif humanitaire limite d'autant la mobilité des forces internationales. La multiplication de ces attaques et la reproduction des mêmes schémas laissent penser qu'une même « stratégie des enclaves » est à l'œuvre dont l'un des objectifs est de « fixer » au maximum les forces internationales.

Rejoints par les bandits, les délinquants, les résistants de la dernière heure et tous ceux qui, brimés depuis des mois ou des années, voient là l'occasion de se venger, de récupérer de la nourriture ou n'importe quel bien, les anti-balaka, soutenus par la vindicte populaire, se livrent au meurtre, au pillage, à l'incendie des maisons et à la chasse au « musulman ». Ils assaillent les quartiers, les congrégations religieuses ou les endroits où se sont regroupés les « musulmans », lesquels se retrouvent dans de véritables enclaves. Ces enclaves similaires à celles où étaient regroupées avant d'être tuées les populations civiles en Bosnie ou au Rwanda. Un journaliste ayant couvert le conflit yougoslave et le siège de Sarajevo confiait à la mission « *retrouver le même regard traqué des gens fuyant le piège et la mort, la même haine irrationnelle de l'autre* ». Même si la Centrafrique n'est ni la Bosnie, ni le Rwanda, les logiques de radicalisation, de haine et de déshumanisation de l'autre y sont également présentes.

Le 15 février 2014, on comptait 18 de ces enclaves dans les plus grandes localités de l'ouest du pays : Bangui (PK5, PK12 notamment), Mbaïki, Boda, Berbérati, Bossangoa, Sibut, Bozoum, Yaloké, Bossemptele, Bouar, Kagabandoro, etc. Elles regroupent encore entre 15 et 20 000 personnes, majoritairement des musulmans, sur les 800 000 musulmans estimés en Centrafrique avant la crise.

Lorsque l'exode devient épuration politico-religieuse

À partir de décembre 2013 et surtout début janvier 2014, les populations visées par les anti-balaka se sont organisées pour fuir leur élimination systématique, sans autre choix que de fuir leur destruction certaine. Organisé en convois fuyant vers le nord, le Tchad et en moins grand nombre vers le Cameroun, l'exode des musulmans a rapidement pris un caractère systématique et forcé⁵, amplifié par les efforts du Tchad à évacuer ses ressortissants tant par des vols

5. Cf. jurisprudence du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), Proc. c. Blagojevic : « *individuals do not have a free or 'genuine' choice to remain in the territory where they were present. The element of 'forcible' has been interpreted to include threats or the use of force, fear of violence, and illegal detention. It is essential therefore that the displacement takes place under coercion* ». ICTY, Blagojevic Case.

quotidiens⁶ que par les escortes de l'Armée nationale tchadienne (ANT) des convois terrestres de réfugiés. Traversant la Centrafrique, le contingent tchadien de la MISCA et l'armée tchadienne elle-même escortent depuis deux mois des convois de milliers de personnes qui fuient les enclaves où ils se sont regroupés.

Attaqués sur le parcours par les anti-balaka, ces convois de tous les dangers perdent régulièrement une partie de leurs effectifs : qu'un camion tombe en panne sur la route, des dizaines d'anti-balaka ne tardent pas à les attaquer, tuant toutes les personnes qui n'arrivent pas à fuir. Tous ces convois sont autant d'occasions d'affrontements avec les soldats tchadiens qui eux-mêmes tirent sur les populations civiles.

Au terme de deux mois d'offensives des anti-balaka dans tout l'ouest du pays, force est de constater que la quasi totalité des Tchadiens et la majeure partie des différentes communautés musulmanes de l'ouest du pays sont soit parties, soit isolées au sein d'enclaves⁷. Et que ces dernières sont en train d'être systématiquement évacuées par ces déplacés qui ne veulent pas mourir massacrés.

Ce constat résulte essentiellement de l'action des anti-balaka, soutenus tout au moins un temps par la population. Les attaques systématiques contre les civils identifiés comme étant ou ayant soutenu les Séléka, puis les Peuls, puis plus largement tous les musulmans, ont provoqué leur regroupement puis leur départ forcé. Le massacre de nombreuses populations civiles, dans les villages ou dans les villes, a provoqué leur départ massif. Quand bien même le caractère planifié de ces opérations n'apparaît pas au début de l'offensive anti-balaka, la poursuite de cette stratégie depuis deux mois démontre qu'il s'agit bien d'un phénomène d'épuration politico-religieuse et de persécution.

Ainsi R., un anti-balaka rencontré le 16 février 2014 à PK12 par la mission, déclare : « *Ils doivent tous partir ou mourir. Nous allons tous les liquider s'ils ne partent pas tout de suite. C'est comme ça.* » R. participe au harcèlement qui dure déjà depuis plusieurs semaines de l'enclave de PK12 où sont encore rassemblés plusieurs milliers de Centrafricains essentiellement peuls qui ne sont pas encore partis par convois. Quelques minutes plus tôt, le quartier a été attaqué à la grenade par des anti-balaka, ce qui a provoqué la mort d'une personne et en a blessé grièvement deux autres.

Épuration politico-religieuse, crimes de guerres, crimes contre l'humanité, crimes de génocide, quelles réalités ?

Certes, l'utilisation d'instruments de mort telles que des machettes ou des discours entendus tels que « *il faut achever le travail* » ou « *ils doivent tous partir ou mourir* » sont de sinistres souvenirs et font craindre le pire. Et les Centrafricains ont peur. La communauté « musulmane » se sent maintenant légitimement visée par ces violences et, du coup, Bangui, l'ouest et le sud-ouest

6. Le Niger, le Mali, le Sénégal, le Nigeria et le Cameroun ont aussi mis en œuvre l'évacuation d'une grande partie de leurs ressortissants.

7. Sur ce point, il est à noter que ces actions coercitives ont pour objet de faire fuir un groupe de personnes pourtant légalement présentes sur le territoire, et sont constitutives du crime de déplacement forcé au sens de la jurisprudence Blaskic, du TPIY. Voir ICTY, Blaskic, (Trial Chamber), March 3, 2000, para. 234 et ICTY, Simic, Tadic and Zaric, (Trial Chamber), October 17, 2003 : « *The following are the elements of the crime of forced displacement: (i) the unlawful character of the displacement; (ii) the area where the person displaced lawfully resided and the destination to which the person was displaced; and [(iii)] the intent of the perpetrator to deport or forcibly transfer the Victim.* »



Convoi de musulmans sur le départ à Bangui le 7 février 2013 – © Laurence Geai

du pays se vident de presque toute une frange de sa population, les musulmans. Un réel exode massif et une épuration politico-religieuse se déroulent sous les yeux ébahis de la communauté internationale et dans des conditions sanitaires et de sécurité insupportables et inacceptables.

Pourtant, si le caractère systématique de ces déplacements de population et ces attaques semble manifeste, l'intentionnalité, la planification et l'organisation constitutives du crime de génocide sont encore difficiles à démontrer dans la crise actuelle (voir *infra* – Qualifications juridiques) sans pour autant écarter la possibilité de la commission ponctuelle « d'actes de génocide » au niveau local⁸. Le caractère intentionnel que l'on peut relever dans ces violences, notamment l'instrumentalisation des mouvements anti-balaka par les cercles bozizistes, semble moins viser l'élimination partielle ou totale d'une partie de la population que leur départ et surtout l'alimentation du chaos pour jouer un rôle politique. Pour autant, il n'est pas besoin d'en appeler comme les diplomates américaine et française à « une situation pré-génocidaire »⁹ ou de dire comme le directeur des opérations humanitaires de l'ONU, John Ging, que tous les « éléments » d'un « génocide » sont réunis, pour évoquer une situation où la communauté internationale se doit d'intervenir et de faire stopper les massacres. Il n'est pas nécessaire de faire du crime de génocide « le crime ultime » pour réagir. Alors que se commettent depuis des mois des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité en Centrafrique, peu de pays en dehors d'Afrique et de la France se sont mobilisés pour envoyer des forces en nombre suffisant pour faire cesser ces tueries. Et encore, celles-ci continuent face au faible nombre de soldats présents pour les contenir.

8. Voir aussi Marielle Debos, « Centrafrique : attention aux mots, Il y a des massacres, pas un génocide », *Le Monde* daté du 21 février 2014, page 1.

9. Comme l'évoque le 19 novembre 2013 le directeur du bureau Afrique du département d'État américain, Robert Jackson, devant la commission des Affaires étrangères de la Chambre des représentants.

Cf. <http://www.rfi.fr/afrique/20131120-rca-situation-pre-genocidaire-analyse-plus-plus-experts/>

Enfin, il ne faut pas sous-estimer la conjonction du mouvement populaire, très fort, de vengeance – que certains pourraient appeler la haine – dû aux mois de souffrance, d’humiliation et de crimes des Séléka, alliés à une criminalité qui a toujours été importante en Centrafrique – notamment ces fameux coupeurs de routes – et les instrumentalisation politiques et militaires de tous ceux qu’une énième aventure militaire pour prendre ou reprendre le pouvoir n’effraie pas. Ce cocktail de l’horreur produit les mêmes effets que les pires crimes prémédités sans en avoir pour autant tous les attributs.

Par ailleurs, cette éviction forcée et cette persécution des populations, en particulier musulmanes, est constitutive de crimes contre l’humanité et de surcroît ne règle en rien les problèmes de sécurité. Elle les déplace seulement car cette population en fuite est attendue sur les routes par les anti-balaka, créant ainsi les conditions d’une insécurité généralisée. Enfin, au vu de leur comportement actuel, il est à craindre aussi que les anti-balaka ne continuent leurs exactions même en l’absence des « musulmans », ce que confirment les premiers témoignages recueillis.

L’envoi d’une force supplémentaire, la lutte contre l’impunité et un fantastique effort de solidarité internationale apparaissent comme les seules mesures à même de mettre fin aux crimes qui sont en train de se dérouler en Centrafrique, tout en permettant dans les meilleurs délais d’enquêter et de juger les responsables de ces crimes afin de déterminer qui sont ceux qui se sont organisés pour les commettre. À terme, seul le rétablissement de l’État et de la justice, y compris la justice sociale, permettra d’instaurer durablement la paix en Centrafrique.

II. Attaques contre les civils et violations graves des droits humains

Les attaques contre les civils constituent sans conteste une caractéristique majeure du conflit centrafricain. L'ampleur et la nature des crimes perpétrés par toutes les parties au conflit présentent une large typologie de crimes commis, tant en province que dans la capitale : exécutions sommaires, tortures, viols et autres actes de violence sexuelle, mutilations volontaires, mutilations *post-mortem*, recrutement d'enfants soldats, destruction de villages et de biens religieux, pillages, extorsion, travail forcé, etc. Caractérisé par sa violence, le conflit centrafricain est en fait une guerre totale, dans laquelle hommes, femmes et enfants sont tous des cibles, sans distinction.

Ainsi, Ibrahim, 30 ans, témoignait à la mission : « *Le 5 décembre 2013, lors de l'attaque des anti-balaka, ils sont entrés dans ma concession. J'ai cru qu'ils ne s'en prenaient qu'aux hommes et donc j'ai fui en laissant mon épouse et mes deux enfants. Mes deux enfants, je les ai revus à la mosquée centrale le lendemain, morts. Ils avaient 8 et 10 ans. Ma femme, je ne l'ai plus revue depuis l'attaque. Je ne sais pas ce qu'elle est devenue. Je ne sais pas si elle est morte ou vivante. Je suis dévasté, j'ai tout perdu.* »

2.1. Les attaques en province

Les attaques contre les populations civiles se sont intensifiées vers l'été 2013 à mesure que les anti-balaka gagnaient du terrain et attaquaient les Séléka. Prises dans un cycle de représailles et de vengeances, les populations civiles en province sont un enjeu du conflit, l'enjeu du contrôle du territoire. Sans être exhaustifs¹⁰, les faits rapportés ci-dessous démontrent que les exactions des Séléka et des anti-balaka contre les populations civiles se poursuivent sur l'ensemble du territoire, et précisent leur nature et leur ampleur.

2.1.1. Les attaques des Séléka

Dans la **sous-préfecture de Kémo**, à Dékoa, le 11 février 2013, les Séléka ont attaqué les populations civiles et incendié les maisons. Après leur passage, le bilan était le suivant :

Nombre de familles victimes	Nombre de maisons incendiées	Nombre de sans abris	Blessés graves civils	Blessés graves Séléka	Morts
174	211	1 180	8	3	4

10. Voir aussi le rapport de la FIDH : « RCA : un pays aux mains des criminels de guerre de la Séléka », septembre 2013, http://fidh.org/IMG/pdf/rapport_d_enque_te_rca-ld3.pdf

Dans la **sous-préfecture de Bambari**, un défenseur des droits humains qui a mis 2 semaines à rejoindre Bangui en bicyclette témoigne de la situation à l'arrivée des Séléka dans la région : « *Lorsque les Séléka sont arrivés, ils ont tout ramassé y compris les biens et les véhicules des prêtres et des paroisses, ils ont pillé les maisons, et ils torturaient et tuaient les gens.* »

Ainsi, dans la seule localité de Grimari, qui compte 47 272 habitants, on a dénombré 27 exécutions par arme à feu, 1 mort par suite de torture et 28 cas de viols, certains perpétrés par 4 ou 5 personnes. Sur les 4 communes que compte Grimari, c'est la commune du centre qui a été la plus touchée. La quasi totalité de la population visée, essentiellement les ethnies chrétiennes, a fui dans la brousse en abandonnant tous ses biens.

Les Séléka mettent aussi le territoire qu'ils occupent sous coupe réglée. Ainsi, dans la zone de Kouango où l'on cultive le café, les Séléka exigent que leur soient remis les sacs de café, « *par tonnages entiers* », témoigne A. K. Les réfractaires s'exposent à des séances de tortures en règle et à des exécutions purement et simplement.

L'extorsion et le travail forcé sont aussi pratiqués par les Séléka dans leurs zones. Ainsi, les axes routiers sont quadrillés de barrières qui sont autant d'occasions d'extorsion : « *Tu dois payer. Même quand tu es à pied tu dois payer 250 Francs. Soit tu payes, soit tu travailles pour eux dans leurs chantiers. Dans la zone de Bakala, tu dois travailler un temps dans les chantiers d'extraction de l'or, ou dans la zone de Kouango c'est pour le café, c'est comme ça* », témoigne A. K., qui a traversé toutes ces zones au péril de sa vie.

Pour son dernier voyage, de Grimari à Bangui, « *j'ai dû passer 10 barrières. Pour certaines je devais faire de grands détours dans la brousse. J'ai vu des villages entièrement brûlés, des personnes fraîchement abattues. À quelques kilomètre de Damara, j'ai vu sur le goudron deux petits garçons qui avaient été abattus. C'était terrible.* »

Selon les témoignages recueillis, les auteurs de ces exactions sont les Séléka dirigés à Grimari par le colonel Moussa Johnson, un mercenaire de nationalité soudanaise, commandant Séléka de la base à Grimari.

Au 23 février 2014, les Séléka occupaient toujours la zone allant de Sibut à Bria et comprenant notamment les localités de Kouango, Grimari, Bambari, Bakala Mbrès, Kagabandoro, etc.

Dans la **sous-préfecture de Mobaye** et la ville même de **Mobaye**, au petit matin du 7 février 2013, aux environs de 4 heures du matin, la population a été réveillée par des coups de feu. En peu de temps, la ville s'est vidée de l'essentiel de ses habitants qui se sont réfugiés soit de l'autre côté du fleuve en République démocratique du Congo (RDC), soit dans les nombreuses îles qui séparent les deux pays, soit en brousse. Selon un témoignage : « *La population musulmane de la ville n'est pas du tout inquiétée. Elle s'acoquine avec les rebelles et vaque librement à ses activités. Comme à leur habitude, les rebelles de la Séléka ont identifié les antennes téléphoniques et coupé aussitôt la communication pour que leurs forfaits ne soient pas connus du monde extérieur. Mais ils se sont trompés cette fois-ci. La ville de Mobaye se situant sur la frontière est aussi couverte par le réseau Vodafone congolais.* » C'est ainsi que les premiers témoignages des exactions et destructions commises par les Séléka dans cette ville ont pu être recueillis. Les premières cibles des Séléka ont été la préfecture, la résidence du docteur, l'hôpital et la mission catholique.

Selon ce témoin : « C'est un vandalisme prémédité. Toutes les structures ont été détruites. La préfecture et la résidence du Préfet ont été pillées et saccagées, les archives préfectorales détruites. La résidence du docteur a été saccagée. Il en est de même de l'hôpital préfectoral dont les médicaments et le matériel ont été pillés. Un membre du personnel qui procédait à des vaccinations et à qui les rebelles demandaient de l'argent a été battu et atteint aux yeux. Tous les biens de l'Église ont été pillés. Ils ont tout emporté. Les archives paroissiales sont complètement détruites. Même des portraits muraux ont été détruits. C'était visiblement une soif morbide de vengeance. En ce qui concerne les moyens roulants, ils ont volé en tout six véhicules à la mission catholique. » « En plus du vol, il faut ajouter la dimension du sacrilège. En effet les objets liturgiques (aubes et autres) ont été déchirés et les hosties versées par terre. » « Ils ont revendu leur butin au marché de Langandi à une trentaine de kilomètres de Mobaye. Ils se sont livrés aussi au commerce de café qu'ils ont récupéré gratuitement chez les opérateurs. » Deux jours plus tard, dans la nuit du 8 au 9 février 2013, la mission catholique est de nouveau pillée.

Dans la **sous-préfecture de Ndjoukou**, au sud-est de la ville de Sibut, d'une population d'environ 40 000 habitants, les Séléka sont arrivés vers le 25 mars 2013 et y ont apporté désolation, meurtres, pillages et viols, et ce jusqu'à présent.

Le 25 mars 2013, les Séléka installent une base à Ndjoukou-ville et procèdent à la nomination de nouveaux maires. Ils mettent en place des barrières et postes de contrôle pour extorquer argent et biens. Ils pillent les maisons. Le 6 avril 2013, des Séléka venus de Kouango pillent et vandalisent entièrement l'hôpital de Ndjoukou. Après l'été 2013, la situation se tend. Le 28 septembre 2013, le prêtre de Ndjoukou est pourchassé par les Séléka et ne doit sa vie qu'aux habitants, notamment à la famille du chef du village. Le 7 octobre 2013, le Bouba-nguéré de Ndjoukou est agressé par les Séléka qui pillent sa maison. La famille du chef de village, D. M., est prise en otage pour avoir caché la moto du Bouba-nguéré, qui se venge en blessant avec son fusil de chasse le commandant Séléka. Les représailles des Séléka ne se font pas attendre puisque le 10 octobre 2013, 18 Séléka sur des motos attaquent Ndjoukou, exécutent 2 personnes et incendient 16 maisons. Les deux victimes, des pêcheurs du nom de Frédéric Gueret Koyapenda et Domoyou sont pris au hasard, forcés à s'allonger et exécutés par des rafales de Kalachnikov, comme peuvent en témoigner les deux personnes qui les ont enterrés.

Le 31 janvier 2014, les villages de Ngbondo, Kohoro, Bac, Possel, Croisement, Zenda, Pangbi Kroma, Palingui, Lenge et Bango sont incendiés par les Séléka. Environ 500 maisons sont systématiquement détruites par le feu lors de l'attaque. Trois personnes ont été tuées par armes à feu à Kohoro lors de l'attaque et deux autres à Ngbondo. À Ngbondo, il s'agit de Thomas Goujoumourou et de Doukoulou, tous deux cultivateurs. À Féré et Mabo, les attaques des Séléka ont donné lieu à des altercations avec la population et auraient fait une dizaine de morts du côté des habitants de la localité et un parmi les Séléka. Ces attaques ont provoqué la fuite massive de la population soit en brousse au bord du fleuve Oubangi-Chari, soit en République démocratique du Congo (RDC) voisine, soit à Sibut. Jusqu'à présent aucune des personnes déplacées ou réfugiées ne serait revenue dans la zone.

Celles qui restent demeurent soumises à l'arbitraire et à la vengeance des Séléka. Ainsi, le 10 février 2014, 7 personnes auraient été enlevées par les Séléka dans le village de Kotto, à 6 kilomètres de Galafondo, alors qu'elles partaient aux champs. Plus de dix jours plus tard, leur sort n'a toujours pas pu être élucidé. Cette région demeure dangereuse et difficile d'accès et les réseaux de téléphone ne passent plus.

La plupart des exactions des Séléka dans la zone de Ndjoukou seraient de la responsabilité du commandant Séléka Abakar Tahir, un Centrafricain d'ethnie Goula, et de son auxiliaire Youssouf Ibrahim, de nationalité tchadienne. Arrivés avec 6 éléments, les Séléka de Ndjoukou ont été rappelés par le colonel Séléka de Sibut. Ce dernier, face au refus du commandant Tahir, aurait été obligé d'envoyer plusieurs fois des équipes pour obliger le commandant Tahir et ses hommes à quitter la ville de Ndjoukou. Dans la zone, plusieurs témoignages évoquent les responsabilités de plusieurs civils dans les exactions, notamment lors des événements de Féré et Mabo. Il s'agirait de la famille Hassana, chef du village de Galabadja à 40 km de Ndjoukou, et ses enfants, qui auraient rejoint et aidé les Séléka. Si de tels phénomènes existent en Centrafrique, l'accès à la zone et à un plus large panel de témoignages pourront permettre d'établir précisément la responsabilité de certains civils agissant de concert avec les groupes armés lors de la commission des crimes.

Le 30 janvier 2014, lors de l'attaque de la ville de **Boda** dans la **sous-préfecture du Lobaye**, les Séléka auraient incité des civils à attaquer les populations. Les combats entre le 30 janvier et le 3 février avaient déjà fait au moins 75 morts principalement chez les populations chrétiennes. La situation s'est ensuite inversée au courant du mois de février avec le départ des Séléka et l'arrivée des anti-balaka. Ces derniers assiégeaient toujours jusqu'à la mi-mars 2014 les 11 000 musulmans de la ville.

Au nord-ouest dans la **sous-préfecture de Ngaoudaye**, des informations recueillies par la mission et recoupées font état d'attaques répétées contre les civils, dans les villes de **Ngaouday**, de **Bang** et d'autres localités de la région.

Le 5 février 2014, les Séléka attaquent le village de Nzakone, attaque au cours de laquelle 22 personnes auraient été tuées. Le lendemain, le 6 février, ils s'attaquent à la ville de Ngaouday où ils incendient 8 maisons et blessent 7 personnes, avant de se rendre au village de Mbéré et de tuer 4 personnes en incendiant tout le village. Ils se rendent aussi à Bang où ils détruisent 46 maisons. Une grande partie de la population fuit dans la brousse.

Le 7 février 2014, les mêmes éléments se déplaçant à bord de 32 véhicules, selon les témoignages recueillis, s'attaquent de nouveau à la population de Ngaouday et y auraient tué au moins 22 personnes y compris des femmes et des enfants, avant d'incendier des maisons. Selon un scénario macabre qui semble bien rodé, ils s'attaquent ensuite au village de Zoulde où près de 200 maisons auraient été incendiées. Selon des témoins sur place, les Séléka auraient même annoncé qu'ils attaqueraient à nouveau le soir même la ville de Bang. Attaque qui a bien eu lieu mais dont le bilan demeure inconnu.

Les seules informations qui ont pu être obtenues de la situation à Bang entre le 7 et le 11 février datent du lendemain et établissent un bilan de 16 personnes tuées.

Face à la situation catastrophique à la frontière des 3 pays, la MISCA envoie une patrouille depuis sa base de Paoua. Les soldats burundais se seraient accrochés avec les éléments de la Séléka.

Pourtant, le 13 février 2014, des hommes armés attaquent de nouveau Bang et tuent 14 personnes. Ils incendient aussi 46 maisons. Le lendemain, le 14 février, ce sont des bâtiments administratifs et des maisons de fonctionnaires ainsi que des églises qui sont attaqués.

Deux jours plus tard, le 16 février 2014, 8 personnes sont tuées par ces hommes en armes dont un pasteur de l'église apostolique et ses 2 enfants.

Selon certaines sources, les responsables de ces attaques seraient les Séléka. D'autres évoquent les éléments du Front populaire pour le redressement (FPR), une rébellion tchadienne dirigée par le général Baba Laddé, une rébellion pro-peule.¹¹ Présent avec son mouvement de 2006 à 2008 au Darfour, puis dans le nord de la Centrafrique, le « Père de la brousse », en langue peule, s'est un temps réfugié au Sud-Soudan avant de négocier sa reddition contre un poste de conseiller du premier ministre tchadien en 2012 et de repartir en rébellion en 2013. En fait, certains des hommes de Baba Laddé, sinon l'ensemble du mouvement, auraient rejoint les Séléka.

2.1.2. Les attaques des anti-balaka

À la fin mars 2014, les anti-balaka encerclaient et assiégeaient toujours entre 15 et 20 000 musulmans regroupés dans 18 enclaves au nord-ouest et au sud-ouest du pays. « *Ces populations encourent un risque très élevé d'attaques et elles ont d'urgence besoin d'une amélioration de la situation de sécurité* », a déclaré Adrian Edwards, porte-parole du HCR, concernant ces populations.¹² Parmi ces enclaves, la situation à Bangui (dans les quartiers de PK5 et PK12), à Boda, à Bouar, à Bossangoa et à Bozoum était particulièrement inquiétante.

Les anti-balaka ont commencé à être actifs au cours de l'été 2013. Début septembre 2013, ils attaquent la ville de Bossangoa et commencent à s'en prendre aux populations musulmanes. Le 5 décembre 2013, ils surprennent tout le monde par une attaque coordonnée de Bangui, alors que les soldats français de l'opération Sangaris arrivent sur le terrain. En un peu plus de 6 mois d'attaques de populations civiles, les anti-balaka ont tué des centaines de personnes et fait fuir la presque totalité des musulmans de l'ouest, du sud-ouest et du nord-ouest de la Centrafrique.

Les attaques des villes et villages

À partir de mai-juin 2013, des groupes de milices d'autodéfense mènent des attaques contre des éléments isolés des Séléka dans la région de Bossangoa et Bocaranga. Ils se font appeler et s'appellent eux-mêmes les anti-balaka, « les anti-machettes » en langue vernaculaire Sango. Les premiers témoignages recueillis par la FIDH en juillet 2013 confirment leur existence et qu'ils commettent de nombreux crimes eux aussi. Sous prétexte de se défendre et de répondre aux crimes des Séléka, ils s'en prennent de plus en plus régulièrement aux populations musulmanes et à leurs maisons et leurs villages. Eux aussi se mettent à tuer et à brûler de plus en plus systématiquement.

Le 6 septembre 2013, les anti-balaka ont déjà pris 4 villages près de Bossangoa, situé au nord-est du pays, dont le village Zéré situé à 25 km de Bossangoa, après l'assassinat d'un imam avec ses 4 enfants. Au cours de ces attaques, ils ciblent non pas les combattants de la Séléka, mais les civils musulmans. Et ce *modus operandi* va se reproduire dans de nombreux villages au cours des mois qui suivent. Les 7 et 8 septembre, c'est Bossangoa qui est atta-

11. Cf. <http://reliefweb.int/report/central-african-republic/centrafrique-8-morts-dans-un-accrochage-entre-anti-balaka-et-force>

12. Cf. <http://www.unhcr.fr/530cb78dc.html>

quée. Plus d'une centaine de morts sont dénombrés dès les premiers jours. Le plus souvent, les anti-balaka tuent des personnes désarmées et des civils.

Le 9 septembre 2013, c'est la ville de Bouca qui est attaquée par les milices des anti-balaka. En moins d'une heure, plus de 40 musulmans sont massacrés par les miliciens qui incendient plus de 250 maisons. L'engrenage est lancé avec l'assassinat d'une trentaine de chrétiens par les Séléka en représailles de l'attaque des anti-balaka. Ils incendient aussi plus de 300 maisons avec l'aide des civils de la ville.

Le 14 septembre, une mission menée par l'archevêque de Bangui, Monseigneur Dieudonné Nzapalainga, constate que : « *tous les villages situés entre Bossembélé et Bossangoa sont désertés par les populations. Il s'agit des villages Mogo-Kotta, Ndjoh, Modi-Ketté, Angara-Ketté, Bandarao-Kotta, Gonglie-Kotta, Lenga-Kotta, Gbélé-Kotta, Bangba, Kana, Votovo, Carrière.*

Au village Ndowé-Ketté qui se situe à 43 km de Bossangoa, plus de 50 maisons ont été incendiées, de même qu'à Gbakara où environ 60 maisons ont été incendiées dans la journée du samedi 14 septembre vers 15 h.

Le lundi 16 septembre nous comptons plus de 16 000 déplacés chrétiens à l'évêché de Bossangoa, 1 500 déplacés musulmans à l'école de la vallée en face de la mairie et 300 déplacés peuls derrière l'aérodrome de Bossangoa. »¹³

La région s'enfonce dans le chaos et des milliers de personnes fuient en brousse ou se réfugient auprès des congrégations religieuses ou des lycées comme à Bossangoa. Dans cette ville ce sont plus de 35 000 personnes qui cherchent à se protéger des groupes armés en seulement quelques jours.

Les anti-balaka élargissent leur zone d'action à une cinquantaine de kilomètres au sud de Bossangoa, , comme en témoigne H. A., un musulman de Korom-Poko, qui raconte l'attaque des anti-balaka, le 11 septembre, aidés du maire et de villageois. Le bilan de l'attaque ce jour-là est de 11 personnes tuées, 97 maisons pillées avant d'être incendiées. H. A. n'a toujours pas de nouvelles de 17 membres de sa famille.

Contrairement à la légende qui s'est rapidement propagée, les anti-balaka ne sont pas uniquement des miliciens armés de machettes, d'arcs et de flèches. Lors des attaques de Bossangoa et Bouca, ils étaient lourdement armés, notamment de roquettes et d'armes de guerre de type Kalachnikov. Ils ont aussi été rejoints au cours des dernières semaines par des militaires des Forces armées centrafricaines (FACA) qui ont caché des armes et les utilisent au cours de ces attaques.

L'attaque de Bossangoa le 17 septembre 2013 par les anti-balaka semble d'ailleurs confirmer cette thèse. Cyril Bensimon, journaliste au journal *Le Monde* présent sur place, écrit le 2 octobre 2013 : « *Bien coordonnés, appuyés selon plusieurs sources par des soldats, les miliciens lancent un assaut sur Bossangoa. Attaquant sur plusieurs axes, équipés d'armes de guerre, ils tiennent tête pendant toute la journée aux nouveaux maîtres de la ville. Le colonel Saleh Zabadi, le commandant de la zone, reconnaît avoir perdu 46 de ses hommes dans ses*

13. Cf. http://www.cordaid.org/media/publications/RAPPORT_DE_LA_MISSION_BOSSANGOA_ET_ZERE.pdf

tentatives de contre-offensive. (...) Plusieurs observateurs considèrent que les assaillants s'en sont pris délibérément aux civils musulmans pour provoquer une réaction et jeter le pays dans une spirale de vendettas aux terribles conséquences. »¹⁴

De fait, les attaques délibérées des anti-balaka contre les civils musulmans provoquent des représailles tout aussi sanglantes des Séléka et de certains civils musulmans. Cette stratégie du chaos se poursuit dans toutes les attaques des anti-balaka jusqu'au mois de mars 2014 **dans tout l'ouest et le sud-ouest du pays.**

Le 26 octobre 2013, c'est la ville de Bouar qui est attaquée par les anti-balaka. Selon la MISCA, les combattants étaient épaulés par une centaine d'anciens membres des Forces armées centrafricaines dont 5 auraient péri dans les combats. Près de 5 000 civils, fuyant les combats, trouvent refuge à l'évêché, où par manque de moyens pour prendre en charge les déplacés, la situation humanitaire se dégrade très rapidement : blessés sans soins adéquats, maladies, problèmes de nourriture. Mi-février 2014, 8 200 musulmans vivaient réfugiés à la grande mosquée centrale et dans l'école primaire qui la jouxte, fuyant les pillages, les violences et le racket des anti-balaka menés dans cette localité par un certain lieutenant Igor.

Les anti-balaka progressent et attaquent la ville de Bozoum les 6, 23, 25 et 31 décembre 2013. Cette série d'affrontements entre anti-balaka et la Séléka a provoqué la mort « *d'au moins 70 personnes et de nombreux blessés* » dans cette localité, témoigne le père Aurelio Gazera¹⁵, prêtre de la paroisse Saint-Michel qui accueille près de 3 000 personnes cherchant à fuir les combats. Aba Ali Issen, commandant des éléments de l'ex-rébellion Séléka basés dans la région, affirme : « *Nous n'avons pas tué de civils.* » Les affrontements se sont toutefois poursuivis à partir du 8 janvier 2014. Selon Antoine Mbaobogo, président de la Croix-Rouge centrafricaine, les affrontements de Bozoum de janvier auraient fait 97 tués, 107 blessés et environ 14 000 déplacés dans les environs de cette localité. Selon lui, « *au moins 912 maisons ont été incendiées* » lors des combats entre Séléka et anti-balaka. « *Et comme toujours ce sont les civils qui sont les victimes* », a-t-il ajouté.

Le 12 décembre 2013, des miliciens anti-balaka attaquent des musulmans dans le village de Bohong, à 75 kilomètres de Bouar. Selon les témoignages recueillis et confirmés par le Haut Commissariat des droits de l'Homme des Nations unies¹⁶, au moins 27 personnes sont tuées par les anti-balaka, principalement des musulmans. Ravina Shamdasani, la porte-parole du Haut Commissariat, évoque même « *un cercle d'attaque et de représailles continues* ». ¹⁷

À Baoro, à environ 50 kilomètres de Bouar, les maisons incendiées à l'entrée et à la sortie de la ville témoignent des violences et des représailles qui ont fait 152 morts en trois jours, du 20 au 22 janvier, quand les Séléka sont partis. Selon un témoin, les Séléka ont laissé des armes aux populations civiles musulmanes qui s'en seraient pris aux chrétiens. Les anti-balaka de Bozoum seraient venus le lendemain pour les venger.

14. Cf. http://abonnes.lemonde.fr/a-la-une/article/2013/10/02/en-centrafrique-bossangoa-face-a-ses-demons_3488406_3208.html

15. Voir aussi son blog <http://bozoumfr.blogspot.fr/> et <http://observers.france24.com/fr/content/20131209-centrafrique-bozoum-violences-seleka-anti-balaka-bangui-djotodia>

16. Cf. <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2013/12/13/97001-20131213FILWWW00374-rca-27-musulmans-tues-par-une-milice.php>

17. Cf. http://www.lexpress.fr/actualite/monde/centrafrique-27-musulmans-tues-par-une-milice-selon-l-onu_1307403.html

Plus au sud, dans **la région de Bossembélé et Boali**, les attaques se multiplient entre décembre 2013 et février 2014.

À Boali, le 2 décembre 2013, des insurgés anti-balaka commettent un massacre au cours duquel au moins 12 personnes sont exécutées et plusieurs autres blessées. Vers 18 heures, une quarantaine d'hommes armés de machettes, de couteaux et de fusils de brousse attaquent un campement d'éleveurs peuls Mbororos musulmans. Selon des sources médicales, au moins 12 personnes sont tuées, dont des enfants. Une dizaine d'enfants sont blessés à l'arme blanche et, selon certaines sources, une femme enceinte est éventrée.¹⁸ Les blessés sont conduits à Bangui et, le lendemain, des forces Séléka sont envoyées en renfort à Boali par le gouvernement. Malgré les consignes données par le gouvernement, les Séléka mènent des opérations de représailles et, selon des témoins, plusieurs personnes sont abattues, dont un chef de quartier. S. Y. raconte que le 3 décembre 2013, « *les Séléka ont tué le chef du quartier, son oncle, Fidel Zangato et 3 autres de ses frères dans les champs. Le lendemain, ils ont tué 3 autres personnes dans les champs dont Elvis Nabieu.* » Des centaines de civils quittent alors la ville pour fuir les combats et les représailles.

Le 8 janvier 2014, des anti-balaka attaquent le village de Boyali (130 km au nord-ouest de Bangui), faisant au moins dix morts parmi les civils musulmans. H. B. témoigne que « *mon petit-frère O. H. a été tué par les anti-balaka ce jour-là vers 10 heures quand ils sont entrés dans le village. Ils avaient aussi des kalachnikovs et ils tiraient ou tuaient un peu partout* ». Ce qui est confirmé par D. S., 20 ans, qui raconte qu'« *à l'entrée des anti-balaka, ils ont abattu mon père El Adj O., 50 ans, et son oncle S. M. de 75 ans. Ils ont aussi blessé par balles mon oncle paternel, M. N., qui a été emmené à Bangui pour être soigné. Ils ont ensuite pillé et brûlé toutes les maisons, comme la moquée.* » Des Séléka ont par la suite brûlé des centaines de maisons de chrétiens dans le village, par représailles.¹⁹

Toujours à Boyali, quelques jours plus tard, le 14 janvier, les anti-balaka arrêtent à un de leurs postes de contrôle un camion de plusieurs dizaines de réfugiés, chrétiens et musulmans confondus, allant vers le Cameroun. Les anti-balaka font descendre la dizaine de passagers musulmans qu'ils massacrent à la machette et au couteau, à même la route devant la mosquée de la ville. Parmi les victimes figurent 3 femmes et 3 de leurs enfants âgés de moins de 5 ans. Figure aussi le petit-fils de H. B. qui raconte : « *Après l'attaque des anti-balaka [du 8 janvier] on voulait que mon petit-fils B.D., âgé de 20 ans, s'enfuit. Il était dans le convoi que les anti-balaka ont arrêté et où ils ont tué tous les musulmans.* » En fait, des musulmans présents dans le convoi, seuls 2 enfants âgés de 12 et 7 mois n'ont pas été tués. Le premier a réussi à s'enfuir dans la cohue et se cacher chez des chrétiens tandis que la deuxième a été confiée à une femme chrétienne du convoi qui l'a ensuite remise au reste de sa famille. Après le massacre, les anti-balaka ont laissé le camion repartir, croyant avoir tué tous les musulmans à son bord.

Le 17 janvier 2014, à Boali, un témoin privilégié des événements, l'abbé Xavier-Arnauld Fagba, raconte les circonstances de l'attaque des anti-balaka : « *Tout a commencé le vendredi 17 janvier dernier dans la matinée avec l'arrivée des forces françaises de l'opération Sangaris à Boali qui sont venus ouvrir l'axe Bangui-Douala, parsemé des barrières des Séléka et anti-*

18. Cf. <http://www.rfi.fr/afrique/20131204-nouvelles-exactions-centrafrique/>

19. Témoignages recueillis par la FIDH, l'OCDH et la LCDH. Voir : <http://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=14167&LangID=F>

balaka, avec aussi l'intention de désarmer les milices anti-balaka et les hommes de la Séléka. Quand le groupe des Sangaris est arrivé à Boali, les Séléka qui avaient le contrôle de la ville ont été divisés dans leur position : certains, peu nombreux, qui ont accepté de se rendre, moins de dix éléments, et d'autres qui ne voulaient pas se rendre, qui ont choisi de prendre le chemin de la brousse. Sont-ils loin de la ville, ou ont-ils décidé de partir définitivement de là, on n'en sait rien. Et ceux-là sont trop nombreux, plus de trente éléments. Et c'est justement à ce moment-là que nous avons été surpris par l'entrée des anti-balaka dans la ville. Plus de 300 anti-balaka, des hommes et des femmes armés, en ont profité pour entrer dans la ville. Ils ont systématiquement pillé chez les musulmans, saccagé les trois mosquées de Boali et ont fait des morts et une vingtaine de blessés ».

Ainsi, « *vendredi, vers 13 heures, nous étions à la mosquée en train de prier. Les anti-balaka sont entrés dans la mosquée et ont commencé à nous asséner des coups de machette que j'ai reçus à la tête. Ma tante A. en a reçu aussi et a succombé aux suites de ses blessures* » raconte M. O.

M. H., 67 ans, raconte que « *les anti-balaka sont entrés dans la mosquée centrale et m'ont porté un coup de machette à la tête. Au même moment, ils ont tué mon grand frère, S. B., âgé de 73 ans, à la machette aussi.* » A.S.O a lui aussi été témoin de l'attaque de la mosquée par les anti-balaka : « *J'étais tout à côté quand les anti-balaka ont attaqué la mosquée. J'ai réussi à fuir dans les marais. Quelques jours après, j'étais dans l'enceinte de l'église où je m'étais réfugié quand j'ai été attaqué par les anti-balaka. Je suis avec mon épouse, les enfants ont fui au Tchad.* » A. D., 25 ans, habitait derrière la mosquée de Boali quand ce 16 janvier 2014, « *les anti-balaka sont entrés chez moi. Ils ont tué mon enfant de 12 ans, N. D. Moi-même j'ai été victime de coups de machette aux jambes* », dit-il en montrant ses jambes entaillées sous les bandages.

Des dizaines de témoignages racontent comment cette attaque a fait au moins 13 morts parmi les civils musulmans et 2 parmi les chrétiens. Des centaines de musulmans se sont réfugiés dans l'enceinte de l'église où ils sont soumis aux attaques régulières des anti-balaka malgré la protection des forces de la MISCA et ponctuellement des forces de Sangaris.

La situation demeure particulièrement tendue à Boali. Ainsi le 24 mars 2014, un soldat de la MISCA originaire de la République du Congo a été tué et deux autres blessés lorsque le véhicule dans lequel il voyageait avec trois autres soldats de la MISCA a été attaqué par un groupe d'anti-balaka. Selon la MISCA, « *les soldats de la MISCA ont riposté, tuant 12 assaillants, qui ont ensuite été identifiés comme des miliciens anti-balaka. Parmi les assaillants tués figure un commandant anti-balaka bien connu.* »²⁰

À Bossembélé, les anti-balaka profitant de l'évacuation des Séléka de la ville ont attaqué dans l'après-midi du 16 janvier 2014. Jusqu'au matin, les musulmans qui n'avaient pas pu fuir la ville ont organisé la résistance des habitants musulmans. Les combats ont duré jusqu'au matin et à l'entrée des anti-balaka dans la mosquée centrale, où de nombreux musulmans étaient réfugiés. Les corps de 43 civils, semble-t-il exécutés, ont été retrouvés dans la mosquée et ses alentours. Parmi eux figuraient des femmes, des vieillards et un bébé de 7 mois, et au moins 12 personnes ont été blessées. Selon la Croix-Rouge centrafricaine, la plupart des victimes ont été tuées à coups de machettes et de couteaux, accréditant les témoignages d'un massacre délibéré, les civils ayant été achevés après les combats.

20. Cf. <http://www.peaceau.org/fr/article/146#sthash.8SETocUu.S9NlupZg.dpuf>

L'ouest du pays, frontalier du Cameroun, illustre bien la stratégie du chaos des anti-balaka. Ainsi, dans la **sous-préfecture de Berbérati**, le 10 février 2014, plusieurs dizaines d'anti-balaka venus des villes plus au nord de Carnot et de Bouar, ont attaqué la ville de Berbérati, profitant du départ des troupes françaises de la ville. Au cours de ce qui s'apparente plus à une chasse aux musulmans qu'à une attaque militaire, il tuent au moins 10 personnes dont un enfant, pillent et incendient des maisons les 10 et 11 février. Les musulmans trouvent refuge auprès de l'évêché, où Mgr Dennys, l'évêque de Berbérati, recueille les musulmans persécutés, et ainsi se crée une nouvelle enclave.

La situation de Berbérati est donc symptomatique de la stratégie menée par les anti-balaka. Bien loin du scénario selon lequel les populations victimes des Séléka se révoltent et se vengent de façon indiscriminée contre tous les musulmans, la ville de Berbérati a connu des crimes sous le régime des Séléka. Pourtant, jusqu'à février 2014 et l'arrivée des anti-balaka venus du nord, aucune vengeance populaire ne s'est exprimée contre les musulmans de Berbérati. En effet, les autorités locales confirment que *« les anti-balaka ne viennent pas de Berbérati, mais de Bossangoa, Bocaranga, Bozoum, etc. Ensuite, ils ont été rejoints par des délinquants locaux mais les anti-balaka, c'était un phénomène inconnu ici, jusqu'à il y a quelques jours. »* Les autorités de Bangui leur ont d'ailleurs interdit de mener des négociations avec les anti-balaka, pour éviter de les légitimer. D'ailleurs informées des exactions en cours, les forces françaises de l'opération Sangaris ont rapidement fait demi-tour pour reprendre en main la situation mais celle-ci demeure toujours tendue, dans un face à face inégal où les anti-balaka n'attendent que l'occasion de massacrer les musulmans. D'autres sources évoquaient la présence du capitaine Sereganza et de son adjoint le lieutenant Dzoae, des FACA identifiés comme bozizistes, présents à Gamboula, ville frontalière avec le Cameroun et cherchant à rejoindre les anti-balaka présents à Berbérati.

Dans le **sud-ouest du pays**, une des situations les plus préoccupantes est celle de la ville de Boda où depuis le 29 janvier 2014, la ville est coupée en deux et plus de 11 000 musulmans sont bloqués dans une enclave sous la pression des attaques des anti-balaka.

Le 29 janvier 2014, les Séléka ont quitté la ville de Boda, laissant les 11 000 musulmans de la ville face aux 20 000 chrétiens de cette localité de la Lobaye. Les heurts ont immédiatement éclaté entre les deux communautés, faisant une centaine de morts en quelques jours de chaque côté. Les musulmans se sont regroupés dans un quartier autour de la mosquée centrale de la ville, tandis que les chrétiens fuyant aussi les violences se sont massés autour de la paroisse Saint-Michel. Toutes ces populations vivent dans le plus total dénuement alimentaire et sanitaire.

Au milieu de la ville, les bâtiments totalement dévastés et incendiés du marché témoignent de la violence des événements qui se sont produits fin janvier et début février. Depuis février, un détachement de militaires français Sangaris de 120 personnes assure une zone tampon entre les deux zones et protège les musulmans des attaques des anti-balaka. Fin mars, un musulman a été tué pour avoir franchi cette frontière de la haine.

Mi-mars, le ministre-conseiller à la primature, Joachim Kokaté, avait été dépêché sur place pour négocier un accord avec les mouvements anti-balaka, dont il est l'ex-coordonnateur. *« Les responsables anti-balaka de la ville de Boda ont décidé de ne plus s'attaquer à la population. Ils ne toucheront plus personne. Ils ont signé un engagement écrit pour coopérer avec Sangaris »* déclarait-il le 17 mars sur RFI. L'accord portait surtout sur le départ des 6 000 des

11 000 musulmans de la ville qui s'étaient inscrits pour partir en convoi vers Bangui, puis vers l'étranger si possible.

Mais face à l'incapacité de l'Organisation internationale des migrations (OIM) d'organiser le départ de tant de personnes dans des conditions de sécurité totalement incertaines dans les autres parties du pays, les anti-balaka de Boda ont repris leurs attaques régulières sur l'enclave musulmane. Depuis fin mars, la MISCA a déployé des soldats de la République démocratique du Congo (RDC) à Boda.

Pour Firmin Dopani, le chef des anti-balaka de Boda, la solution est simple : « *Les musulmans doivent partir, c'est la seule solution. Et beaucoup d'habitants chrétiens de Boda remercient les anti-balaka et répètent en chœur : Les musulmans doivent partir.* »²¹

Pris au piège entre l'impossibilité de partir, et des anti-balaka qui veulent en finir, les 11 000 musulmans de Boda attendent une hypothétique solution ou la mort.

Les attaques de convois de déplacés et de réfugiés

Depuis plus de deux mois, les populations visées par les anti-balaka fuient l'ouest de la Centrafrique. De grands convois sont organisés soit pour rejoindre Bangui et prendre un des avions affrétés par le Tchad et les pays qui évacuent leurs ressortissants, soit pour fuir vers le Tchad ou le Cameroun voisins. Ces derniers sont escortés par la MISCA ou par l'Armée nationale tchadienne (ANT) elle-même.

Au cours de ces convois de tous les dangers, les populations civiles sont régulièrement attaquées par de véritables hordes d'anti-balaka qui tuent, pillent et violent. C'est le cas pour tout camion qui, surchargé, en mauvais état et souvent défectueux, tombe en panne au cours du chemin.

Ainsi, le 17 janvier 2014, au moins 10 civils musulmans, dont trois enfants, ont été tués et une cinquantaine blessés dans l'attaque de leur convoi près de Bouar, non loin de la frontière avec le Cameroun. Le convoi visé par l'attaque qui s'est déroulée près du village de Vakap, à une trentaine de kilomètres de Bouar, transportait des musulmans qui fuyaient les violences dans la zone.

Le convoi du 7 février 2014 a lui été attaqué à Libi, sur la route de Damara. N. A. jeune fille de 15 ans, témoigne : « *On était dans le convoi, mais notre véhicule est tombé en panne. Rapidement, beaucoup d'anti-balaka ont attaqué le camion et ont tué tous les hommes du camion. C'est 30 hommes et jeunes hommes qui sont morts. Moi j'ai survécu avec 4 autres filles et une petite de 7 ans.* » Toujours très traumatisée une semaine après les faits, elle tremble et montre tous les signes d'un choc post-traumatique nécessitant des soins psychologiques. Elle revit en permanence l'attaque et le massacre de ses proches alors que, ramenée à Bangui, elle subit les attaques incessantes des anti-balaka à PK12.

Le convoi de la semaine suivante connaît le même sort, parti de PK5 à Bangui le 10 février 2014, le convoi est attaqué aux alentours de Sibut. H. D., 32 ans, raconte : « *Le 10 février 2014, j'étais parti avec mon petit frère par convoi. On voulait aller à Bambari. Le lendemain, à environ 10 km*

21. Cf. <http://www.lavoixdelamerique.com/content/car-les-musulmans-bloques-%C3%A0-boda/1884278.html>

de Sibut, on a été attaqué par une quarantaine d'anti-balaka armés de machettes, de fusils artisanaux, d'AK-47. Le chauffeur de notre véhicule a été touché et a stoppé. Moi j'ai sauté du véhicule pour m'enfuir dans la brousse mais mon petit frère H. A. A. de 14 ans n'a pas pu et il a été attrapé par les anti-balaka qui l'ont tué et découpé à coups de machette sur le goudron. J'étais caché dans la brousse et j'ai vu comment ils l'ont tué, comment ils l'ont découpé. J'ai vu aussi un ami, O., qui avait 25 ans, qui a été tué aussi. Les anti-balaka tiraient dans tous les sens, j'ai même reçu une balle dans mon sac à dos. J'ai dû m'enfuir et j'ai été récupéré par la MISCA vers 22 h, qui m'a ramené. Je n'ai pas pu récupérer les corps de mon frère et de cet ami, et je ne sais pas où ils ont été enterrés. » Le bilan de l'attaque du convoi du 10 février 2014 avant son passage à Sibut est de 21 morts selon une source au Haut commissariat pour les réfugiés (HCR) qui a pris en charge 21 femmes et une centaine d'enfants rescapés.

Le 16 février 2014, c'est un convoi de réfugiés escorté par les soldats de la force africaine (MISCA) qui a été attaqué par des anti-balaka près de Béloko à quelques kilomètres de la frontière avec le Cameroun, dans l'ouest du pays. Selon la MISCA, le convoi de civils et de marchandises de quelques 90 véhicules a « essuyé une attaque d'éléments armés du groupe dit des anti-balaka », entraînant une riposte « en position de légitime défense ». Le bilan serait de « 11 assaillants armés neutralisés et 12 civils légèrement blessés », ce qui veut dire 11 anti-balaka tués. Ces derniers, « équipés d'armes à feu, ont attaqué les militaires de la Misca escortant le convoi, cependant que d'autres, également armés, tentaient de monter à bord pour commettre des exactions sur les civils à bord », a précisé la MISCA²².

Le 21 mars 2014, toujours à Libi sur la route Damara-Sibut, c'est un convoi de l'UNICEF qui est attaqué par les anti-balaka, ce qui a fait là encore plusieurs morts.

Les attaques délibérées de civils fuyant les combats et l'instabilité constituent une violation grave du droit international humanitaire et des droits humains constitutive de crimes de persécution. Elles participent de la stratégie du chaos mise en place par les anti-balaka depuis plusieurs mois : attaquer les musulmans pour provoquer un conflit confessionnel et les obliger à se regrouper dans des enclaves où ils deviennent des cibles concentrées pouvant être attaquées, ce qui les oblige à fuir, tout en attaquant leurs convois.

Depuis plus d'un an les populations des provinces de la Centrafrique vivent dans la terreur. Il est à ce jour très difficile d'établir un bilan humain et matériel exhaustif des crimes commis par les Séléka et les anti-balaka dans les 11 préfectures de province tant l'accès à ces régions est difficile, les auteurs des crimes étant aussi très mobiles et les rares survivants et témoins se terrant dans la brousse pour fuir les meurtriers. Pour toutes ces raisons, il est probable que le bilan en dehors de la capitale soit bien plus grave qu'estimé jusqu'à présent et s'élève à plusieurs milliers de morts, des milliers de maisons pillées et brûlées, des actes de tortures et de crimes sexuels par centaines.

Les populations des provinces vivent depuis plus d'un an l'enfer de la guerre, dans l'engrenage des représailles et des cycles de vengeances. Elles sont probablement en train de payer le plus lourd tribut à ce conflit, prises entre les exactions croisées des différents camps. Une part importante du conflit se déroule loin des caméras et de ceux qui peuvent en témoigner auprès de la communauté internationale. Les massacres se déroulent aussi dans les villages

22. Voir <http://www.lanouvellecentrafrique.info/communique-de-presse-de-la-misca/>

de brousse, les sentiers et au cœur des forêts où se sont réfugiées des milliers de personnes qui tentent de survivre dans des conditions extrêmes. Pourtant, si le contrôle du territoire et des populations est un enjeu des belligérants, la capitale, Bangui n'a pas été épargnée, elle non plus, par les violences.

2.2. Les attaques à Bangui

Depuis la prise de Bangui par les Séléka le 24 mars 2013, la capitale centrafricaine a vécu au gré de l'arbitraire des Séléka jusqu'au chaos provoqué par l'entrée des anti-balaka le 5 décembre 2013. Depuis lors, les habitants de la capitale vivent une violence quotidienne.

2.2.1. Les attaques et crimes des Séléka à Bangui

La prise de Bangui par les Séléka, le 24 mars 2013, a plongé la capitale dans une violence dont elle n'est toujours pas sortie, un an après. Les « vainqueurs » ont mis la capitale sous coupe réglée, pillant, tuant et violant sans retenue²³.

Les témoignages sont innombrables de cas d'exécutions sommaires, de viols et de pillages. Ainsi, quelques témoignages recueillis, parmi des dizaines d'autres, décrivent cette violence au quotidien :

« Le dimanche matin 14 avril 2013 mon fils, P. W. M. (...) accompagnait un de ses amis chez sa maman, lorsqu'ils sont alertés par les tirs à l'arme lourde du côté de Boy-Rabe, ils se précipitent pour rentrer à la maison. Entre temps dans leur progression, il sont surpris par un véhicule pick up rempli d'éléments Séléka bien armés qui venaient se positionner au niveau du pont de Ngoubagara pour empêcher les habitants de Boy-Rabe de fuir vers d'autres quartiers. L'un des ces éléments a tiré à bout portant sur lui au cou. Lorsque je suis arrivé pour reprendre le corps de mon fils avec l'aide de jeunes malgré les balles qui crépitaient, ces éléments Séléka sans pitié et sans états d'âme m'ont même pointé un fusil sur la poitrine, en m'interdisant de pleurer sur le corps de mon fils. »

Le même jour, non loin de là, S. A. témoigne que *« vers 10 heures, une équipe d'éléments Séléka est rentrée dans le quartier Issa II sous prétexte de faire le désarmement du quartier. C'est ainsi qu'il ont trouvé mon père, et ils lui ont demandé de l'argent. Comme il n'en n'avait pas ils lui ont demandé le téléphone. Mais comme il n'en avait toujours pas, c'est comme ça qu'ils l'ont tué. »*

Dans la nuit du 13 avril 2013, à PK13, des éléments des Séléka tentent de rentrer dans le domicile de L. N. qui raconte : *« Mon aîné E. N., croyant que c'est la sentinelle de la maison de notre voisin (...) s'est levé pour ouvrir la porte afin de le recevoir. En ouvrant il devait se rendre compte que c'était plutôt un groupe de quatre hommes cagoulés en treillis et bien armés qui étaient au seuil de la porte. Il referme alors précipitamment la porte et nos agresseurs, se rendant compte qu'ils ne pouvaient plus rentrer, ont tiré une balle à travers le battant de la porte. Mon frère a été touché et son corps sans vie gisait dans le sang. »*

23. Cf. Rapport d'enquête de la FIDH – République centrafricaine : Un pays aux mains des criminels de guerre de la Séléka, septembre 2013, pages 26 et 27, http://www.fidh.org/IMG/pdf/rapport_d_enque_te_rca_ld.pdf

Le 14 mai 2013, C. E. M., 20 ans et mère d'un enfant d'un an, raconte : « *Mon enfant était malade. Je l'ai pris pour l'emmener à l'hôpital. Arrivée au niveau de la place du cinquantenaire, j'ai été prise de force par 3 éléments Séléka qui m'ont violée. J'ai même été frappée par ces éléments. Eux, ils ne parlaient ni Sango, ni français. Depuis mon mari m'a abandonnée et je vis dans la misère car j'ai aussi été infectée par le Sida.* »

F. A. N. raconte lui qu'il s'est fait braquer le 3 septembre « *par des malfrats sous l'étiquette des éléments de la Séléka au nombre de 5 personnes avec le chef de file Jaboko alias 'Satan'. La seconde fois, le 22 septembre 2013, ma fille E. L. K. âgée de 16 ans a été victime de viol par 2 éléments et, n'ayant pas supporté, a pris la fuite pour s'échapper dans la nature. Heureusement, elle est suivie par une ONG maintenant.* »

De la même façon le 28 juin 2013, les Séléka mènent dans le quartier Gobongo une répression qui selon l'enquête de la FIDH sur la tuerie a fait au moins 6 morts et une trentaine de blessés²⁴. Il est possible que le « général » Mohammed Dhaffane ait été présent sur les lieux.

Dans l'après-midi du 28 juin 2013 au quartier Gobongo dans le 4^e Arrondissement de Bangui, les habitants, en majorité des jeunes, ont érigé des barricades empêchant la circulation sur la voie publique. Ils protestaient contre l'assassinat d'un jeune de leur quartier, enlevé alors qu'il étudiait dans sa classe la veille par des éléments Séléka et dont le corps a été retrouvé par des proches à la morgue de l'hôpital communautaire.

Ce mouvement de protestation a été violemment réprimé par les Séléka qui ont tiré à balles réelles sur les manifestants, occasionnant la mort de 6 personnes (selon le BINUCA) et de nombreux blessés par balles, certains faisant encore l'objet de soins dans les hôpitaux. Parmi les blessés emmenés à l'hôpital communautaire, 2 décéderont des suites de leurs blessures. Les Séléka ont également pillé les commerces et maisons du quartier jusqu'à l'arrivée en fin de journée de troupes de la MICOPAX, ce qui a donné lieu à des échanges de tirs et des morts et blessés parmi les Séléka avant le dispersement des rebelles.

Outre les attaques de civils et les pillages, les Séléka mènent une traque sans merci aux anciens militaires des Forces armées centrafricaines et en particulier aux membres de la garde présidentielle de l'ex-président Bozizé. Ainsi, le 21 août 2013, une centaine d'hommes des Séléka dans une vingtaine de pick-up investit le quartier de Boy-Rabe qui est encerclé pour l'occasion. Ils mènent un ratissage violent « *aux fins de procéder au désarmement forcé des membres des Forces armées fidèles au régime défunt qui seraient disséminés au sein dudit quartier* » se souvient un témoin. Les Séléka se livrent alors à toutes sortes d'exactions et le bilan est lourd : au moins 13 morts et 38 blessés. Pourtant, les pillages et les exactions dans ce quartier réputé fidèle à l'ex-président Bozizé avaient commencé quelques jours plus tôt.

Ainsi, le 19 août, des éléments des Séléka se rendent au domicile de J. G., fonctionnaire de police. « *Ils sont venus à mon domicile officiellement pour chercher des armes et pour me prendre moi. Ils ont pillé ma maison mais surtout, ils ont tué mon fils âgé seulement de 13 ans. Je connais ceux qui ont fait cela.* »

Le 20 août 2013, J. M. B., un maçon de 35 ans, est arrêté par des Séléka devant sa maison de

24. *Ibid.*

Bafio à Boy-Rabe. « *Ils lui ont demandé s'il était FACA. Bien qu'il ait fourni les preuves qu'il ne l'était pas, ces éléments ont insisté et ont fini par l'abattre à bout portant de plusieurs balles après des séances de tortures atroces* », raconte le frère de la victime, témoin impuissant de la scène.

Le même jour, R. L. Y, chauffeur de 23 ans, « *souffrait de la fièvre et avait de la peine à marcher et à travailler. Quand les Séléka ont bouclé le quartier, il était avec ses trois amis et ils se sont mis en route pour rentrer mais sans courir comme les autres qui se sont échappés. Et subitement, il a reçu 7 balles de Kalachnikov dans le dos et il succomba sur le champ. Nous avons été obligés de l'enterrer au lieu du meurtre sous les détonations d'armes en présence de la Croix-Rouge. Les Séléka ont évoqué la raison comme quoi il était militaire. Mais c'est une fausse raison, il était chauffeur* », raconte un membre de sa famille.

S. S. S., 34 ans, originaire du quartier de Bafio de Boy-Rabe, a été arrêté le 21 août 2013 à côté de l'hôpital de l'Amitié : « *J'ai été arrêté et conduit à l'OCRB où j'ai été torturé pendant 10 jours par les hommes du général Bachar et le colonel Saïd. Eux-mêmes étaient présents* », témoigne S. S. S., profondément perturbé par ces violences.

La violence de l'opération fait grand bruit²⁵ et le ministre d'État chargé de la Sécurité publique et de l'Ordre public, le général Noureddine Adam, est même obligé de se rendre sur les lieux pour calmer ses troupes. Conséquences de cette opération sanglante, le 22 août 2013, Noureddine Adam est remplacé au poste de ministre de la Sécurité publique par le pasteur Josué Binuoa, ancien ministre de François Bozizé. Est-ce une nouvelle scission au sein des Séléka ou le choix d'un homme qui préfère l'ombre à la lumière ?

La répression politique par les assassinats et la torture

Le 22 août 2013, le tout nouvel ancien ministre de la Sécurité publique et de l'ordre public, Noureddine Adam, prend le jour même la tête d'un nouveau service de police, le Comité extraordinaire pour la défense des acquis démocratiques (CEDAD). Initialement créé comme une sorte de service de renseignements généraux, le CEDAD s'illustre rapidement comme une police politique pratiquant l'intimidation, les détentions arbitraires, les assassinats politiques, les exécutions sommaires et la torture.

En octobre 2013, Reporters sans frontières s'inquiétait des menaces du CEDAD à l'encontre des journalistes : « *Au cours du dernier mois, le directeur de publication du quotidien Centrafrique Matin, Julien Bella, le directeur de publication du quotidien Le Citoyen, Maka Gbossokotto, et le directeur de publication du Quotidien de Bangui, Ulrich Landry Ngopkele, ont subi des interrogatoires musclés hors de toute procédure judiciaire, à la suite de publications dénonçant certaines activités du CEDAD.* »²⁶

En effet, Julien Bella, un journaliste de *Centrafrique Matin*, révélait, dans un article de l'édition du 25 septembre du journal, l'existence d'une prison secrète au sein des locaux de la CEDAD. Le 30 septembre 2013, il est convoqué au CEDAD pour interrogatoire. « *Il a été accusé d'avoir*

25. Cf. <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20130821183245/bangui-francois-bozize-centrafrique-selekabangui-les-seigneurs-de-guerre-ont-encore-frappe.html>

26. Cf. <http://fr.rsf.org/rca-la-seleka-demantelee-mais-les-22-10-2013,45340.html>

révélé un dispositif relevant du secret d'État, menacé de mort et qualifié de « déstabilisateur du régime » par les policiers du CEDAD. Au lendemain de son interrogatoire, son journal a publié un article dans lequel Julien Bella s'excusait d'avoir dévoilé l'existence de cette prison et insistait sur le rôle de protecteur de la nation du CEDAD. »²⁷

Le 4 octobre, c'est au tour de Maka Gbossokotto de répondre à une convocation du CEDAD pour un article paru dans *Le Citoyen* sur les Séléka. À la suite de cette convocation et des menaces de mort reçues par le journaliste, son journal est obligé de publier un démenti de son article.

« Le 9 octobre, Ulrich Landry Ngopkele a été convoqué à la base du général Nouredine où il a subi un premier interrogatoire avant d'être emmené, cagoulé, vers un lieu inconnu et détenu plusieurs heures en cellule. Il a ensuite été interrogé une deuxième fois par le général Nouredine en personne, qui a exigé de connaître les sources de son article, « Les éléments du général Nouredine tabassés au camp de Roux », paru le 4 octobre dernier et faisant état des difficultés de succession au poste de ministre de la Sécurité. Le journaliste a été forcé de s'excuser avant d'être relâché et continue d'être intimidé au quotidien par des hommes du Comité. »²⁸

Dans les locaux du CEDAD, dans le premier arrondissement, à proximité du lycée technique et de l'agence d'Air France dans un quartier tranquille, ce sont les voisins exaspérés par les gémissements, les pleurs et les cris des détenus qui ont alerté les journalistes de la Radio Ndèkè Luka sur les actes de tortures qui s'y déroulent. Selon la radio la plus écoutée de Centrafrique : *« Les personnes arrêtées et conduites dans les locaux subissent des actes de torture, des traitements inhumains, dégradants, certaines sont même tuées. Les conditions d'arrestation de ces personnes ne sont pas toujours élucidées. Beaucoup d'entre elles sont, pour la plupart, des hommes en tenue et souvent proches du régime de l'ancien président déchu François Bozizé. Les témoignages recueillis révèlent aussi que cette cellule est dirigée par le n° 2 de l'actuel régime au pouvoir depuis le 24 mars 2013. Elle succède au Bureau National de Documentation (BND) institué sous le régime du général Bozizé. C'est un véritable service secret, spécialisé dans les enlèvements, les actes de torture, les traitements inhumains et dégradants, le rançonnage, voire les assassinats. Le fonctionnement de cette structure échappe totalement au contrôle des autorités judiciaires de la République centrafricaine. Une source proche de cette cellule témoigne qu'elle a vécu des atrocités : « Une fois, j'étais dans la concession, les éléments ont amené deux militaires tous deux FACA qu'ils ont ligotés. Ils les ont torturés et traités comme des bêtes de somme. Parfois lorsqu'ils amènent les gens qu'ils accusent d'être proches de François Bozizé, ceux-ci sont immédiatement tués et cela n'est pas normal. » La même source affirme qu'un jour, elle a vu certaines hautes autorités politiques et militaires du pays se rendre dans cette cellule en compagnie des éléments de la Force multinationale d'Afrique centrale (FOMAC) pour libérer un captif : « À deux reprises le président Djotodia est passé dans cette cellule, avec le ministre de l'Intérieur, le chef d'État-major et même les éléments de la FOMAC. »²⁹*

Le 8 novembre 2013, la Haut-Commissaire a aussi fait part de sa préoccupation à la suite de rapports et révélations faisant état d'arrestations et de détentions illégales et de cas de tortures dans des centres de détention secrets de la CEDAD : *« Selon des informations collectées par*

27. *Ibid.*

28. *Ibid.*

29. <http://www.radiodekeluka.org/securite/item/17887-bangui-une-prison-secr%C3%A8te-o%C3%B9-les-doits-humains-sont-bafou%C3%A9s.html>



Charnier du camp Béal à Bangui découvert le 13 février 2014 – © Laurence Geai

le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, des forces ex-Séléka travaillant pour le CEDAD (Comité extraordinaire pour la défense des acquis démocratiques), un comité mis en place suite au dernier remaniement ministériel, pourraient être responsables de ces arrestations illégales et de ces abus des droits de l'Homme. Le bâtiment du CEDAD semble être utilisé comme un centre privé de détention illégale où la torture serait largement utilisée. Le CEDAD ne dispose pas d'un mandat légal l'autorisant à détenir des personnes ou à enquêter sur des délits. Je demande aux autorités d'examiner ces allégations sans le moindre délai et, si elle sont confirmées, de prendre des mesures urgentes pour s'assurer que ces arrestations et détentions illégales ainsi que le recours à la torture cessent immédiatement », a déclaré Navi Pillay³⁰.

Face au scandale et à la multiplication des contestations des agissements du CEDAD, le président Michel Djotodia dissout officiellement le CEDAD par un décret signé le 27 novembre 2013. Bien que démantelé, le CEDAD poursuit ses activités clandestines au moins jusqu'au départ de Noureddine Adam de Centrafrique mi-janvier 2014.

Les charniers des camps de Roux et Béal

Le CEDAD n'est pas le seul lieu de torture et d'exécution à Bangui. Le camp de Roux, où vit le président Michel Djotodia, est réputé dès mars 2013 pour être un lieu de détention et d'exécution. Nombre de personnes arrêtées passent par le Camp de Roux, certaines n'en ressortent plus.

Ainsi, le 24 décembre 2013, 32 corps sont découverts dans un charnier à ciel ouvert sur la route de la Colline des Panthères sur les hauteurs de Bangui à quelque 300 mètres du camp

30. Cf. <http://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=13966&LangID=F>

de Roux, où sont encore installés à cette époque la garde présidentielle et le chef de l'État, Michel Djotodia.

Les 32 personnes sont des hommes adultes qui, selon les premières constatations et sources proches de l'enquête, auraient été torturés avant d'être assassinés. Il pourrait s'agir de gendarmes des FACA. Les corps, pour la plupart, portent des plaies, des blessures faites à l'arme blanche, ou sont mutilés. D'autres corps étaient ligotés quand ils ont été retrouvés. Pour le procureur de la République, Ghislain Gresenguet, si des coups de feu avaient été tirés, cela aurait alerté les autorités ou les officiels étrangers qui habitent non loin de là. Selon lui, ces hommes, morts depuis trois à cinq jours, ont été tués ailleurs et jetés sur place.

L'enquête a été confiée aux gendarmes et plus tard une instruction judiciaire a été ouverte par le procureur sur ces faits. D'ores et déjà, les présomptions sont fortes à l'encontre des Séléka du camp de Roux. En effet, la zone, où se trouvent des installations radiophoniques, est surveillée par l'armée, interdite au public comme aux véhicules civils, et est située à quelque 300 mètres du camp de Roux. Compte tenu de l'endroit et des témoignages recueillis, il ne fait guère de doute que l'accès du camp de Roux étaient exclusivement réservé aux Séléka et qu'aucun autre groupe armé n'aurait pu s'y introduire pour perpétrer de telles exactions ou dissimuler des corps. De même, des témoins ont pu observer des va et vient de 4x4 noirs des Séléka aller et venir en direction de la colline de la Panthère où ont été retrouvés quelques jours plus tard 6 autres corps.

Le 13 février 2013, la mission de la FIDH assistait à la découverte d'un nouveau charnier à Bangui dans le camp de bataillon de soutien et des services (BSS) dit camp Béal, une caserne militaire occupée par des éléments de l'ex-Séléka cantonnés et en attente de désarmement. Alertées par une unité congolaise (RDC) de la MISCA qui assure le cantonnement des Séléka, les autorités judiciaires ont pu constater la présence de plusieurs corps, dont certains étaient ligotés et semblaient avoir été tués depuis 3 à 4 jours. D'autres semblaient en état de décomposition bien plus avancée. Après des opérations de terrassement réalisées par les soldats de Sangaris, 13 corps étaient finalement extraits de l'ancienne cuve à essence. Le procureur Ghislain Gresenguet a ouvert une instruction judiciaire et interrogé le chef des Séléka du camp qui disent n'être en rien impliqués dans ce qui apparaît comme des exécutions sommaires.

2.2.2. Les attaques des anti-balaka à Bangui depuis le 5 décembre 2013

En attaquant la capitale, Bangui, le 5 décembre 2013, le jour du vote de la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies autorisant une intervention militaire française en soutien aux troupes africaines de la MISCA, les anti-balaka ont ouvert le « front de la capitale » et ont donné le signal d'une furie meurtrière de vengeances et d'exactions qui ont fait de décembre 2013 à mars 2014 environ 1 500 morts uniquement dans la capitale. Fin mars 2014, les exactions des anti-balaka se poursuivaient dans Bangui et les milices menaçaient d'investir PK5, une des dernières enclaves musulmanes de la capitale, et d'y massacrer les milliers de musulmans qui n'ont pas encore pu fuir.

L'attaque des anti-balaka du 5 décembre et les représailles des Séléka

Le 5 décembre 2013, vers 6 heures du matin, des forces anti-balaka composées de civils en armes et de militaires des Forces armées centrafricaines (FACA) attaquent de façon coordonnée



65 corps déposés à la grande mosquée de Bangui le 6 décembre 2013 – © DR

et simultanée trois points de la capitale : le camp Kassaï, l'Assemblée nationale et le quartier de Boy-Rabe. Selon des témoins, pendant plusieurs heures, les anti-balaka se sont infiltrés dans Bangui par plusieurs axes au petit matin.

Les combats se déroulent à l'arme lourde, aux fusils d'assaut mais aussi à la machette. Les assaillants sont repoussés du camp Kassaï mais une chasse aux musulmans se déroule dans le quartier de Boy-Rabe où leurs maisons et commerces sont incendiés. Très rapidement on compte des dizaines de morts, essentiellement des civils. Les blessés eux aussi se comptent par dizaines et racontent les attaques des anti-balaka qui rentrent dans les maisons, tuent les personnes qui s'y trouvent ou mutilent à la machette hommes, femmes, enfants.

Pour les seules journées des 5 et 6 décembre 2013, 65 corps ont été amenés à la mosquée centrale de PK5.

Les attaques des anti-balaka ciblent tous les musulmans, quels qu'ils soient, centrafricains ou étrangers, réfugiés. Ainsi Ibrahim, sud-soudanais de 38 ans, témoigne de son calvaire : *« J'habitais au quartier Boeing. Ma maison a été attaquée par les anti-balaka vers 5h-5h30 du matin, le jour de l'attaque des anti-balaka sur Bangui. Ils sont entrés dans la maison. Moi je me suis sauvé car je pensais qu'ils ne tireraient pas sur les enfants et sur les femmes. Je suis venu directement à la mosquée centrale. Le lendemain le 6 décembre on a amené le corps de mes deux enfants à la mosquée : S. A. A., mon garçon de 12 ans, et M. A. A., mon autre garçon de 8 ans. D'après ceux qui ont ramené leur corps, je pense qu'ils ont été tués à PK12. Quant à ma femme, A. H., une Peule centrafricaine âgée de 23 ans, je n'ai plus de nouvelle d'elle depuis lors. Je ne sais pas ce qu'elle est devenue. Je ne l'ai plus revue. Je suis sud-soudanais et j'ai perdu toute ma famille au Sud-Soudan quand j'étais enfant. Je suis venu seul en Centrafrique quand j'avais 21 ans. Maintenant j'ai perdu toute ma famille. »* Depuis, Ibrahim erre dans la

ville en essayant de fuir loin de la Centrafrique et d'échapper à la mort. En tant que réfugié, le HCR devrait pouvoir le protéger et le transporter loin d'une violence aveugle. Il attend pourtant depuis 4 mois d'être déplacé dans un autre pays. Tous les jours il tente de mobiliser sur son cas, d'aller au HCR ou à d'autres organismes pour trouver un moyen de fuir. Le 5 février 2014, il a été agressé par des FACA en centre-ville et depuis le 9 février, un anti-balaka l'appelle sur son téléphone portable pour le menacer. Il survit encore à la mosquée centrale de Bangui à PK5, réveillé régulièrement par les tirs qui visent la mosquée et les déplacés qui s'y trouvent.

L'attaque de Bangui par les anti-balaka est manifestement une attaque coordonnée, planifiée et exécutée selon des tactiques militaires. Ainsi, le lieutenant Yvon Konaté, qui se présente comme le chef d'État-major des anti-balaka³¹, rencontré par la mission, affirme que « *les attaques du 5 et 25 décembre 2013, c'est moi qui les ai dirigées, c'est moi qui étais sur le terrain* ». L'utilisation d'armes lourdes, d'objectifs stratégiques et d'actions coordonnées sont le signe d'un encadrement militaire. Surtout, le choix de la date de l'attaque, le jour du vote au Conseil de sécurité des Nations unies de la résolution 2127³² autorisant le déploiement de la force française Sangaris, est une décision stratégique qui semble bien éloignée des préoccupations des miliciens d'autodéfense paysans. À n'en pas douter, les leaders politiques des anti-balaka qui sont tous des FACA liés à l'ancien régime ont cherché l'effet de surprise politique et militaire en attaquant le jour où rien ne devait arriver. Le succès est double : psychologiquement, leur arrivée en masse à Bangui aussi rapidement a surpris ; militairement, ils ont pris pied dans la capitale avant le déploiement des Français, selon la politique du fait accompli. Aujourd'hui, ils y sont toujours.

L'attaque stratégique des anti-balaka du 5 décembre 2013 a, par contre, lancé la bataille pour le contrôle de Bangui et donné lieu aux représailles violentes des Séléka. Ces affrontements entre anti-balaka et Séléka et les populations qui leur sont liées ont fait plus de 1 000 morts en quelques jours. Le 5 décembre 2013, Bangui sombre dans le chaos.

Au marché à bétail de PK13, M. M. raconte l'arrivée des Séléka le 5 décembre 2013. « *Ils sont arrivés le 5 décembre dans l'après-midi. Ils étaient au nombre de 5 personnes, et c'étaient des hommes d'Ibrahim dit « IB », lieutenant-colonel de la Séléka. Ils sont arrivés et ont brûlé 2 maisons dans une concession.* »

Dans le même quartier de PK13, T. M. raconte que « *lors des attaques des anti-balaka, moi et mon frère, dans notre fuite, nous sommes tombés sur un groupe de Séléka qui étaient en train de tuer un sujet chrétien. Notre locatrice, qui est musulmane, nous a appelés à venir se cacher chez elle. Mon frère a hésité. Moi j'ai pris le courage de rentrer dans la maison. C'est comme cela que j'ai été sauvé. Les Séléka ont pris mon frère et ils l'ont tué.* »

En représailles encore, les Séléka encerclent et investissent, le 5 décembre 2013, l'hôpital de l'Amitié (4^e arrondissement) pour y chercher des blessés. S. B. K. est présent à l'hôpital où son épouse A. A. est hospitalisée dans un état grave. « *J'ai vu les Séléka faire irruption dans l'hôpital. Ils ont emmené des gens et le personnel médical a fui. Mon épouse était sous perfusion et a perdu la vie à cause du manque de soins et de l'absence du personnel soignant à cause des Séléka.* » R. M. Y. et son épouse F. Z. Y sont présents à ce moment. « *Nous nous sommes*

31. Voir infra – 4.1 : Qui sont les anti-balaka ?

32. Voir <http://www.un.org/News/fr-press/docs/2013/CS11200.doc.htm>

rendus là-bas pour y acheter des médicaments. Les éléments Séléka se sont introduits au sein de l'hôpital et ils y ont pris onze personnes parmi lesquelles mon mari, R. M. Y. Ils ont tué les onze personnes, dont mon mari, au sein même de l'hôpital », témoigne-t-elle.

Le même jour dans le 4^e arrondissement toujours, « *les Séléka ont envahi le secteur de Dedengue II et ont commencé à tirer partout. Mon frère qui était devant son domicile a été atteint de deux balles. Il est mort »,* rapporte E. Y. Dans le quartier de Issa I dans le 4^e arrondissement, J. G. G. raconte : « *Mon père A. G. s'est rendu ce jour du 5 décembre chez son ami le cadet du chef de notre quartier. Les éléments Séléka les ont pris dans la maison du chef de notre quartier. Après avoir vérifié que mon père n'est pas musulman, ils l'ont tué et laissé son ami qui est musulman. »*

La population se joint aussi aux exactions et aux pillages, ainsi A. G. raconte qu'« *à PK13, dans la zone musulmane, lorsque les Séléka ont attaqué les populations non musulmanes, tous les habitants ont pris la fuite. Les populations du quartier, le Peul Mbororo sont alors venus et ont visité maison par maison, pour tout prendre et saccager. Les meubles, les cadres de porte et les portes, les ustensiles de cuisine, tout... »*. Selon M. E. N, toujours au marché à bétail de PK13, les populations du quartier « *sont venues en masse et passaient de porte à porte. Ils ont tué sur place 26 personnes sans distinction. Ils ont jeté ces 26 personnes dans un puits d'un voisin. On a réussi à en sortir 3, sur les 26 personnes. Parmi ceux-là, il y avait mon frère. »*

Les crimes sexuels ont été nombreux pendant cette période de chaos. Ainsi, P. W., 33 ans, témoigne que « *dans la nuit du 5 décembre vers 20 h, 4 éléments Séléka ont cassé notre porte et ont ligoté mon mari. Ils m'ont obligée à coucher et 2 d'entre eux m'ont violée. Parmi les 4, il y en avait 3 qui ne parlaient ni français, ni Sango. Entre temps mon mari, qui a été ligoté au salon, a réussi à s'enfuir. J'ai été prise en charge par une ONG mais après examens médicaux j'ai appris que j'ai été contaminée par le VIH »*.

Au 3^e arrondissement, dans le quartier de Kina, « *dans la nuit du 5 décembre après l'attaque des anti-balaka et des Séléka, le colonel Bichard accompagné de 3 autres éléments Séléka sont entrés dans notre quartier. Ils ont cassé notre porte pendant que nous étions à l'intérieur. Dès qu'ils ont fait leur entrée dans la maison ils nous ont mis tous par terre. Puis ils ont demandé à mon père de faire l'amour à ma mère devant eux. Mais le père a refusé. Par la suite ils l'ont emporté dans une destination jusqu'alors inconnue. On ne l'a plus revu. »* témoigne J. R. K.

Le 5 décembre 2013, au camp des Castors à Bangui, « *Ils ont essayé de me violer deux fois ce même jour. La première fois, ce sont 2 éléments Séléka du général Tahir qui ont essayé. Je les ai reconnus car la deuxième fois, ils ont essayé de me violer devant chez moi et le général Tahir était présent dans un pick-up avec les mêmes éléments »* raconte M. G. N, une jeune fille de 16 ans.

La répression prend de l'ampleur aussi les jours suivants. À Ngola, un quartier situé à PK12, « *les Séléka sont venus du camp militaire de RDOT de PK11, route de Sibut. Ils tiraient sur toute la population. C'est ainsi que deux de mes frères ont été tués. Mais après ils ont été découverts en morceaux et on les a retrouvés avec leur sexe coupé et accroché dans leur bouche de cadavre »* témoigne A. S. B., vendeur de 33 ans.

Une des premières conséquences de ces combats et de ces exactions est la fuite des populations de leur quartier. Ils se réfugient autour de l'aéroport, près de la base militaire française de l'opération Boali qui est devenue ce 5 décembre l'opération Sangaris. Quelques jours plus tard, près de 30 000 personnes se retrouvent dans le camp de fortune. Un mois plus tard, on comptabilise plus de 100 000 personnes déplacées dans le camp que les habitants baptisent alors du nom de « camp Leidger » du nom du meilleur hôtel de Bangui où sont logés les personnels des organismes internationaux.

Dans les semaines qui suivent, des dizaines de meurtres, de viols et d'actes de pillage sont recensés. La capitale connaît aussi des pics de violences, à mesure que les anti-balaka tentent de gagner du terrain au sein de la capitale et que les Séléka reculent ou sont cantonnés.

« L'attaque de Noël », le 25 décembre 2013

Le 25 décembre 2013, les anti-balaka mènent une nouvelle « offensive ». Ils mettent en place des barrages et attaquent des éléments des Séléka dans les quartiers de PK5, PK12, Ben-Zvi mais surtout Gobongo, dans le nord de la ville. Un habitant de Bangui, joint par RFI, témoigne que « *ce sont les anti-balaka qui ont commencé à déranger les gens, confie-t-il. Là, vraiment, on est dépassés. Depuis ce matin, c'est sans arrêt ; en ce moment même, ça continue de tirer. On ne sait pas ce qui se passe. Je suis chez moi, caché, avec toute la famille.* »³³

En fait, la capitale centrafricaine connaît depuis le 20 décembre un regain de violence qui a provoqué le déplacement de milliers de personnes. Médecins sans frontières annonce le 24 décembre 2013 que près de 200 blessés ont été pris en charge à Bangui entre le 20 et le 24 décembre. Selon l'ONG médicale, outre le millier de morts, ce sont quelque 400 blessés dont près de 300 atteints par balle et plus d'une centaine blessés à l'arme blanche qui ont été pris en charge depuis le 5 décembre.

En ce jour de Noël, les violences et les combats sont intenses. Selon l'opération Sangaris, le 25 décembre constitue « un pic de violence » après « un regain de tension constaté depuis [le 20 décembre] et qui persiste de façon très nette » selon le colonel Jaron, porte-parole de l'état-major français interrogé par RFI.³⁴

Au cours de la journée du 25 décembre, le contingent tchadien de la MISCA est envoyé à Gobongo afin de lever les barricades et dégager la route. Au cours de l'opération, ils sont pris à partie et essuient des tirs. 5 militaires tchadiens de la MISCA trouvent la mort dans l'assaut qui est revendiqué par la suite par les anti-balaka. Selon ces derniers, cette attaque contre la MISCA constitue une opération de représailles contre les forces tchadiennes de la MISCA après un accrochage avec des Tchadiens la veille dans le même secteur.

Cette attaque révèle une autre dimension de la bataille de Bangui, les accusations de complicité du contingent tchadien de la MISCA (850 hommes sur les 3 700 en décembre 2013) avec les forces des Séléka. Ainsi, le 23 décembre 2013, les soldats tchadiens de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (Misca) ont ouvert le feu sur des manifestants rassemblés près de l'entrée de l'aéroport de Bangui, tuant une personne.

33. Cf. <http://www.rfi.fr/afrique/20131225-centrafrique-nouvelle-journee-violences-bangui/>

34. *Idem.*

Les quelques milliers de manifestants réclamaient *le départ* du président Michel Djotodia et des soldats tchadiens de la Miska, au cri de « *pas de Tchadiens à Bangui* ». Si N'Djamena a « *formellement démenti* » l'implication de ses militaires dans l'incident, selon le porte-parole du gouvernement, la question de la collusion entre militaires tchadiens et Séléka se reposait quelques heures plus tard avec un nouvel incident.

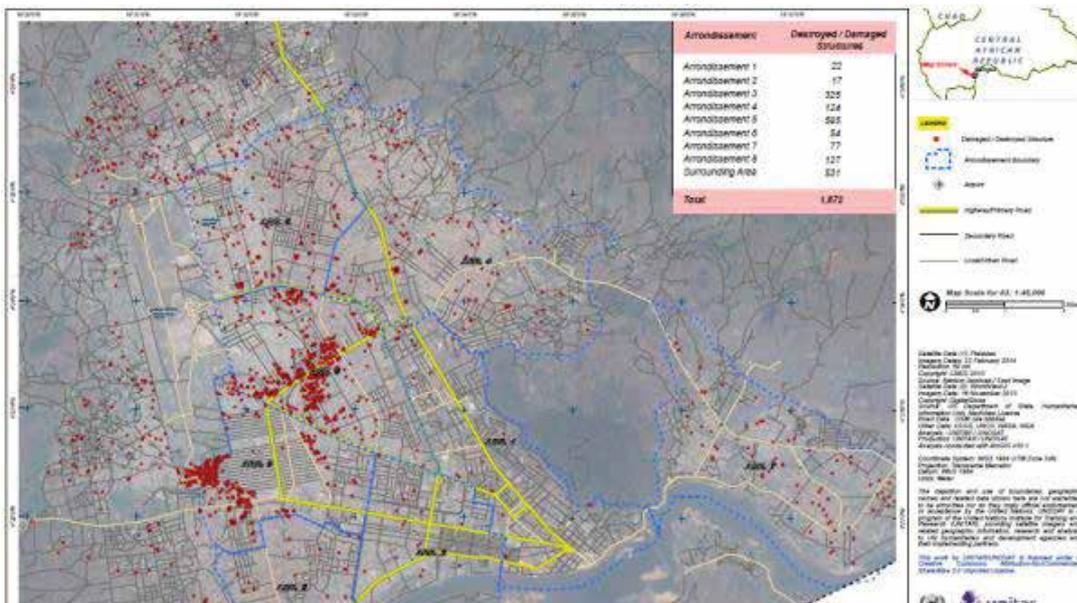
Le 23 décembre 2013, alors que des soldats burundais de la MISCA étaient en train de désarmer des Séléka, ils ont été la cible d'une attaque des soldats tchadiens de la MISCA qui ont ouvert le feu à l'arme automatique et par des jets de grenades, obligeant les soldats burundais à répliquer. Les Tchadiens, dont trois ont été blessés, ont été repoussés « *sans aucun problème* » par les militaires burundais qui ont indiqué n'avoir « *aucune responsabilité dans ces incidents* » selon le chef du contingent burundais de la force africaine.

Face à la mise en cause récurrente des forces tchadiennes de la MISCA dans de nombreux incidents et le ressentiment croissant de nombreux habitants de la capitale à l'encontre de ceux qu'ils voient comme des complices des Séléka, le commandement de la MISCA décide fin décembre de redéployer le contingent tchadien dans le nord du pays.

Les attaques de PK5 et PK12

Depuis les attaques des 5 et 25 décembre 2013, les quartiers PK5 et PK12 où les « musulmans » sont majoritaires sont la cible des attaques des anti-balaka. Progressivement, ces deux quartiers se sont transformés en enclaves de musulmans assiégées par les anti-balaka. Aujourd'hui, PK12 compte quelques 2500 personnes, essentiellement des Peuls déplacés d'autres régions du pays et le quartier de PK5 regroupe probablement quelques milliers de personnes aussi. Ce sont 2 des 20 enclaves de musulmans assiégés recensées dans l'ouest et le sud-ouest du pays.

L'offensive des anti-balaka sur la capitale et les représailles des Séléka ont provoqué au cours du mois de décembre 2013 la partition des quartiers de Bangui en zones « musulmanes » et



Carte des attaques à Bangui entre le 16 novembre 2013 et le 26 février 2014 – © ONU - UNOSAT

« chrétiennes ». Rapidement, les quartiers de Miskine, PK5, PK12, 3^e arrondissement sont devenus les principales « zones musulmanes » et au fur et à mesure de la fuite des musulmans de Bangui, ces zones se sont réduites jusqu'à compter au mois de février et mars 2014 les quartiers de PK5 et PK12 comme les seules zones où les derniers musulmans de Bangui se regroupent pour assurer une sécurité précaire et relative.

Depuis 4 mois, les enclaves musulmanes de Bangui subissent les assauts des anti-balaka. Ainsi, des attaques sont menées quotidiennement contre ces quartiers qui essuient des tirs et jets de grenades. Quelques membres des Séléka cachés dans la population ou certains civils ayant collaboré avec eux répondent à ces attaques des anti-balaka par la vengeance. Ils s'infiltrèrent dans les quartiers avoisinants pour tuer la plupart du temps des civils. Au cours du mois de février, la mission a pu constater la réalité de ces attaques.

Le 7 février 2014, en visite dans le « camp de triage » de l'aéroport où les populations musulmanes sont sélectionnées puis évacuées par avion, la mission de la FIDH a pu se rendre compte de la précarité de la situation de ces déplacés. Une attaque de deux anti-balaka a dégénéré en lynchage d'un des assaillants et l'arrestation par des soldats tchadiens de l'autre. Dix minutes plus tard, le camp de déplacés était pris pour cible par les anti-balaka tirant à de nombreuses reprises sur le camp et la mission de la FIDH présente sur les lieux, ce qui a immédiatement déclenché une panique incontrôlable parmi les déplacés. Cette attaque permet de mesurer l'audace des belligérants car ce camp fait partie de l'aéroport, et est situé à 200 mètres du camp des forces armées françaises. Cette attaque est caractéristique du mépris des belligérants pour toutes les règles internationales en prenant tous civils comme cible.

Le même jour, le 7 février 2014, un homme est lynché à PK12 à côté du marché, un autre l'est aussi dans le 5^e arrondissement avant que les forces rwandaises de la MISCA n'interviennent. Le 13 février 2014, la mission se rend une nouvelle fois à PK12, quelques minutes avant, le quartier a été la cible d'une nouvelle attaque des anti-balaka qui s'est soldée par la mort d'un homme et deux autres blessés par des jets de grenades. Le quartier est protégé par les soldats congolais de la MISCA et les forces françaises de Sangaris. L'un d'eux explique que « *les anti-balakas encerclent le quartier et passent par les collines pour attaquer. Ils s'infiltrèrent pour 'sniper' les personnes retenues ici ou lancer des grenades. Si ça tire jetez-vous dans les fossés, le temps que cela s'arrête.* » Le quartier est sous pression : des manifestations violentes se déroulent à 200 mètres de là, les habitants sont la cible du harcèlement des attaques des anti-balaka, ils ne peuvent pas sortir de ce petit kilomètre carré qui leur sert de refuge précaire, ils ne peuvent se ravitailler que par les organismes humanitaires et les blessés, qui ne peuvent rester en ville, sont ramenés dans l'enclave où ils souffrent dans la chaleur et le stress. Les hommes, armés d'arcs, de flèches et de lances dérisoires tentent de défendre leur famille des infiltrations et des attaques des anti-balaka que les forces internationales ne peuvent pas toutes stopper. Ils ont les yeux rougis par le manque de sommeil et l'on ressent dans l'enclave qu'une attaque peut survenir à tout moment. Quelques survivants des convois attaqués sur la route pour le Tchad, le nord ou l'est du pays reviennent là et racontent l'horreur de la route, des attaques et des mutilations des proches et des amis. Le choix est de mourir dans l'enclave ou de risquer sa vie sur les convois de tous les dangers sur les routes peu sûres de l'exil. Pour le moment, les deux blessés doivent être évacués. Les anti-balaka et la foule contenue par les forces de Sangaris le savent et veulent les empêcher d'évacuer les blessés. Certains blessés dans des ambulances arrêtées de force ont été achevés sur place à Bangui ou dans d'autres endroits du pays. Tout le monde le sait et la MISCA et Sangaris sont obligés de forcer le passage pour emmener les deux blessés être soignés.



Deux Peuls blessés par des éclats de grenade à PK12, Bangui – © Florent Geel / FIDH



Les soldats de Sangaris défendent le quartier de PK12 assiégé par des manifestants pro anti-balaka à Bangui le 13 février 2014 – © Laurence Geai

Dans la nuit du 14 au 15 février 2014, une attaque fait 2 morts parmi les musulmans à PK12. Le lendemain, le 15 février, une attaque à la grenade fait un mort. Les attaques sont quasi quotidiennes, les morts et les blessés aussi.

Le 26 février 2014, la Croix-Rouge centrafricaine (CRC) annonçait avoir ramassé 11 cadavres dans le quartier de PK5 après des violences qui se sont déroulées dans le quartier la nuit précédente. Certains d'entre eux sont gravement mutilés. Le 25 février, la Croix-Rouge a recensé 9 personnes tuées et 10 blessés au cours de combats violents et d'intenses tirs toute la journée. Les échanges de tirs se sont poursuivis une partie de la nuit et la journée du 26 février, au cours de laquelle la Croix-Rouge ramasse 2 autres cadavres et 6 blessés. Certains des corps sont « *découpés en morceaux* » selon un responsable de l'organisme humanitaire. « *Les tueries sont sauvages, la journée [du 25 février] a été sombre à PK5* », ajoute-t-il, éprouvé. Le décompte macabre de la Croix-Rouge en cette fin de février 2014 s'élevait déjà à 1 240 morts pour la seule ville de Bangui depuis le 5 décembre 2013. Un « *bilan sans doute en deçà de la réalité, puisque nous ne comptabilisons que les corps que nous prenons en charge ou pour lesquels nous avons effectué des constats nous-mêmes* », ajoute ce responsable de l'organisation. Certains corps sont directement récupérés par les familles, enterrés à la va-vite ou sont cachés par les belligérants. De nombreuses personnes sont ainsi portées disparues.

Ce bilan est loin d'être exhaustif tant les attaques contre les enclaves de PK12 et PK5 sont quotidiennes. Les gens meurent pris au piège. En effet, ils sont de moins en moins à être de nationalité étrangère et à bénéficier des convois en partance pour le Tchad ou les autres pays de la région. Ce sont des musulmans centrafricains pris au piège chez eux, dans leur quartier, dans leur ville, dans leur pays. En avril 2014, les Nations unies semblent s'être résolues à les évacuer dans une autre région du pays ou vers d'autres pays. Malgré la volonté des forces

internationales présentes de protéger et maintenir les populations musulmanes centrafricaines chez elles, la réalité s'impose : les populations musulmanes des enclaves meurent petit à petit par la violence, les maladies, le manque de nourriture et de soins, et par la peur. Leur évacuation par les forces internationales signifierait certainement un renoncement mais comment maintenir des populations dans des enclaves où tout peut arriver d'un moment à l'autre et les laisser mourir au nom du principe de ne pas participer à une épuration politico-religieuse ? Les précédents, notamment en Bosnie, doivent nous servir d'exemple, on doit d'abord protéger les populations et surtout garantir leur droit inaliénable au retour pour ne pas cautionner cette politique de mort des anti-balaka.

Une violence aveugle qui en cache une autre

La violence aveugle qui s'exprime dans le pays et particulièrement à Bangui dissimule une série d'assassinats et d'attaques à caractère beaucoup plus politique. À l'instar des Séléka qui ont pourchassé les anciens du régime de Bozizé et notamment les membres des FACA et en particulier de la garde présidentielle, les anti-balaka semblent cibler des personnes qu'ils accusent de collusion avec les Séléka. Car, si les violences touchent tout le monde, « *les coïncidences ont leurs limites* », confiera-t-on à la mission.

Le 5 février 2014, un grand rassemblement a lieu à l'École nationale de la magistrature (ENAM). La présidente Catherine Samba Panza vient recevoir l'allégeance des militaires des Forces armées centrafricaines (FACA) qui ont répondu à son appel 72 heures plus tôt de venir se faire ré-enregistrer. Tous ceux qui n'ont pas été recensés sont dès lors considérés comme déserteurs. Pour beaucoup, cette cérémonie est un symbole d'une normalisation en marche. Le jour même, le couvre-feu en vigueur depuis novembre 2013 est passé de 18h à 20h. Devant 4 000 soldats, en tenue ou non, et tous les officiels des autorités de la transition, de la Mission de l'Union africaine en Centrafrique (Misca) et du général Soriano, le commandant en chef de la force française Sangaris, la présidente Catherine Samba Panza, tient un discours très volontaire sur le nécessaire retour à l'ordre, la reconstruction et la renaissance de l'armée nationale.

Quelques minutes après son départ, devant des centaines de témoins dont de nombreux journalistes, un homme que tout le monde prénomme « Idriss » est pris à partie par des FACA, certains en uniformes, d'autres non. Des cris retentissent « *C'est un Séléka, c'est un Séléka!* » Il est violemment frappé dans l'enceinte de l'ENAM, puis poignardé. Agonisant, il est traîné dans la rue, où des FACA et des passants lui assènent des coups de pieds, des coups de couteaux, lui jettent d'énormes pierres. L'homme est mort. Pourtant des dizaines de personnes prennent des photos avec leur téléphone portable. Il est alors découpé en morceau et brûlé avant que des militaires burundais de la MISCA présents tout le long du lynchage ne se décident à intervenir et à procéder à des tirs de sommation pour disperser la foule en délire. Les militaires français de Sangaris arrivent alors, obligeant les personnes présentes à lâcher les morceaux de l'homme qu'ils tiennent dans leurs mains. Ce qui reste du corps est ensuite remis à la Croix-Rouge.

Après enquête, les versions permettent d'envisager que le dénommé « Idriss » est un FACA accusé d'avoir collaboré avec les Séléka. Plusieurs de ses meurtriers seraient des anti-balaka issus des FACA. Certains visent un dénommé « 8 puissances » et Ingar Gabin. Pour Yvon Konaté, présent sur les lieux, « *ce n'est pas nous. Moi, j'étais avec 10 FACA anti-balaka, mais j'ai dit qu'il fallait partir rapidement.* » Une enquête a été ouverte par le parquet de Bangui sur ce meurtre. Pour le moment, aucune suite concrète ne semble avoir été donnée à l'enquête.

De même, le 9 février 2013 dans l'après-midi, un député membre du Conseil national de transition (CNT), Jean-Emmanuel Ndjaraoua, est assassiné. À quelques mètres de sa résidence dans le 4^e arrondissement, il est exécuté de 8 balles tirées par un assaillant en moto qui prend la fuite. L'auteur présumé est connu et toujours en liberté. C'est un caporal-chef qui, déjà le mercredi 5 février à l'ENAM, aurait été un des premiers à poignarder Idriss, le FACA accusé de trahison avec les Séléka et lynché publiquement par des éléments des forces armées centrafricaines (FACA). Selon les responsables anti-balaka interrogés sur ce meurtre, « *Ingar Gabin est un homme âgé qui n'était pas présent sur les lieux des crimes. Le jour de l'ENAM il était chef de poste de la sécurité de la maison du coordinateur Ngaïssona* » renchérissent Maxime Mokom et Yvon Konaté, deux chefs militaires des anti-balaka du CLPC³⁵. Mais ils demeurent bien silencieux quand on leur demande les motifs probables de cet assassinat. Pourtant, Jean-Emmanuel Ndjaraoua, avait, la veille, fait une intervention très remarquée devant le parlement provisoire, en condamnant avec virulence le climat d'insécurité qui persistait dans la capitale et avait vivement interpellé le Premier ministre au sujet des violences dont sont victimes les ressortissants « cosmopolites » du pays, autrement dit les musulmans. Comme le rapellait la Ligue centrafricaine des droits de l'Homme (LCDH) qui a donné les informations sur ce meurtre, M. Ndjaraoua était le représentant de la préfecture de Bria en Haute-Kotto, à l'est de la Centrafrique, et avait perdu, deux semaines auparavant, deux de ses enfants, assassinés entre Sibut et Damara.

Le même jour, l'ex-Garde des Sceaux, ministre de la Justice, Arsène Sendé, a été victime d'une tentative d'assassinat. Menacé depuis plusieurs jours, il s'était décidé à partir pour Dakar la veille. Ce 9 février vers 6 heures du matin, plusieurs hommes armés font irruption à son domicile où se trouve son frère, président du tribunal de commerce de Bangui et son neveu. Le premier est grièvement blessé à la clavicule et le deuxième est égorgé. Transporté en urgence il meurt à l'hôpital. Selon les témoignages des personnes présentes, les agresseurs cherchaient les ordinateurs de l'ex-ministre de la Justice. Ceci laisse penser que ces attaques sont ciblées et pour des raisons précises : poursuivre tous ceux considérés comme des traîtres et récupérer des informations, voire des preuves compromettantes.

De la même façon, plusieurs sources laissent penser que toutes ces personnes font partie d'une liste de personnes ciblées. Au sein des réseaux et des chefs des anti-balaka, le nom de l'ancien Premier ministre de la transition, M^e Nicolas Tiangaye, circule avec instance. « *Ils disent qu'il faut le punir, qu'il paie pour sa trahison* » témoigne une source bien informée. L'ancien Premier ministre, nommé le 17 janvier 2013 pour représenter l'opposition à la suite des accords de Libreville, a été ciblé dès les événements du 5 décembre. Alors qu'il est encore à Paris pour le sommet de l'Élysée et qu'il cherche à rentrer en Centrafrique, sa maison est pillée. Menacé à plusieurs reprises par les membres de la Séléka, ses voitures sont volées alors qu'il est toujours Premier ministre. Ses relations houleuses avec Michel Djotodia en font une cible des Séléka, et plusieurs hauts responsables des services de sécurité le menacent à plusieurs reprises. Quand il est à Paris pour le Sommet sur la Centrafrique en marge du Sommet de l'Élysée, on lui dit d'ailleurs : « *Si tu reviens, tu es mort !* » De retour en Centrafrique et « démissionné » en même temps que Michel Djotodia, le 10 janvier 2014, au sommet de la CEEAC de N'Djamena, il est depuis lors sous la protection constante de la MISCA.

35. Voir *infra* Section 4.1 – Qui sont les anti-balaka ?



Un homme accusé d'être Séléka tué par les FACA à l'ENAM le 5 février 2014. Quelques minutes plus tard il sera démembré et brûlé. – © Laurence Geai

Comme le confiera un magistrat à la mission de la FIDH, « *les cerveaux de ces crimes, ceux qui ordonnent ces exécutions, sont connus. On peut les prendre. On sait où ils se trouvent.* » Pour ce faire, la volonté politique et de la cohérence sont indispensables : on ne peut prôner la réconciliation avec des personnes aux mains trempées de sang et en même temps vouloir lutter contre l'impunité.

2.3. Punir l'autre : les crimes contre l'individu et sa communauté

Les belligérants se sont acharnés à punir l'autre et perpétrer des crimes stigmatisant ou ayant vocation à nier l'existence de l'autre et de sa communauté. Ainsi, les viols et autres crimes sexuels, les attaques contre les biens religieux ou les destructions d'habitations relèvent de cette catégorie de crimes visant à la négation des autres.

Les viols et autres crimes sexuels

Un humanitaire a confié à la mission qu'en février 2014, il recensait 7 cas de femme victime de viol par jour au dispensaire de Bangui. Un chiffre très important, d'autant plus si on tient compte du fait que très peu de femmes viennent déclarer un viol en Centrafrique.

La prévalence des crimes sexuels pendant les conflits en Centrafrique est très importante. En 2005, la FIDH et plusieurs organisations avaient estimé à environ 7 000 le nombre de femmes violées au cours du conflit de 2003-2004 permettant au général Bozizé de prendre le pouvoir. Toutes les parties étaient en cause : les miliciens de Jean-Pierre Bemba pour lesquels le viol est une arme de guerre contre les populations civiles en RDC ; et les soldats

et mercenaires tchadiens de Bozizé dont les pratiques incluent aussi les viols systématiques. La FIDH et ses organisations membres en Centrafrique avaient mené un important plaidoyer pour que la Cour pénale internationale (CPI) ouvre une enquête sur la situation en Centrafrique et considère l'ampleur de la perpétration des crimes sexuels comme un crime contre l'humanité, ce que la CPI a fait en 2007³⁶. Les crimes sexuels sont devenus, en une décennie, un fléau répandu des guerres en Afrique centrale.

En 2013, les mercenaires tchadiens et soudanais se sont comportés en Centrafrique comme ils le font depuis des années au Soudan et notamment au Darfour. Un nombre important de viols a été recensé pendant leur occupation du pays, en particulier à l'ouest et à Bangui.

À Bambari, le 15 mars, S. N., 34 ans, raconte : « *Des éléments des Séléka sont passés à ma hauteur. Ils m'ont vue et m'ont abordée. Ils m'ont forcée à les suivre. Là de 16 h à 19 h, ils étaient 6 à me violer tour à tour. Puis ils m'ont abandonnée là comme ça.* » Les hôpitaux ayant été pillés, les services médicaux inexistant, S. N. n'a bénéficié d'aucune prise en charge, ni d'aucun soin.

Dans la seule localité de Grimari qui compte 47 272 habitants, 28 cas de viols ont été dénombrés, parmi lesquels de très nombreux viols en groupe.

Le 14 mai 2013, C. E. M., 20 ans et mère d'un enfant d'un an, raconte : « *Mon enfant était malade. Je l'ai pris pour l'emmener à l'hôpital. Arrivée au niveau de la place du cinquantenaire, j'ai été prise de force par 3 éléments Séléka qui m'ont violée. J'ai même été frappée par ces éléments. Eux ils ne parlaient ni Sango, ni français. Depuis mon mari m'a abandonnée et je vis dans la misère car j'ai aussi été infectée par le Sida.* »

F. A. N. raconte lui qu'il s'est fait braquer le 3 septembre « *par des malfrats sous l'étiquette des éléments de la Séléka au nombre de 5 personnes avec le chef de file Jaboko alias 'Satan'. La seconde fois, le 22 septembre 2013, ma fille E. L. K. âgée de 16 ans a été victime de viol par 2 éléments, et n'ayant pas supporté, elle a pris la fuite pour s'échapper dans la nature. Heureusement, elle est suivie par une ONG maintenant.* »

Les crimes sexuels ont été nombreux pendant la période de chaos du 5 décembre 2013 et des jours qui ont suivi. Ainsi, P. W., 33 ans, témoigne que « *dans la nuit du 5 décembre vers 20 h, 4 éléments Séléka ont cassé notre porte et ont ligoté mon mari. Ils m'ont obligée à coucher et 2 d'entre eux m'ont violée. Parmi les 4, il y en avait 3 qui ne parlaient ni français, ni Sango. Entre temps mon mari, qui a été ligoté au salon, a réussi à s'enfuir. J'ai été prise en charge par une ONG mais, après examens médicaux, j'ai appris que j'ai été contaminée par le VIH.* »

Au 3^e arrondissement, dans le quartier de Kina, « *dans la nuit du 5 décembre après l'attaque des anti-balaka et des Séléka, le colonel Bichard accompagné de 3 autres éléments Séléka sont entrés dans notre quartier. Ils ont cassé notre porte pendant que nous étions à l'intérieur. Dès qu'ils ont fait leur entrée dans la maison ils nous ont mis tous par terre. Puis ils ont demandé à mon père de faire l'amour à ma mère devant eux. Mais le père a refusé. Par la suite ils l'ont emporté dans une destination jusqu'alors inconnue. On ne l'a plus revu.* ».

36. Cf. les publications de la FIDH sur la Centrafrique et la CPI, <http://www.fidh.org/fr/afrique/republique-centrafricaine/REPUBLIQUE-CENTRAFRICAINE-RCA-CPI/>



Devant un centre culturel islamique détruit à Bangui, quartier Fouh – © REUTERS-SIEGFRIED MODOLA

Le 5 décembre 2013, au camp des Castors à Bangui, « *Ils ont essayé de me violer deux fois ce même jour. La première fois, ce sont 2 éléments Séléka du général Tahir qui ont essayé. Je les ai reconnus car la deuxième fois, ils ont essayé de me violer devant chez moi et le général Tahir était présent dans un pick-up avec les mêmes éléments.* » raconte M. G. N, une jeune fille de 16 ans.

Le 5 décembre 2013, vers 20 h, J. O., habitant de Bégoa, a été « *réveillé violemment par 4 éléments Séléka qui sont entrés chez moi, alors que je dormais avec ma femme. Ils m'ont brutalisé et 2 Séléka violaient ma femme pendant que les deux autres pillaient tout dans notre maison* ».

Bien que des cas de viols de la part des combattants anti-balaka aient été rapportés, la plupart des femmes rencontrées n'ont pas osé témoigner, de peur des représailles, mais aussi de la stigmatisation que les victimes de violences sexuelles subissent toujours. Plusieurs cliniques et centres de santé spécialisés à Bangui traitent de nombreux cas de violences sexuelles. L'accès aux statistiques et informations demeure difficile en raison de la sensibilité du sujet. De même, la dispersion des musulmans qui fuient la Centrafrique par tous les moyens n'a pas permis d'établir avec certitude le niveau de violence sexuelle chez les populations musulmanes.

Une attention particulière devrait être portée pour prévenir les crimes sexuels en Centrafrique. Une alerte de la communauté internationale et des autorités nationales sur ces pratiques et la répression qu'elles doivent nécessairement entraîner contre leurs auteurs serait une première action importante et urgente. Des enquêtes spécialisées devraient par ailleurs être menées afin de connaître l'ampleur des violations à caractère sexuel et les moyens de prise en charge médicale, psycho-sociale et judiciaire à mettre en œuvre.



L'emplacement d'une mosquée détruite et « remplacée » par un terrain de basket à Bangui, quartier Fouh, février 2014 – © Florent Geel / FIDH

Les attaques contre les édifices consacrés à la religion ou l'enseignement

La dimension religieuse du conflit est devenue un des ressorts de son ampleur, de son caractère systématique et total tout comme de son empreinte sociale. Le facteur religieux est un marqueur fort du conflit centrafricain et le ciblage des lieux de culte en est une conséquence logique.

Attaques et pillages des églises et congrégations religieuses

Au cours de l'avancée de la coalition Séléka, la quasi-totalité des congrégations religieuses ont fait l'objet de pillages. Des dizaines de bâtiments, de véhicules, de groupes électrogènes, de batteries, de roues, de motos, d'ordinateurs, de panneaux solaires, etc., ont été détruits, volés, pillés, endommagés. Parfois les Séléka sont venus plusieurs fois de suite aux mêmes endroits pour piller à nouveau. Pour le seul diocèse d'Alindao les premières estimations, incomplètes, font état de près de 580 000 euros de dégâts, vols et matériels endommagés ou inutilisables. Cela correspond à des années d'investissements et de développement. Les religieux catholiques avaient notamment développé des ateliers d'apprentissage professionnel, des activités génératrices de revenus, des écoles, etc.

Dans quelques endroits des édifices religieux et/ou des objets liturgiques ont été profanés comme dans les paroisses Saint-Joseph de Mobaye, celle de l'Immaculée Conception de Kembé ou à Mobaye où selon un témoin « *en plus du vol, il faut ajouter la dimension du sacrilège. En effet les objets liturgiques (aubes et autres) ont été déchirés et les hosties versées par terre* ». Les attaques répétées contre la cathédrale de Bangui rentrent aussi dans cette catégorie.

Il existe à n'en pas douter une visée religieuse dans ces attaques de la part des Séléka. Pour autant, si les églises et congrégations religieuses ont été tellement ciblées et durement touchées, c'est aussi qu'elles concentraient de nombreux biens et richesses à piller pour ces soudards de mercenaires qui se paient sur les populations civiles. D'ailleurs, le personnel religieux a été particulièrement menacé en raison de son rôle public dans la société centrafricaine mais n'a pas été l'objet d'attaques physiques systématiques.

Il faut noter aussi que le caractère religieux du conflit s'est nettement développé au moment de la montée en puissance des anti-balaka et du reflux des Séléka.

Destruction de mosquées et attaques des imams

Il n'en va pas différemment de l'attaque systématique des lieux de culte et du personnel religieux musulmans. Les mosquées ont ainsi été particulièrement ciblées.

Il n'existe plus aucune mosquée en état à Boali. Les 3 mosquées de la ville ont été détruites, des hommes étaient en train de les démonter pierre à pierre lors du passage de la mission. Sur la route entre Bangui et Boali, toutes les mosquées visitées ont été attaquées et sont partiellement ou totalement détruites.

La plupart des mosquées de Bossangoa, Bossembélé, Bouar, ou des autres villes ont été la cible d'attaques ou l'objet de destructions. La plupart des mosquées encore en état sont celles qui servent aujourd'hui de refuge aux populations civiles assiégées : les mosquées centrales de Boda et Bangui, de Berbérati, de PK12, etc.

À Bangui, sur les 23 mosquées de la capitale, seules 4 sont encore debout : la mosquée centrale située à PK5, la mosquée de Lakwanga, celle de Bazanga, et celle de PK12.

Les autres mosquées ont été attaquées, incendiées, démontées ou détruites. Dans les quartiers de Fouh et de Miskine à Bangui, la mission a pu constater qu'à la place des mosquées détruites on avait fraîchement coulé des dalles de béton et placé des panneaux de basket pour remplacer les lieux de culte par des terrains de basket ou de jeux.

Cette destruction systématique des lieux de culte musulmans sur une si large portion du territoire laisse entrevoir une action coordonnée et une attaque généralisée sur les populations musulmanes et leurs lieux de culte. Il est évident que la destruction des lieux de culte répond à la logique d'effacer la présence d'une autre communauté, sa présence physique mais aussi sa présence historique, aussi récente soit-elle.

Ainsi dans l'*Affaire Prlić et consorts*, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) a condamné en première instance la plupart des accusés notamment « *en raison des destructions ou endommagements délibérés d'édifices consacrés à la religion ou à l'enseignement* » lors du siège de la municipalité de Mostar et la destruction de plusieurs mosquées en 1993 et 1994³⁷.

Les enquêtes menées ont pu établir que d'autres violations des droits humains graves pouvant relever d'une incrimination en droit international avaient été perpétrées.

37. Cf. http://www.icty.org/x/cases/prlic/tjug/fr/130529_summary_fr.pdf#page=1&zoom=auto,0,428

Recrutement d'enfants soldats

Les différentes missions d'enquête menées depuis juin 2013 par la FIDH et ses organisations membres et partenaires ont démontré que de nombreux combattants recrutés par les différentes forces en présence étaient en fait des enfants. Selon l'Unicef, il y aurait plusieurs milliers d'enfants au sein des différentes forces Séléka et anti-balaka. « *Grosso modo, on parle aujourd'hui de 5 000 à 6 000 enfants, ce qui représente un quasi-doublement de notre estimation précédente* », qui était de 3 500 enfants, a déclaré Souleymane Diabate, représentant de l'Unicef en République centrafricaine³⁸.

Difficile en effet de ne pas croiser ces enfants de la guerre dès que l'on rencontre des combattants³⁹. En janvier 2013, l'Unicef a procédé à la libération de 23 enfants soldats, âgés de 14 à 17 ans, dont 6 filles qui étaient aux mains des groupes armés à Bangui.

En l'absence d'une baisse de l'intensité des combats, il apparaît difficile aujourd'hui de mener les négociations nécessaires pour la libération de ces milliers d'enfants souvent forcés à combattre ou à assurer la logistique des groupes armés. Les filles sont le plus souvent utilisées comme esclaves pour les corvées ménagères des groupes armés ou esclaves sexuelles des combattants.

2.4. Attaques contre les forces internationales

Depuis le 5 décembre 2013, la MISCA et Sangaris ont perdu 23 soldats en opération. Ce sont les forces africaines qui recensent les plus lourdes pertes⁴⁰. Depuis leur transformation en MISCA, le 5 décembre 2013, les forces africaines en Centrafrique ont perdu au moins 20 soldats. Ces pertes démontrent qu'elles sont l'objet de nombreuses attaques.

Ce sont les Tchadiens qui sont les cibles privilégiées des attaques contre la Misca, eux qui sont souvent assimilés par la population aux civils musulmans et aux combattants Séléka, dont certains venaient du Tchad. Les soldats tchadiens ont également été accusés à de nombreuses reprises de collusion avec des Séléka, alimentant la colère de la population chrétienne à leur égard, même si le gouvernement tchadien a toujours réfuté avec véhémence de tels liens. Parmi les 20 soldats tués de la MISCA, on dénombre ainsi 13 Tchadiens, 6 soldats du Congo et un de RDC. Une des dernières attaques en date de soldats tchadiens de la MISCA remonte au 23 et 24 février 2014, lorsque deux soldats tchadiens de la force africaine ont été tués et deux autres blessés à Bangui dans le quartier Combattant, proche de l'aéroport.

De leur côté, les 2 000 soldats français de l'opération Sangaris ont perdu 3 soldats : deux morts au combat et un dans un accident de la circulation.

Selon l'AFP qui a pu accéder aux informations relatives aux circonstances des attaques dans lesquelles les soldats africains de la paix ont trouvé la mort, un soldat congolais basé à Bossangoa a par exemple été tué le 22 décembre 2013 pour avoir « *sauvé un musulman qui était en proie*

38. Cf. http://www.liberation.fr/monde/2013/11/22/pres-de-6-000-enfants-soldats-en-centrafrique-selon-l-onu_961314

39. Cf. <http://videos.tf1.fr/jt-20h/2013/rencontre-avec-des-enfants-soldats-en-centrafrique-8332625.html>

40. Jusqu'en avril 2014 la MISCA comprenait des soldats venant : du Burundi (850), du Tchad (850), du Congo (850), de RDC Congo (850), du Cameroun (800), du Rwanda (800), du Gabon (500) et de Guinée Équatoriale (200). Le 3 avril 2014, le Tchad a annoncé qu'il retirait ses 850 hommes de la MISCA. Cf. <http://www.rfi.fr/afrique/20140403-rca-le-tchad-annonce-son-depart-misca/>



Soldats de l'Armée nationale tchadienne (ANT) protégeant un convoi de réfugiés à Bangui en février 2014 – © Laurence Geai

à des anti-balaka. Ces derniers sont revenus le trouver pour se venger. Il a été soudainement entouré par des milices anti-balaka qui l'ont tué à coups de machette, à côté de l'église. » Le 26 décembre, deux soldats du Congo ont été victimes d'une « attaque rebelle » contre leur caserne. Le 21 janvier 2014, « des personnes non identifiées ont attaqué le camp [de déplacés de Don Bosco à Bangui] avec une grenade vers 20 heures » blessant mortellement un soldat congolais de 39 ans qui y effectuait une mission de police.

Plus récemment, le 24 mars 2014, à Boali un soldat de la MISCA originaire de la République du Congo, a été tué et deux autres blessés lorsque le véhicule dans lequel il voyageait avec trois autres soldats de la MISCA a été attaqué par un groupe d'anti-balaka. Selon la MISCA, « les soldats de la MISCA ont riposté, tuant 12 assaillants, qui ont ensuite été identifiés comme des miliciens anti-balaka. Parmi les assaillants tués figure un commandant anti-balaka bien connu »⁴¹.

Les Séléka et les anti-balaka se sont tous livrés à des attaques contre les forces internationales basées en Centrafrique. Les attaques des forces internationales chargées du maintien de la paix sont des crimes de guerre au regard de l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

2.5. ...et attaques des forces tchadiennes

Les forces armées régulières tchadiennes sont fréquemment entrées sur le territoire centrafricain au cours des mois de décembre 2013 à avril 2014. Bien que leur objectif principal ait été d'escorter des réfugiés et des déplacés musulmans vers le Tchad, ce qui a permis de sauver

41. Cf. <http://www.peaceau.org/fr/article/146#sthash.8SETocUu.S9NlupZg.dpuf>

bien des vies, ils ont procédé à ces intrusions sur le territoire centrafricain sans aucune autorisation préalable des autorités centrafricaines ou sans aucune base légale.

Au cours de ces « opérations de sauvetage » en territoire centrafricain, les soldats tchadiens ont fait preuve d'une violence rare en ouvrant le feu de façon indiscriminée sur les populations civiles à de nombreuses reprises.

La mission de la FIDH a elle-même pu s'en rendre compte à plusieurs reprises. Notamment le 18 février 2014, lorsqu'une colonne d'une trentaine de véhicules de l'ANT descend ainsi vers Bangui. Vers 13 h, elle entre à Damara où des échanges de tirs nourris sont signalés. Vers 15 h, elle est à Bangui où au niveau du Lycée Boganda, à l'entrée du quartier anti-balaka de Boy-Rabe, la mission de la FIDH est prise dans les tirs croisés des soldats tchadiens de l'ANT et des anti-balaka. Cette fois-ci il semble selon les témoignages recueillis que les Tchadiens ont tiré sur le quartier de Boy-Rabe pour « *se faire de l'anti-balaka* » comme l'indique un témoin aux chargés de mission de la FIDH.

Il est probable que ces tirs indiscriminés de la part des soldats tchadiens trahissent leur souhait de punir la population centrafricaine de ce qu'ils sont en train de faire subir à leurs compatriotes.

La dernière « bavure » en date reflète en tout cas ce point de vue. Le 29 mars 2014, à la sortie nord de la ville de Bangui, une colonne de soldats tchadiens escorte un convoi de réfugiés qui quittent la ville, les soldats tchadiens ouvrent le feu au niveau du marché dans la localité de Bégoua. On dénombre au moins 30 morts selon les Nations unies. Au niveau des quartiers Gobongo et Galabadja, communément appelé le marché de PK12, « *des maisons ont été incendiées par des tirs de roquettes. Un poteau électrique a même été coupé en deux vers Gobongo, ce qui démontre que les dégâts sont très importants du fait des armes utilisées* », a déclaré M^{me} Dombolo à l'AFP⁴².

Deux versions s'affrontent dans le déclenchement de ces événements. D'une part, selon un officier de la Misca s'exprimant sous couvert d'anonymat, « *les soldats tchadiens ont été visés par une grenade qui a blessé l'un d'entre eux, et ils ont riposté* ». Un des porte-parole des anti-balaka, Brice Namsio, a réfuté cette version de l'affaire : « *Il s'agit d'une provocation (...), personne n'a attaqué les Tchadiens* », a-t-il déclaré⁴³.

Pour les Nations unies, « *les soldats de l'armée tchadienne ont tiré sans avoir été provoqués sur la foule, tuant au moins 30 personnes et faisant au moins 300 blessés* », a indiqué le 4 avril 2014, à Genève, Rupert Colville, le porte-parole du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies qui présentait les premiers résultats des enquêteurs des Nations unies sur l'incident. « *Dès que le convoi de l'armée nationale tchadienne a atteint la zone de marché du (quartier) PK12, ils auraient ouvert le feu sur la population sans qu'il y ait eu de provocation. Alors que les gens fuyaient dans la panique dans toutes les directions, les soldats ont continué à tirer de façon indiscriminée* » a-t-il ajouté⁴⁴.

42. Cf. <https://fr.news.yahoo.com/centrafrique-au-moins-huit-personnes-tu%C3%A9es-soldats-tchadiens-093655572.html>

43. *Idem*

44. Cf. <http://www.journaldebangui.com/article.php?aid=6475>

Cette dernière mise en cause était-elle celle de trop pour le Tchad ? Le 3 avril 2014, le gouvernement tchadien annonce un retrait de ses 850 soldats de la MISCA⁴⁵.

2.6. Les défenseurs des droits humains paient un lourd tribut

Les défenseurs des droits humains et leurs familles ont été, à l'image du pays, très touchés par le conflit et les crimes commis par toutes les parties.

Le 2 février 2013, A. K., membre de l'Observatoire centrafricain des droits humains dans la sous-préfecture de Bambari est capturé par les Séléka en raison de l'aide qu'il apportait aux populations civiles et aux personnes capturées par les Séléka dans la zone. « *J'ai été trahi* » précise-t-il. « *J'ai été détenu pendant 5 jours et torturé. Ils m'ont attaché selon la technique de torture de l'Arbatchar. Au bout de 5 jours, j'ai pu prendre la fuite en bénéficiant de l'inattention de mes gardiens. Ils m'ont tiré dessus mais j'ai pu m'enfuir et j'ai été soigné. Ensuite j'ai mis deux semaines à rejoindre Bangui, soit en payant aux barrières, soit en les évitant par de larges détours.* »

En novembre-octobre 2013, le comptable de l'Association des femmes juristes de Centrafrique (AFJC) a été tué par les Séléka avec toutes les personnes qui se trouvaient dans le véhicule avec lequel ils tentaient de fuir les violences.

Le 13 janvier 2014, Julius Bertin Kokassa, de l'Association Maison de l'enfant et de la femme pygmées (MEFP), disparaissait en pleine journée alors qu'il se rendait à un rendez-vous professionnel, avant d'être retrouvé le lendemain matin à 60 mètres de chez lui, son corps portant les stigmates de tortures et d'impacts de sagaie. Quelques jours plus tôt, le 10 janvier 2014, 8 membres de la famille d'Aboubacar Yamsa, gardien du bureau de la MEFP, étaient massacrés près de Boyali sur la route de Boali, alors qu'ils cherchaient à se rendre à Garamboulaye au Cameroun pour fuir les hostilités de Bangui. Parmi les victimes figurent son épouse, deux de ses sœurs, une de ses belles-sœurs et quatre de ses enfants. Selon les informations recueillies par la mission à Boali, les auteurs de ce massacre seraient les anti-balaka qui ont mené de nombreux massacres dans cette zone à cette époque.

Précédemment, le 25 mars 2013, le MEFP avait été l'objet d'un raid des Séléka qui avaient pillé toute l'ONG : véhicules, motos, ordinateurs, etc. Les dirigeants et les militants, dénoncés abusivement comme ayant appartenu au KNK, le parti de l'ex-président Bozizé, ont fait l'objet de menaces répétées de la part des Séléka et certains de leurs dirigeants et membres, dont Saint-Jérôme Sitamon, ont dû fuir à l'étranger ou se cacher⁴⁶. Encore aujourd'hui, plusieurs membres de l'ONG doivent se cacher pour éviter la vengeance de gendarmes véreux qui avaient racketté des villages pygmées avant la crise et qui ont été dénoncés par les membres du MEFP. Profitant de la crise, les gendarmes semblent vouloir se venger et tentent de retrouver les activistes.

L'Observatoire centrafricain des droits de l'Homme (OCDH) a lui aussi perdu plusieurs membres. Ainsi le 5 décembre 2013, Arthur Mbambelé, un membre de l'OCDH et cadre à la SOCATEL,

45. Cf. <http://www.rfi.fr/afrique/20140403-rca-le-tchad-annonce-son-depart-misca/>

46. Voir le courrier n° 102/MEFP/COORD-2013 en date du 4 juin 2013 de l'organisation adressé au Premier ministre de l'époque, M^e Nicolas Tiangaye.

a été tué vers 10 heures chez lui par des membres présumés des Séléka. Vers le 15 janvier 2014, son oncle M. Folkuié était lui aussi tué à PK13 par des Séléka qui voulaient lui voler sa voiture.

L'ensemble de la section de Boali, essentiellement composée de Peuls, a été tuée dans les attaques des anti-balaka. Souleymane, Aicha Tifiani et Idé Bello ont été tués dans leurs campements tandis qu'Issa Ibrahim et Abdoulahi Soe ont été tués dans les événements de décembre et janvier à Boali. Yamsa lui a été tué avec ses parents alors qu'ils voulaient regagner la frontière à bord d'un camion, craignant pour leur vie. La Ligue centrafricaine des droits humains (LCDH) parle de « *nombreux membres tués* » sans pouvoir à ce stade vérifier l'ensemble de son réseau.

Les associations sont à l'image du peuple centrafricain, victimes des uns et des autres. Cependant, les moyens opérationnels des ONG, la composition multi-ethnique, multi-confessionnelle et d'origines sociales diverses de leurs membres ont fait que les associations centrafricaines ont été particulièrement touchées par le conflit et plus d'une fois.

III. Qualifications juridiques : crimes de guerre et crimes contre l'humanité

Les enquêtes menées par la FIDH, la LCDH et l'OGDH démontrent l'existence de nombreux crimes dont des meurtres, des assassinats, des viols et autres actes de violence sexuelle, des arrestations illégales et séquestrations, des actes de torture et traitements inhumains, des mutilations y compris post-mortem, le recrutement forcé et l'utilisation d'enfants soldats.

Le meurtre, l'assassinat, les blessures et coups volontaires, les arrestations illégales et séquestrations, le viol, les actes de torture et traitements inhumains, sont des infractions pénales visées dans le code pénal centrafricain.

*Habitations détruites par les combats. Des milliers de maisons ont été détruites depuis un an.
© REUTERS-SIEGFRIED MODOLA*



Crimes de guerre

Considérés dans le contexte d'un conflit armé ne présentant pas un caractère international, les crimes visés ci-dessus et dont l'existence a été constatée par les chargés de mission de la FIDH sont constitutifs de crimes de guerre, conformément à l'article 156 du Code pénal centrafricain qui renvoie aux Conventions de Genève de 1949 : « *En cas de conflit armé ne présentant pas un caractère international, constituent des crimes de guerre, les violations graves de l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève du 12 août 1949 à savoir l'un quelconque des actes commis à l'encontre de personnes qui ne participent pas directement aux hostilités, y compris les membres de forces armées qui ont déposé les armes et les personnes qui ont été mises hors de combat par maladie, blessure, détention ou par toute autre cause.* »

Ces crimes, ainsi que le recrutement forcé de mineurs, peuvent également être qualifiés de crimes de guerre au regard de l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale ratifié par la RCA le 3 octobre 2001.

Statut de Rome de la Cour pénale internationale

Article 8 - Crimes de guerre

1. La Cour a compétence à l'égard des crimes de guerre, en particulier lorsque ces crimes s'inscrivent dans le cadre d'un plan ou une politique ou lorsqu'ils font partie d'une série de crimes analogues commis sur une grande échelle.

2. Aux fins du Statut, on entend par «crimes de guerre» :

(...)

c) En cas de conflit armé ne présentant pas un caractère international, les violations graves de l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève du 12 août 1949, à savoir l'un quelconque des actes ci-après commis à l'encontre de personnes qui ne participent pas directement aux hostilités, y compris les membres de forces armées qui ont déposé les armes et les personnes qui ont été mises hors de combat par maladie, blessure, détention ou par toute autre cause :

i) Les atteintes à la vie et à l'intégrité corporelle, notamment le meurtre sous toutes ses formes, les mutilations, les traitements cruels et la torture ;

ii) Les atteintes à la dignité de la personne, notamment les traitements humiliants et dégradants ;

(...)

d) L'alinéa c) du paragraphe 2 s'applique aux conflits armés ne présentant pas un caractère international et ne s'applique donc pas aux situations de troubles et tensions internes telles que les émeutes, les actes isolés et sporadiques de violence ou les actes de nature similaire ;

e) Les autres violations graves des lois et coutumes applicables aux conflits armés ne présentant pas un caractère international, dans le cadre établi du droit international, à savoir l'un quelconque des actes ci-après :

i) Le fait de diriger intentionnellement des attaques contre la population civile en tant que telle ou contre des personnes civiles qui ne participent pas directement aux hostilités ;

- ii) Le fait de diriger intentionnellement des attaques contre les bâtiments, le matériel, les unités et les moyens de transport sanitaires, et le personnel utilisant, conformément au droit international, les signes distinctifs des Conventions de Genève ;
- iii) Le fait de diriger intentionnellement des attaques contre le personnel, les installations, le matériel, les unités ou les véhicules employés dans le cadre d'une mission d'aide humanitaire ou de maintien de la paix conformément à la Charte des Nations unies, pour autant qu'ils aient droit à la protection que le droit international des conflits armés garantit aux civils et aux biens de caractère civil ;
- iv) Le fait de diriger intentionnellement des attaques contre des bâtiments consacrés à la religion, à l'enseignement, à l'art, à la science ou à l'action caritative, des monuments historiques, des hôpitaux et des lieux où des malades et des blessés sont rassemblés, pour autant que ces bâtiments ne soient pas des objectifs militaires ;
- v) Le pillage d'une ville ou d'une localité, même prise d'assaut ;
- vi) Le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, telle que définie à l'article 7, paragraphe 2, alinéa f), la stérilisation forcée, ou toute autre forme de violence sexuelle constituant une violation grave de l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève ;
- vii) Le fait de procéder à la conscription ou à l'enrôlement d'enfants de moins de 15 ans dans les forces armées ou dans des groupes armés ou de les faire participer activement à des hostilités ;

(...)

f) L'alinéa e) du paragraphe 2 s'applique aux conflits armés ne présentant pas un caractère international et ne s'applique donc pas aux situations de troubles et tensions internes telles que les émeutes, les actes isolés et sporadiques de violence ou les actes de nature similaire. Il s'applique aux conflits armés qui opposent de manière prolongée sur le territoire d'un État les autorités du gouvernement de cet État et des groupes armés organisés ou des groupes armés organisés entre eux.

3. Rien dans le paragraphe 2, alinéas c) et e), n'affecte la responsabilité d'un gouvernement de maintenir ou rétablir l'ordre public dans l'État ou de défendre l'unité et l'intégrité territoriale de l'État par tous les moyens légitimes.

À n'en pas douter et au regard des définitions des crimes de guerre, de tels crimes ont été perpétrés par les parties, Séléka et anti-balaka, en Centrafrique et dans les zones sous leur contrôle ou dans lesquelles ils étaient et/ou ils demeurent actifs.

Crimes contre l'humanité

Le Code pénal centrafricain reprend en son article 153 les grandes lignes de la définition du crime contre l'humanité tel que visé par l'article 7 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale :

Article 153 du Code pénal centrafricain : « Constitue un crime contre l'humanité, l'un quelconque des actes ci-après lorsqu'il est commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile et en connaissance de cette attaque :

- Le meurtre ;
- L'extermination ;
- La déportation ou transfert forcé de population ;
- La réduction en esclavage ;
- Les disparitions forcées de personnes ;
- L'emprisonnement ou autre forme de privation grave de liberté physique en violation des dispositions fondamentales du droit international ;
- La pratique de la torture et des actes inhumains ;
- Le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable ;
- La persécution de tout groupe ou toute collectivité identifiable pour des motifs d'ordre politique, racial, national, ethnique, culturel, religieux ou en fonction d'autres critères universellement reconnus comme inadmissibles en droit international, suivant les dispositions du Statut de Rome ;
- Les crimes d'apartheid ;
- Tous autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale. »

Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale en son article 7 définit le crime contre l'humanité de la façon suivante :

Statut de Rome de la Cour pénale internationale

Article 7 - Crimes contre l'humanité

1. Aux fins du présent Statut, on entend par crime contre l'humanité l'un quelconque des actes ci-après lorsqu'il est commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile et en connaissance de cette attaque :

- a) Meurtre ;
- b) Extermination ;
- c) Réduction en esclavage ;
- d) Déportation ou transfert forcé de population ;
- e) Emprisonnement ou autre forme de privation grave de liberté physique en violation des dispositions fondamentales du droit international ;
- f) Torture ;
- g) Viol, esclavage sexuel, prostitution forcée, grossesse forcée, stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable ;
- h) Persécution de tout groupe ou de toute collectivité identifiable pour des motifs d'ordre politique, racial, national, ethnique, culturel, religieux ou sexiste au sens du paragraphe 3,

ou en fonction d'autres critères universellement reconnus comme inadmissibles en droit international, en corrélation avec tout acte visé dans le présent paragraphe ou tout crime relevant de la compétence de la Cour ;

- i) Disparitions forcées de personnes ;
- j) Crime d'apartheid ;
- k) Autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale.

L'extermination

Par « extermination », le Statut de Rome « *entend notamment le fait d'imposer intentionnellement des conditions de vie, telles que la privation d'accès à la nourriture et aux médicaments, calculées pour entraîner la destruction d'une partie de la population* » (article 7.2.b.).

Les attaques des anti-balaka à l'encontre des populations civiles musulmanes ont fait des centaines de victimes depuis le début de la crise. De nombreux massacres ont été rapportés, y compris dans le présent rapport, ce qui constitue un des éléments constitutifs du crime de persécution. Par ailleurs, les attaques des anti-balaka ont visé au regroupement des musulmans dans des enclaves qu'ils attaquent régulièrement de sorte que la nourriture, les médicaments manquent. La pression militaire à laquelle ils soumettent les musulmans de ces zones, en les attaquant, en les empêchant de se ravitailler, en attaquant les ambulances des personnes blessés pour achever leurs occupants ou en intimidant les soldats et les personnels humanitaires qui tentent de ravitailler les personnes en détresse démontrent qu'ils placent intentionnellement ces populations civiles bien identifiées dans des conditions de vie telles que leurs actions entraînent la destruction, à plus ou moins long terme, des membres de ces populations. En les empêchant de fuir ou d'être ravitaillés, les anti-balaka placent ces populations dans ces conditions de vie. De la même façon, les attaques des convois de ravitaillement, en particulier ceux permettant de ravitailler les populations musulmanes piégées dans ces enclaves, tendent à placer les civils musulmans en situation de risque majeur de mort, ce qui constitue un élément supplémentaire du crime d'extermination contre ces populations. Ces actions et ces stratégies se répètent dans diverses parties du territoire où les anti-balaka sont actifs.

Concernant les Séléka, bien que les groupes armés constituant la Coalition Séléka aient soumis les populations civiles à des pillages et des destructions telles qu'il en a résulté des privations de nourriture et de médicaments importantes, il n'est pas prouvé à ce stade que ces actions aient été calculées dans l'objectif de détruire une partie de la population.

Déportation ou transfert forcé de population

L'article 7.1.d) du Statut de Rome prévoit que la « déportation ou transfert forcé de populations » est constituée si les éléments suivants sont réunis :

- « 1. *L'auteur a déporté ou transféré de force sans motif admis en droit international, une ou plusieurs personnes dans un autre État ou un autre lieu, en les expulsant ou par d'autres moyens coercitifs.*
- 2. *Les personnes concernées étaient légalement présentes dans la région d'où elles ont été ainsi déportées ou déplacées.*

3. *L'auteur avait connaissance des circonstances de fait établissant la légalité de cette présence.*
4. *Le comportement faisait partie d'une attaque généralisée ou systématique dirigée contre une population civile.*
5. *L'auteur savait que ce comportement faisait partie d'une attaque généralisée ou systématique dirigée contre une population civile ou entendait qu'il en fasse partie. »*

Par « déportation ou transfert forcé de population », le Statut de Rome précise qu'il s'agit « *de déplacer de force des personnes, en les expulsant ou par d'autres moyens coercitifs, de la région où elles se trouvent légalement, sans motifs admis en droit international* » (article 7.2.d.).

Les destructions massives de maisons, les meurtres et autres violations graves des droits humains par les anti-balaka constituent une série d'actes coercitifs destinés à forcer une partie de la population à partir. Leurs déclarations réitérées depuis des mois sur le fait que « *les musulmans doivent partir ou mourir* » ne laissent aucun doute sur l'intention de leurs actions coercitives. Dans ces circonstances, les musulmans n'ont pas d'autre choix que de fuir ou d'avoir une forte probabilité de mourir dans une enclave.

Les Séléka se sont livrés eux aussi à des destructions massives d'habitations, des exécutions sommaires et des pillages de nature à laisser penser qu'ils souhaitent le départ d'une partie de la population dans certaines zones sous leur contrôle. Il s'agit de déterminer s'il s'agit d'actions de représailles ou de moyens coercitifs visant au départ forcé des populations visées, le plus souvent des populations chrétiennes. Cette dernière option n'étant pas à exclure.

Persécution

Le Statut de la Cour pénale internationale définit la « persécution » comme « *le déni intentionnel et grave de droits fondamentaux en violation du droit international, pour des motifs liés à l'identité du groupe ou de la collectivité qui en fait l'objet* » (article 7.2.g.). Ce déni intentionnel et grave de droits fondamentaux doit donc être matérialisé par la commission de crimes graves (meurtres, viols, etc.) visant un groupe ou une collectivité identifiable pour des motifs d'ordre politique, racial, national, ethnique, culturel, religieux ou sexiste.

Les crimes perpétrés par les anti-balaka visent sans conteste et depuis des mois la communauté musulmane de Centrafrique. Le facteur religieux, s'il n'était pas forcément la motivation première du conflit, est devenu un marqueur des crimes perpétrés intentionnellement par les anti-balaka à l'encontre des musulmans. Leurs déclarations répétées ne laissent aucun doute sur la cible de cette persécution : les musulmans. L'ensemble des crimes perpétrés (extermination, déportation ou transfert forcé, meurtre, etc.) vise le groupe identifiable par la religion musulmane.

Les crimes commis par les Séléka se sont aussi progressivement et presque exclusivement portés sur les populations identifiées comme chrétiennes. Ainsi, selon la même logique prévalant chez les anti-balaka, les populations chrétiennes sont devenues la cible des crimes de persécution des Séléka en raison de leur religion et identité chrétienne et considérées comme une population leur étant hostile. Dès lors, les tortures, les destructions d'habitations, les meurtres et les autres crimes de guerre ont été perpétrés dans l'optique délibérée de punir et viser une partie de la population identifiable à son caractère religieux.

Attaque généralisée ou systématique lancée contre une population civile

Par « attaque lancée contre une population civile », le Statut de Rome entend « *le comportement qui consiste en la commission multiple d'actes visés au paragraphe 1 à l'encontre d'une population civile quelconque, en application ou dans la poursuite de la politique d'un État ou d'une organisation ayant pour but une telle attaque* » (article 7.2.a.).

Les faits relatés dans les parties I et II de ce rapport tendent à démontrer que, dans de nombreuses localités du pays, les anti-balaka et les Séléka se sont livrés à des attaques systématiques contre les populations civiles : des meurtres, des viols et d'autres crimes visés par le Statut.

Concernant les anti-balaka, le caractère systématique et généralisé est démontrable : la répétition et l'ampleur des crimes perpétrés contre les musulmans, ainsi que la coordination des attaques répondant à une planification, la structure de commandement⁴⁷ – même si elle demeure pour partie informelle – et la similitude des méthodes de commission des crimes utilisées à des endroits différents, par des groupes différents et à des moments différents, portent raisonnablement à croire que les actions des anti-balaka s'inscrivent dans une forme d'attaque généralisée et systématique. Les meurtres, l'extermination, la déportation ou le transfert forcé, la persécution, les viols, les disparitions forcées de personnes et d'autres actes inhumains et dégradants des populations musulmanes identifiées comme l'ennemi constituent des actes systématiques d'une attaque généralisée contre ces populations, menées à l'ouest et au sud-ouest de la Centrafrique dans les zones de présence des anti-balaka et sont constitutifs de crime contre l'humanité visé par l'article 153 du Code pénal centrafricain et de l'article 7 du Statut de la Cour pénale internationale.

Concernant les Séléka, les crimes de guerre commis depuis septembre 2012 ainsi que la persécution des populations chrétiennes et les autres crimes visés par l'article 7 du Statut de Rome et l'article 153 du Code pénal centrafricain au cours de leur attaque généralisée pour prendre le pouvoir ainsi que le caractère systématique des violations perpétrées notamment à Bangui après le 5 décembre 2013, apparaissent aussi constitutifs de crimes contre l'humanité.

Crime de génocide

En l'état actuel des enquêtes et au regard de la définition du crime de génocide, il semble aujourd'hui difficile de parler de crime de génocide⁴⁸. En effet, les éléments constitutifs du crime de génocide n'apparaissent pas réunis en l'espèce⁴⁹. Pour autant, il n'est pas impossible que certaines attaques ou faits puissent être qualifiés « d'actes de génocide ». Seules des enquêtes approfondies seront en mesure de le prouver.

47. Pour la structure de commandement, voir notamment la partie 4.1 (ci-après) : Qui sont les anti-balaka ? La structure de commandement est de nature à répondre à l'exigence de la jurisprudence de la CPI selon laquelle l'organisation a une structure hiérarchique.

48. Voir aussi Partie I – Contexte et analyse - Épuration politico-religieuse, crimes de guerres, crimes contre l'humanité, crimes de génocide, quelles réalités ?

49. Cf. Article 6 du Statut de Rome. Les éléments constitutifs du crime de génocide : <http://www.icc-cpi.int/nr/rdonlyres/7730b6bf-308a-4d26-9c52-3e19cd06e6ab/0/elementsofcrimesfra.pdf>

IV. Les responsables

4.1. Les anti-balaka

Qui sont les anti-balaka ?

La mission a mené de très nombreux entretiens avec des anti-balaka et d'autres personnalités pour comprendre qui composent et comment sont structurés les anti-balaka.

Les anti-balaka sont nés de la tradition des chasseurs traditionnels initiés à des rites secrets. À l'instar des Maï-Maï de RDC ou des Dozos en Afrique de l'Ouest, les anti-balaka sont des féticheurs réputés avoir des pouvoirs surnaturels : invisibilité, invulnérabilité, transformation en animal, etc.

Au début des années 90, les anti-balaka (littéralement anti-machettes en Sango) apparaissent structurés en tant que tels au sein de milices d'autodéfense populaires qui luttent contre les coupeurs de route, les Aradinas, qui sévissent particulièrement dans le nord-ouest du pays dans les régions de Bossangoa et Bocaranga. Ainsi, comme dans de nombreux pays de la

© REUTERS-SIEGFRIED MODOLA



région où l'État est faible, peu présent et les zones difficiles d'accès, ce sont ces milices, tolérées voire soutenues par l'État qui assurent un minimum de sécurité. Il faut noter que les anti-balaka comprennent à ce moment aussi bien des chrétiens que des musulmans, et ce presque jusqu'à aujourd'hui. Ce phénomène de chasseurs et guerriers initiés et mystiques est uniquement originaire de la région comprise entre Bossangoa et Bocaranga et est par conséquent relativement localisé.

Dès juin 2013, alors que l'occupation des Séléka commence à être particulièrement dure et violente, ponctuée de vols, de pillages et d'exactions, les premières milices anti-balaka se reconstituent et s'attaquent d'abord aux Séléka puis par vengeances mécaniques entre les uns et les autres, s'attaquent aux populations civiles musulmanes. Peu à peu, ils sont rejoints par de nombreux jeunes et étendent leur zone d'action et d'influence du nord-ouest jusqu'à Bossembélé puis directement Bangui. Ce n'est qu'après le 5 décembre qu'ils étendent leurs actions vers l'ouest et le sud.

Parmi les anti-balaka « originels », on compte deux féticheurs reconnus, « Modibo », le « *patron de Bossangoa* » selon M. P., un anti-balaka rencontré par la mission ; ainsi que le fameux « 12 puissances », originaire de Bouca. Ce dernier, qui se fait passer pour colonel chez les anti-balaka serait en fait un civil du nom de Thierry Lébélé. « Modibo », basé depuis le 5 décembre au quartier Boeing, serait retourné à Bossangoa vers le 17 février 2014 tandis que « 12 puissances-Lébélé », dont le nom circule beaucoup dans les milieux anti-balaka tant pour ses prouesses mystiques que pour ses crimes, serait lui aussi reparti à Bouca, sa ville d'origine.

Pour de nombreux témoins, les anti-balaka « originels », les initiés aux fétiches, sont tenus par leurs serments et ne pourraient se permettre de violer, de voler ou de commettre d'autres exactions, sous peine de perdre leurs pouvoirs. Pourtant, les témoignages d'attaques et d'exactions démontrent qu'ils ont bien participé aux crimes les plus graves. Les crimes attribués à « Chien méchant », à « 12 puissances » ou les récits des femmes et des enfants éventrés font vite oublier les « résistants » tels que les anti-balaka aiment à se présenter, comme l'ont été en leur temps « les libérateurs » arrivés avec Bozizé.

Bien qu'il existerait trois tendances chez les anti-balaka⁵⁰, force est de constater que le mouvement est particulièrement structuré par les anciens des Forces armées centrafricaines (FACA) et toutes ont des FACA à leur tête ou à leur direction militaire. Ainsi, la quasi-totalité des anti-balaka rencontrés ont pour chefs des FACA, militaires ou gendarmes. Pour le commandant Maxime Mokom, ex-officier traitant à la documentation et un des coordonnateurs des anti-balaka rencontré par la mission, « *on était agressés, tués, et pillés par les étrangers. Les jeunes se sont levés et se sont constitués en autodéfense. Nous les FACA, ont été pourchassés, mais il fallait encadrer et canaliser les enfants pour éviter les dérapages* ». Selon lui, « *personne ne nous a dit d'aller là-bas* ».

Pour le lieutenant Yvon Konaté, le chef d'état-major des anti-balaka, rencontré par la mission, le mouvement s'appelle en fait les Combattants de libération pour le peuple centrafricain (CLPC) qui comprend une aile de combattants civils, les anti-balaka et une aile de combattants FACA prénommée « Sirili » qui veut dire « la paix » en Sango. Sans vouloir dire leur nombre exact, ils disent représenter plusieurs dizaines de milliers de combattants en février 2014.

50. Pour les 3 tendances des anti-balaka, voir *infra*. Les responsables anti-balaka : l'ex-président Bozizé en arrière plan ?

Pour eux, les exactions quotidiennes attribuées à leurs forces sont fausses. « *C'est le fait de faux anti-balaka* » selon le commandant Maxime Mokom, qui, lucide, ajoute : « *on nous traite de voleurs, de voyous, et de meurtriers, ils veulent nous faire tomber dans le même piège que les Séléka* ».

La Section 5000 et tous les désœuvrés

Tout comme les Séléka et les mouvements rebelles avant eux, les anti-balaka ont pu compter au cours de leur « conquête » de l'ouest sur de nombreux ralliements : de jeunes ayant perdu des membres de leur famille, de jeunes désœuvrés, voire les deux. Il y a même d'anciens Séléka devenus anti-balaka. Pourtant, une des forces des anti-balaka serait de pouvoir compter sur plusieurs milliers de jeunes désœuvrés, surnommés la Section 5000.

En 2009, 2010 et 2011, le régime de Bozizé avait organisé un grand recrutement pour renforcer les Forces armées centrafricaines (FACA). Ainsi, l'armée devait recruter 5000 jeunes, les former et les équiper pour intégrer les forces. Se sont alors présentées près de 20000 personnes, laissant sur le bord de la route 15000 d'entre eux qui avaient payé pour la plupart les 5000 Francs d'inscription. Beaucoup avaient cru que cela leur ouvrirait les portes de l'armée et du fonctionariat. Jeunes en âge de se battre, désœuvrés et déçus par un régime de plus en plus centré sur lui-même, ces jeunes ont grossi les rangs des rebellions, des coupeurs de routes et, maintenant, des anti-balaka.

Un observateur aguerri de la situation en Centrafrique remarque que « *comme les Séléka, les anti-balaka sont arrivés à Bangui avec quelques milliers d'hommes et sont déjà quelques dizaines de milliers... Les anti-balaka sont les enfants des Séléka.* » Cette filiation symbolique ne cache-t-elle pas une filiation nettement plus prosaïque dont le trait d'union serait les FACA ?

Les responsables anti-balaka : l'ex-président Bozizé en arrière plan ?

Les anti-balaka sont issus de la région de Bossangoa et Bocaranga, région des anciens présidents Patassé et Bozizé, par ailleurs tous deux liés par des liens de parenté. Très rapidement, les premiers témoignages et reportages ont montré qu'un nombre non négligeable d'entre eux revendiquaient leur soutien à l'ancien président Bozizé⁵¹.

Il est indéniable aussi, comme le soulignent de très nombreux interlocuteurs et comme le démontrent les témoignages de victimes entendues, que les membres des FACA et leurs familles ont été pourchassés par les Séléka. « *Peut-être 300 à 400 d'entre nous ont été tués* » affirme M. P., un anti-balaka mais aussi FACA rencontré par la mission. Un grand nombre de FACA a donc rejoint la seule force résistante active entre avril et décembre 2013 : les anti-balaka.

Les FACA, ainsi intégrés dans le mouvement anti-balaka, ont joué un rôle militaire important dans la structuration, la formation et la direction des opérations des anti-balaka sur le terrain. Ainsi, le chef des anti-balaka de Boali, le commandant Sylvestre Malick est gendarme et a déclaré à la mission : « *J'ai été enlevé par les anti-balaka qui m'ont amené à 70 km de là, dans la forêt, et m'ont initié. J'ai vu que c'étaient des gens bien et j'ai décidé de les suivre. Je les ai*

51. Voir notamment le reportage pour France 24 d'Etienne Huver et Boris Hege de septembre 2013, disponible au lien suivant : <http://www.france24.com/fr/20130926-reporter-rca-centrafrique-bossangoa-seleka-onu-bozize-djotodia-hollande/>



Combattants anti-balaka – © Laurence Geai

formés au maniement des armes et à la stratégie militaire car ils ne connaissaient pas. Il fallait aussi les encadrer pour limiter les exactions. Je leur disais aussi qu'il ne fallait pas toucher aux Peuls et aux musulmans qui sont nés ici. » Pourtant, les attaques de musulmans et en particulier des Peuls se sont déroulées durant tout le mois de janvier 2014 (voir ci-avant la partie consacrée à l'attaque de Boali par les anti-balaka). Au moment de ce témoignage, environ 450 musulmans, en majorité Peuls, étaient déplacés à la mission catholique de Boali sous la protection des pères et des soldats congolais de la MISCA. « *Au-delà d'un périmètre de 100 mètres à gauche, 100 mètres à droite, aucun musulman ne peut aller plus loin sous peine d'être tué* », confie un soldat présent et qui est déjà intervenu à Boali début janvier 2014 lors des premiers massacres. Le discours bien rodé du commandant Malik démontre soit qu'il ne contrôle pas ses troupes, soit que les objectifs sont différents de ceux affichés.

Le commandant Malik ajoute aussi qu'« *un chef de Bangui est venu, c'est le Général, et il m'a désigné comme chef* ». « *Il s'agit de former les anti-balaka pour assurer la sécurité le temps que l'État revienne car les anti-balaka ne sont pas des troupes régulières, c'est une milice* » convient-il.

Une milice dont les objectifs semblent bien déterminés pour ceux qui cherchent à les contrôler. Ainsi, le lieutenant Yvon Konaté, chef d'état-major des anti-balaka, affirmait à la mission que « *les anti-balaka ne sont pas un parti politique, c'est la population qui s'est soulevée contre les massacres des Séléka et des mercenaires soudanais et tchadiens. Aujourd'hui, nous n'avons plus besoin de continuer les opérations militaires. Et contre qui d'abord ? Il s'agit maintenant de mettre la main au chariot.* » Pourtant, très vite, le lieutenant Konaté énonce des revendications : « *Il faut cantonner les anti-balaka, les désarmer et leur donner de quoi rentrer chez eux.* » Concernant la partie militaires FACA des anti-balaka, l'aile « Sirili-La paix », les revendications

vont bien plus loin : « *Nous avons demandé à la présidente de nous donner une autorisation de circuler en ville et de mettre en place des patrouilles militaires, et du carburant. Car nous sommes les seuls à avoir des armes et à pouvoir rétablir l'ordre dans les quartiers. Nous c'est Sirili, l'aile militaire des anti-balaka.* »

Ainsi le lieutenant Yvon Konaté, celui qui de son propre aveu affirme « *c'est moi qui coordonnais les attaques du 5 et 25 décembre 2013* », réclame-t-il la reconnaissance des anti-balaka-FACA en tant que milice, à l'instar des Séléka ou des « libérateurs » de Bozizé en leur temps. Et qui n'hésite pas à menacer les nouvelles autorités, car selon lui, les anti-balaka sont « *une force à ne pas négliger car c'est la population. Et ce sont les anti-balaka qui font la loi dans les quartiers* ».

Or, les groupes anti-balaka sur l'ensemble du territoire où ils sont présents semblent dirigés ou tout au moins animés par d'anciens FACA. Selon M. P., les anti-balaka sont structurés en zones (nord, sud, ouest, est) dont le « com-zone » du nord serait par exemple un FACA qui se fait appeler le colonel Andylo, aussi le « patron de Bouca » selon plusieurs sources, la zone sud (Mbaïki et Boda) serait dirigée par un capitaine FACA nommé Mazoulaï, présent un temps à Bossangoa puis à Bangui (PK9), etc. La mission a pu rencontrer aussi le groupe anti-balaka basé dans le quartier Boeing à Bangui. Dirigé par le colonel Dieudonné Ouhmti, le capitaine Richard et Richard Bella, tous des officiers ou stagiaires FACA, ce groupe fait la loi dans le camp de déplacés de plus de 100 000 personnes à l'aéroport de Bangui. Ils seraient impliqués dans de nombreuses exactions dans les quartiers alentours, y compris l'attaque des déplacés musulmans de l'aéroport du 7 février 2014 dont a été témoin la mission de la FIDH (voir *supra*). De la même façon, le caporal Rambo basé à Bangui se serait illustré dans la commission de violations des droits humains, en particulier dans la capitale. Enfin, la situation tragique de la ville de Boda doit beaucoup au chef des anti-balaka de la ville, Aimé Jérémie Kotte dit capitaine Jérémie.

La seule liste des membres de la Coordination du Mouvement anti-balaka permet de comprendre comment est structuré le mouvement : sur 26 personnes, il y a 20 FACA et 6 anciens dignitaires ou ministres du régime de François Bozizé⁵².

Le Coordinateur général, Patrice Édouard Ngaïssona, est d'ailleurs un ancien ministre de la Jeunesse et des sports sous le régime de Bozizé et président de la Fédération centrafricaine de football. Ancien député du parti de François Bozizé pour le quartier de Boy-Rabe, selon un observateur averti de la vie politique centrafricaine depuis de longues années, « *ils partagent non seulement leur région d'origine, Bossangoa-Mbezmbé, leur appartenance ethnique, Mbaya mais aussi des liens de parenté* ». Ngaïssona affirme « *avoir accepté d'être porte-parole des anti-balaka, ce mouvement d'émancipation populaire, car c'étaient des sans-voix. Je leur ai demandé : 'Pourquoi moi ?' et ils m'ont répondu : 'Parce que vous êtes avec la jeunesse'* ». Revendiquant de façon probablement présomptueuse son ascendant sur près de 50 à 70 000 éléments dans tout l'ouest, Patrice Édouard Ngaïssona affirme avoir le contrôle des provinces aussi, « *sauf les anti-balaka de Carnot qui sont rentrés à Bérébrati hier [le 10 février 2014] qui sont de l'UDDP ou quelque chose comme cela et qui ont fait des bêtises* ». En effet, la veille, les anti-balaka de Carnot avaient tué près de 10 musulmans dans une ville où selon son maire, « *nous ne connaissions pas le phénomène anti-balaka, ils sont tous venus du nord* ». Même exonération de responsabilités lorsque l'on pointe les crimes des anti-balaka, même à Bangui

52. Voir en annexe la Déclaration n° 15/CLPC/13 du Mouvement des Combattants anti-balaka du 17 février 2014.

où selon P. É. Ngaïssona, « *Ce sont des faux anti-balaka qui commettent les exactions. Il y a notamment le sous-lieutenant Larma, un ancien caporal-chef des FACA qui circule avec 200 éléments et qui provoque des exactions, à Diakite, Saint-Jean, etc.* » Personne d'autre n'a évoqué ce dernier et ses supposés 200 éléments.

Pour P. É. Ngaïssona, leur revendication de « *retour à l'ordre constitutionnel ne veut pas dire un retour de Bozizé. Il n'y a aura pas de récupération politique* ». C'est pourtant la principale revendication du Front pour le retour à l'ordre constitutionnel en Centrafrique (FROCCA) dont le président n'est autre que... François Bozizé⁵³. Pourtant, les anti-balaka cachent aussi en leur sein les conséquences des manœuvres ratées du régime aux abois de Bozizé en 2012 et 2013. Ainsi, deux milices de jeunes pro-Bozizé avaient été constituées en 2012 : la Coalition citoyenne d'opposition aux rebellions armées (COCORA) dirigée par Levy Yakité⁵⁴ ; et la Coalition pour les actions citoyennes (COAC) dirigée par Steve Yambété. Ces deux milices de jeunes, très actives à Bangui notamment, avaient fait l'objet d'investigations de la Commission d'enquête mixte (CEM) notamment pour « *incitation à la haine* »⁵⁵. Les deux milices auraient notamment été armées de machettes récupérées des 200 000 machettes livrées dans le cadre d'un projet agricole financé par la Chine. Un grand nombre de jeunes de ces milices auraient donc rejoint les rangs des anti-balaka notamment à leur arrivée à Bangui le 4 décembre 2013. Levy Diakité et Steve Yambété sont identifiés par tous comme des leaders des anti-balaka ou en tout cas se réclament d'eux.

La « *tendance militaire* » des anti-balaka serait celle représentée par Joachim Kokate. Au lendemain de l'arrestation de 8 anti-balaka (voir infra) dans leur fief de Boy-Rabe à Bangui par les forces internationales, le 16 février 2014, il rencontrait discrètement le Premier ministre de transition, M. André Nzapayéké, pour se distancier de la tendance « dure » de Ngaïssona et se disait prêt à « *coopérer pour le retour de la paix* »⁵⁶. Si Joachim Kokaté affirmait à la journaliste de l'AFP, « *je ne suis pas pour Bozizé, je suis nationaliste* », il demeure un ancien ministre de Bozizé et capitaine des FACA. Il se présente d'ailleurs comme le porte-parole d'un Collectif des officiers libres, une tendance des anti-balaka créée en 2013. Le lieutenant Konaté, l'un des 8 responsables anti-balaka arrêtés le 15 février 2014 (et évadé depuis lors), le présentait pourtant comme « *coordinateur adjoint du mouvement* », ce que le capitaine Kokaté confirme en disant que « *les anti-balaka étaient une seule entité mais des problèmes sont apparus et il y a aujourd'hui une scission* »⁵⁷. Cette scission, qui semble confirmée par le début de désarmement des forces de la tendance Kokate, pourrait correspondre plus à une divergence de stratégie, voire à une stratégie de diversification, des mêmes groupes. Joachim Kokaté est d'ailleurs devenu par la suite ministre-conseiller à la primature. Envoyé par le Premier ministre pour régler la situation des 11 000 musulmans pris au piège à Boda, l'accord signé en mars 2014 n'a jamais été appliqué. Si l'histoire des groupes armés centrafricains nous enseigne

53. Voir notamment <http://centrafrique-presse.over-blog.com/2013/12/rca-les-pro-boziz%C3%A9-revendiquent-des-attaques-%C3%A0-bangui.html>

54. Voir notamment <http://www.rfi.fr/afrique/20130303-rca-cocora-action-demission-centrafrique-gouvernement-centrafrique-bozize-zuma/>

55. Voir en pages 45 et 46 du rapport de la FIDH « *RCA : un pays aux mains des criminels de guerre de la Séléka* », septembre 2013, http://www.fidh.org/IMG/pdf/rapport_d_enque_te_rca_ld.pdf et <http://www.jeuneafrique.com/Article/DEPAFP20130504160002/actualite-afriquecentrafrique-bozize-vise-par-une-enquete-pour-violations-des-droits-de-l-homme.html>

56. Voir la dépêche d'Anne Le Coz, Agence France Presse (AFP), <http://centrafrique-presse.over-blog.com/2014/02/centrafrique-des-militaires-antianti-balakabalaka-annoncent-une-scission-au-sein-de-la-milice.html> et ainsi qu'a pu aussi le constater la mission qui était présente au moment de ces déclarations.

57. Idem.

que toutes les alliances, même les plus improbables, sont possibles, les convergences idéologiques, ethniques et régionalistes demeurent des lignes de forces. Ainsi, la tendance Kokate peut parfaitement discuter avec le gouvernement de transition tout en demeurant proche, voire coordonnée, avec les autres tendances des anti-balaka.

Enfin, la dernière tendance anti-balaka, la « tendance modérée », est représentée par Léopold Narcisse Bara, l'actuel ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, rentré au gouvernement en janvier 2014 en tant que représentant des anti-balaka. D'une trentaine d'années, ce biologiste de nationalité française, élevé dans l'Hexagone, déclarait en janvier 2014 à Maria Malagardis, journaliste à *Libération* : « Je représente le courant pacifiste du Front de la résistance. »⁵⁸ « Sur les dix sites qui regroupent des anti-balaka, trois, dont celui de Boy-Rabe, ont refusé de désarmer. Ils sont en réalité manipulés par l'ancien président François Bozizé, qui n'a jamais renoncé à revenir au pouvoir » déclarait Léopold Bara à l'envoyée spéciale de *Libération*⁵⁹.

Au regard de tous ces éléments, il apparaît que le mouvement anti-balaka est largement structuré par les cercles bozizistes. La relation entre ces cercles et François Bozizé lui-même et/ou sa famille demeurent à démontrer, mais toutes choses qu'une procédure judiciaire nationale ou de la Cour pénale internationale (CPI) serait à même de clarifier, notamment grâce aux moyens de renseignements et d'enquêtes.

À n'en pas douter, les responsables revendiqués comme tels des anti-balaka, toutes tendances confondues, doivent s'expliquer devant la justice sur les crimes perpétrés par leurs éléments. La gravité des violations des droits humains constatées depuis des mois, les attaques systématiques contre les populations civiles et les stratégies à l'œuvre pour la commission de ces crimes, ne sauraient résulter d'actions spontanées et isolées, et à ce titre doivent faire l'objet d'enquêtes minutieuses devant établir les responsabilités pénales individuelles de leurs auteurs et responsables. À ce titre, tous les responsables des anti-balaka doivent non seulement être entendus par la justice mais être poursuivis au titre de leur responsabilité hiérarchique, du contrôle effectif qu'ils exercent sur leurs éléments et du fait qu'ils n'aient à aucun moment sanctionné les exactions perpétrées par leurs hommes. Cette œuvre de justice permettra en outre de contribuer au nécessaire processus de sélection (*vetting*) des Forces armées centrafricaines (FACA).

4.2. Les Séléka

Les Séléka, comme leur nom l'indique (« coalition » ou « alliance » en sango), est une coalition de groupes armés rebelles centrafricains issus de plusieurs mouvements politico-militaires connus et de groupes de création plus récente. Cette alliance, scellée en août 2012, se forme de manière opportune autour d'un objectif commun : la mise en œuvre effective des accords de paix de 2007 et 2008⁶⁰. Dès les premières victoires militaires sur le terrain, le mouvement va se radicaliser et se transformer en véritable rébellion avec pour objectif la chute du président François Bozizé.

58. À Bangui, la curée anti-musulmans, par Maria Malagardis, *Libération*, 29 Janvier 2014

59. *Idem*.

60. Il s'agit de 10 recommandations parmi lesquelles : « le respect de l'Accord de Birao entre le Gouvernement et l'UFDR, la mise en œuvre concertée des recommandations et conclusions du Dialogue Politique Inclusif (DPI), la mise en place d'une commission d'enquête indépendante sur les circonstances de la disparition du colonel Charles Massi de la CPJP et de Monsieur Hassan Ousman du MNSP, et pour élucider celles de l'accident de Maître Goungaye Wanfiyo Nganatoua ». Cf. <http://www.radiondekeluka.org/politique/item/12874-1%E2%80%99alliance-cpsk-cpjp-ufdr-pour-une-sortie-de-crise-en-rca.html>

Fin 2012, au moment de ses premières offensives, la Séléka était composée de :

La Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP) : Probablement créée le 26 octobre 2008, la CPJP est avant tout une rébellion originaire du nord, plus précisément de la préfecture de la Vakaga. Avant 2012, la CPJP est presque uniquement présente dans cette région et dans la Bamingui-Bangoran, même si ses troupes ont déjà mené des incursions et des exactions dans la Haute Kotto et la Ouaka.

La CPJP est majoritairement composée de Rungas et de confession musulmane sans exclure d'autres ethnies à l'exception des Goulas dont le conflit qui les oppose est, en partie, à l'origine de la création du CPJP. Il faut compter aussi sur les membres de l'ethnie Runga qui vivent au-delà des frontières du pays au Tchad et au Soudan et constituent très certainement un soutien non négligeable. Par ailleurs, comme d'autres groupes rebelles en Centrafrique, la CPJP compte dans ses rangs des rebelles tchadiens et soudanais. On estime qu'avant les offensives de 2012, la CPJP comptait 300 à 1 000 hommes dont un nombre important d'enfants soldats.

La CPJP était un groupe assez hiérarchisé, disposant notamment d'un conseil politique, d'une cour suprême, et d'un état-major. Ses chefs principaux sont Abdoulaye Issène, Issaa Israel (chef militaire), Bevarrah Lala et Charles Massi. Ce dernier dirigeait l'aile politique de la CPJP et apporta une structuration au mouvement rebelle. Médecin militaire et plusieurs fois ministre, Charles Massi est mort, probablement torturé dans les geôles de Bozizé, quelques semaines après avoir été arrêté à la frontière avec le Tchad le 18 décembre 2009. Son fils Éric Neris Massi, très actif depuis la France, a donné une ambition politique à la Séléka en appelant au renversement du pouvoir du général Bozizé notamment par ses interventions à Radio France Internationale (RFI).

Pourtant c'est le général Nouredine Adam, qui a rejoint la CPJP fin 2008, qui devient l'homme fort du mouvement en devenant, à la création de la Séléka en août 2012, le numéro 2 de l'« Alliance ».

L'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) : Dirigée par Michel Am Nondroko Djotodia, l'UFDR est créée en septembre 2006 et son histoire est intimement liée à celle de son président-fondateur.

Après 14 ans passés en URSS, Michel Djotodia rejoint sa Vakaga natale et devient commerçant, fonctionnaire et homme politique. D'origine Goula, il rallie le régime de Bozizé avant les présidentielles de 2005 et parvient à être nommé consul de Centrafrique à Nyala, chef-lieu du Sud-Darfour, au Soudan. À ce poste il se lie avec des rebelles tchadiens et des diamantaires soudanais qui achètent les pierres de Centrafrique.

A-t-il déjà l'ambition de créer un groupe rebelle ou est-il suspecté de l'avoir déjà fait ? En 2006, Bozizé le rappelle d'urgence à Bangui. En septembre 2006, avec le soutien des Soudanais, Michel Djotodia fuit au Bénin et crée l'UFDR. En octobre 2006, après une offensive fulgurante, les éléments de l'UFDR prennent la ville de Birao après de brefs combats contre des éléments des Forces armées centrafricaines (FACA). Les forces françaises interviennent par frappes et stoppent l'offensive. En décembre 2006, Michel Djotodia et son porte-parole Abakar Sabone sont arrêtés au Bénin à la demande de la justice centrafricaine où ils sont incarcérés pendant 18 mois à la prison civile de Cotonou. Après leur libération, en juin 2008, Abakar Sabone

rentre à Bangui et rallie le régime, tandis que Djotodia, lui, passe les quatre années suivantes à Cotonou. L'UFDR continue à opérer dans les préfectures arabophones de Vagata et Haute Kotto, dans le nord-est.

En septembre 2011, ses troupes s'affrontent violemment à celles de la CPJP dans la région minière de Bria à l'est pour le contrôle de cette zone diamantifère.

En août 2012, à l'appel de Nouredine Adam (CPJP) et de Mohamed Dhaffane CPSK), il rejoint le maquis pour fonder et prendre la tête de la Séléka en emmenant à ses côtés certains de ses fidèles comme Zakaria Damane.

Le Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC) : Dirigé par le « général » Abdoulaye Miskine, de son vrai nom Martin Koumtamadji. Tchado-centrafricain, Abdoulaye Miskine dirige, sous le régime du président Ange-Félix Patassé, l'Unité de la sécurité présidentielle (USP), composée de mercenaires tchadiens, armée et formée par la Libye.

De 2001 à 2003, Abdoulaye Miskine, à la tête de l'USP, combat les rebelles de Bozizé aux côtés des milices congolaises (RDC) de Jean-Pierre Bemba. À la suite de ses enquêtes en RCA, la FIDH avait notamment attribué à l'USP, sous la direction d'Abdoulaye Miskine, la responsabilité présumée du massacre du marché à bétail de PK12 à Bangui en 2002, au cours duquel peut-être plus d'une centaine de civils tchadiens ont été exécutés⁶¹.

Après la prise de pouvoir de Bozizé, le 15 mars 2003, Abdoulaye Miskine entre en rébellion et fonde le FPDC. De 2007 à 2009, le FDPC signe un certain nombre d'accords avec le régime de Bozizé, qu'il s'emploie à rompre régulièrement, et à passer toutes sortes d'alliances. En janvier 2012, le FPDC de Miskine, allié avec les FACA, l'armée tchadienne et l'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD)⁶², combat le chef peul tchadien Baba Laddé (FPR), avant de négocier avec lui.

Au printemps 2012, une réunion qui se serait tenue à Niamey en présence de Michel Djotodia, Joachim Kokaté et d'autres, pose les bases d'une grande alliance anti-Bozizé. À l'automne 2012, il rejoint la coalition Séléka aux côtés de l'UFDR, la CPJP et la CPSK.

Juste avant la conquête de Bangui, le FDPC quitte officiellement l'« Alliance-Séléka » en mars 2013. Entre le 2 et 4 avril 2013, des combats opposant la Séléka et le FDPC éclatent dans lesquels Miskine est blessé, son bras droit tué, et au cours desquels le FDPC aurait « *perdu beaucoup d'hommes* » selon Miskine lui-même⁶³. Ce revirement des Séléka à son égard pourrait être motivé par les nombreux rebelles tchadiens anti-Idriss Déby qui sont au sein du FDPC. Abdoulaye Miskine a aussi confirmé avoir reçu le renfort du Comité National pour la Restauration de la Démocratie (CNRD)⁶⁴ du commandant Armel Sayo, ancien directeur de la sécurité d'Ange Félix Patassé. Depuis juin 2013, le FDPC aurait passé une série d'alliances avec des groupuscules armés, notamment le FRUD-CA de Sani Yalo.

61. Cf. Rapport d'enquête de la FIDH : Crimes de guerre en République centrafricaine, février 2003, page 25 et suivantes, <http://www.fidh.org/IMG/pdf/cf355f.pdf>

62. L'APRD de Jean-Jacques Démafouth, une rébellion également active dans le nord-ouest, dont le chef d'état-major, Jean-Jacques Larmassoum, a été arrêté puis condamné en 2006 à la détention à perpétuité.

63. Cf. <http://www.jeuneafrique.com/Article/DEPAFP20130413102616/>

64. Cf. <http://www.lanouvellecentrafrique.info/centrafrique-encore-une-nouvelle-rebellion-politico-militaire/>

Le 10 septembre 2013, le FDPC aurait annoncé avoir rejoint le Front pour la restauration de l'ordre constitutionnel en Centrafrique (FROCCA) au sein duquel il retrouverait Levy Yakité et Joachim Kokaté. Il aurait un temps rejoint aussi le Comité des officiers libres (pro-Bozizé)⁶⁵. Ce nouveau revirement de bord, s'il n'est pas impossible, ne semble pas totalement confirmé⁶⁶. Les appels d'autres groupuscules armés pro-Bozizé au FDPC à se joindre à eux⁶⁷ en mai 2013 renforce cependant l'hypothèse selon laquelle Abdoulaye Miskine pourrait avoir ou aurait à nouveau changé d'alliance.

Le 16 septembre 2013, il est toutefois arrêté au Cameroun dans la ville de Bertoua, par la Direction de la surveillance du territoire (DST). Le gouvernement de la Séléka « *n'ayant aucun mandat d'arrêt émis à l'encontre d'Abdoulaye Miskine* », il a été libéré peu après. En 2014, Abdoulaye Miskine et le FDPC semblaient surtout tenter de négocier un nouvel accord avec les autorités de transition.

Aux trois mouvements armés (CPJP, UFDR, FDPC) sont venus s'ajouter deux groupes jusque-là inconnus :

La Convention patriotique du salut du Kodro (CPSK, Kodro signifiant pays, en sango) : Son fondateur, Mohamed-Moussa Dhaffane, en est devenu le président. Fils de diamantaire, ayant fait ses études à Médine, il a dirigé la Croix-Rouge centrafricaine, travaillé pour le Fonds mondial contre le sida, des fonds d'investissement libyens. Mohamed-Moussa Dhaffane est aussi l'un des fondateurs de la rébellion de la CPJP. Le 21 juin 2012, il crée la CPSK.

Plus politique que militaire, le « général » Dhaffane est nommé ministre des Eaux et forêts du gouvernement Séléka après la prise de pouvoir fin mars 2013. Après la tuerie du quartier de Gobongo⁶⁸ le 28 juin 2013 et une altercation avec Michel Djotodia, Mohamed Dhaffane est limogé et emprisonné au camp de Roux le 29 juin 2013. Lors de la présence de la mission de la FIDH en juin 2013, on lui reprochait officiellement l'infraction d'offense au chef de l'État, de vol de véhicules et le recrutement de deux mercenaires tchadiens⁶⁹. Peu après ces infractions ont été « légalisées » sous des inculpations de malversations, vol, et atteinte à la sûreté de l'État. Après 6 mois de détention, il est finalement libéré le 7 janvier 2014 même s'il demeure toujours inculpé.

Depuis le départ de Michel Djotodia et de Mahamat Nouredine Adam de Centrafrique, c'est Mohamed-Moussa Dhaffane qui est à la tête des Séléka en tant que « président ad intérim de l'ex-Coalition Séléka ».

65. Cf. <http://www.lanouvellecentrafrique.info/communiquede-presse-du-fdpc/> et <http://afriquenewsblog.wordpress.com/2013/09/10/le-fdpc-dabdoulaye-miskine-rallie-le-frocca-2/>

66. Cf. <http://www.lanouvellecentrafrique.info/mise-au-point-du-general-abdoulaye-miskine/>

67. Cf. Notamment l'éphémère Alliance Africaine Anti-Jihadiste (AAAJ) : http://www.alwihdainfo.com/RCA-Ndjadder-et-Miskine-appelles-a-rejoindre-l-Alliance-Africaine-Anti-Jihadiste_a7334.html, mais dont les groupes la composant sont particulièrement indicatifs.

68. Voir *supra* et le rapport d'enquête de la FIDH – République centrafricaine : *Un pays aux mains des criminels de guerre de la Séléka*, septembre 2013, pages 26 et 27, http://www.fidh.org/IMG/pdf/rapport_d_enque_te_rca_id.pdf

69. Voir l'Affaire Dhaffane, *ibid.*, pages 43.

L'Alliance pour la renaissance et la refondation (A2R) est créée en octobre 2012. Elle rejoint la Séléka le 27 décembre 2012 avant de se transformer, le 18 mars 2013, en Mouvement pour la renaissance et la refondation / Mouvement politique alternatif en RCA (M2R) coordonné par Salvador Edjezekanne⁷⁰.

Ainsi, l'« Alliance-Séléka » est particulièrement composite, et issue d'alliances floues et fluctuantes. Selon plusieurs sources diplomatiques, près de 80 % des combattants de la Séléka sont originaires des deux voisins du nord, du Tchad et du Soudan. Si l'on compte dans leurs rangs de nombreux Runga qui vivent au-delà des frontières du pays au Tchad et au Soudan, il est incontestable que des mercenaires tchadiens et soudanais sont présents au sein des Séléka.

Parmi les mercenaires et seigneurs de guerre, il faut compter sur le général **Moussa Assimeh**, ancien colonel de l'armée soudanaise, chef de milice Janjawid de la tribu nomade arabe des Rezeigat, qui a mis le Darfour à feu et à sang pendant des années et qui est accusé de nombreux massacres. Sa présence dans les rangs de la Séléka tend à démontrer le rôle du Soudan dans le soutien aux Séléka, notamment pour leur équipement (armes et véhicules). À la tête d'environ 700 hommes, Moussa Assimeh est considéré comme un « dur » qui occupe pendant plusieurs mois le commissariat central de Bangui. Ne parlant ni français, ni sango, il affirme être né dans le nord de la Centrafrique.

Il serait impliqué dans les opérations de « désarmement » du quartier de Boy-Rabe le 20 août 2013 dans la capitale centrafricaine, qui se sont concrétisées par de nombreuses exactions.

Début octobre 2013, le général Moussa Assimeh est élevé au grade de commandeur de l'ordre national de la reconnaissance centrafricaine. Une récompense honorifique pour mieux lui demander de quitter la scène ou un différent sur le prix trop élevé de son soutien à la prise du pouvoir ? Toujours est-il que l'encombrant personnage est poliment éconduit et quitte Bangui, le 20 octobre 2013, avec armes et combattants pour Birao, dont il est supposément originaire. Là encore, difficile de ne pas supposer la main de Khartoum dans ce « départ volontaire ».

Parmi ces « Centrafricains de l'extérieur » on trouve **Mahamat Baher**. Le 17 avril 2013, le général de brigade **Mahamat Baher** du Bataillon de Soutien et de Services est nommé chef du 2^{ème} Bureau des FACA, les renseignements militaires⁷¹. Mahamat Baher possède la nationalité tchadienne et est réputé appartenir à l'Agence nationale pour la sécurité (ANS), l'agence de renseignements tchadienne. Il aurait été placé là pour avoir un œil sur les allers et venues des Séléka mais surtout sur les rebelles tchadiens opposés au régime de N'Djamena et éviter que la Centrafrique ne devienne le sanctuaire des opposants armés à Idriss Déby Itno. Mahamat Baher a quitté Bangui le 26 janvier 2014 en compagnie d'autres généraux Séléka. Il serait aujourd'hui au Tchad.

De la même façon, un rebelle tchadien, le **colonel Aba Tom**, déjà connu pour des crimes perpétrés en 2002-2003 est revenu avec la Séléka. Il aurait notamment dirigé, le 11 décembre 2013, l'arrestation d'un jeune au domicile du directeur général de la police nationale, Alain Victoire

70. Cf. <http://www.centrafriquelibre.info/?p=1237>

71. Décrets de réorganisation des FACA en avril 2013 : <http://centrafrique-presse.over-blog.com/rca-les-nouvelles-autorite%C3%A9s-r%C3%A9organisent-le-commandement-des-faca>

Nabéza, et l'aurait conduit à la présidence de la République. L'opération aurait dégénéré et les éléments de la Séléka auraient tiré sur la foule qui s'opposait à cette arrestation.

L'autre homme fort et numéro 2 des Séléka est le **général Mahamat Nouredine Adam**. Originaire de Ndélé (nord-est), ce militaire de 44 ans est un « nordiste » d'ethnie Runga dont le père a été l'imam de la mosquée de Miskine à Bangui. Après un passage au Soudan, il intègre l'Académie de police du Caire dont il sortira diplômé et aurait suivi par la suite une formation d'élite au sein des forces spéciales israéliennes. Nouredine Adam fait alors un passage à Dubaï, où il devient garde du corps du cheikh Zayed ben Sultan Al Nahyane pendant plusieurs années, ce qui lui permet de tisser de nombreuses relations au Moyen-Orient, y compris commerciales.

En 2003, il est de retour en Centrafrique aux côtés du général François Bozizé pour renverser Ange-Félix Patassé. Déçu par le nouveau pouvoir, il reprend les armes aux côtés de groupes rebelles tchadiens, est capturé dans l'offensive de N'Djamena en 2006 et intègre l'Armée nationale tchadienne (ANT) pour combattre

Adam retourne dans le maquis, fricote avec certains groupes rebelles tchadiens (il est même fait prisonnier à N'Djamena), avant de combattre au sein de l'armée tchadienne contre les rebelles. Fin 2008, il rejoint la Convention des patriotes pour la justice et la paix fondamentale (CPJP), au sein duquel il prend l'ascendant à la mort de Charles Massi, leader politique de la CPJP, en décembre 2009-janvier 2010. En août 2012, il est l'un des artisans de l'Alliance (Séléka) avec l'UFDR de Michel Djotodia et la CPSK de Mohamed Moussa Dhaffane.

« Général 3 étoiles » de la Séléka, il en devient le numéro 2 et en militaire chevronné est un des chefs militaires de l'offensive finale sur Bangui fin mars 2013. Bangui prise, il est nommé ministre d'État chargé de la Sécurité et de l'Ordre public du gouvernement Djotodia. Le 23 août 2013, il quitte ce poste pour prendre le jour même la tête du Comité extraordinaire pour la défense des acquis démocratiques (CEDAD), un service de renseignement qui devient le principal organe de répression politique du régime Séléka (voir *supra*). La courte vie du CEDAD dirigée par Nouredine Adam demeure marquée par des assassinats et une pratique intensive de la torture dans les locaux de Bangui qui abritent un centre de torture clandestin, qui est localisé en partie en raison des cris des prisonniers la nuit.

Face à l'indignation nationale et internationale, le CEDAD est officiellement dissous le 27 novembre 2013, ce qui n'empêche pas Nouredine Adam et ses hommes de poursuivre leurs activités clandestines au moins jusqu'à son départ de Centrafrique mi-janvier 2014, après la démission de Michel Djotodia. En rejoignant ce dernier au Bénin, il est brièvement interpellé au Cameroun le 18 janvier. Depuis lors, il a été signalé au Nigeria et même en Centrafrique où ses hommes contrôlaient la ville de Bria, la zone diamantifère et donc le nerf de la guerre.

Le général Nouredine Adam est présenté comme le plus compétent et le plus résolu des chefs de guerre de la Séléka. Il est en outre responsable de nombreuses exactions à caractère politique au cours de 9 mois de pouvoir des Séléka à Bangui : exécutions sommaires et extra-judiciaires, actes de tortures, etc.

Un certain nombre d'hommes agissaient sous son commandement aussi bien au sein de la CPJP qu'ensuite au sein des Séléka. Ainsi, Abdoulaye Hissène, qui a mené les combats contre

l'UFDR en septembre 2011 à Bria et est devenu ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture en avril 2013.

Mais aussi Mahamat Said Abdel Kain, 43 ans, rebelle du CPJC, originaire de Bria dans la province de Ndélé et directeur de l'Office centrafricain de répression du banditisme (OCRB) en juin 2013, que les chargés de mission de la FIDH ont pu rencontrer en juin 2013⁷². En février 2014, les chargés de mission de la FIDH ont pu recueillir le témoignage de S. S. S., 34 ans, originaire du quartier de Bafio de Boy-Rabe, arrêté le 21 août 2013 à côté de l'hôpital de l'Amitié, qui a déclaré : « *J'ai été arrêté et conduit à l'OCRB où j'ai été torturé pendant 10 jours par les hommes du général Bachar et le colonel Saïd. Eux-mêmes étaient présents.* » Probablement le « colonel » Mahamat Said Abdel Kain. Quant au « général » Bachar, il n'est pour le moment pas identifié. Il pourrait s'agir du colonel, devenu entre temps général, Ali Bichara⁷³, 46 ans, ancien marchand de chaussures et homme de Nouredine Adam ayant participé à l'offensive finale en mars 2013. Outre les actes de tortures et de pillages qui sont rapportés par de nombreuses victimes, il aurait mené des opérations de ratissage ponctuées d'exactions notamment dans le quartier Cattin à Bangui lors de l'attaque des anti-balaka à Bangui le 5 décembre 2013. « *Je finis un petit travail* », déclarait-il au journal *Le Monde*, le 6 décembre 2013⁷⁴.

De même les « généraux Séléka » Issa Issaka (chef d'état-major des Séléka blessé pendant les combats contre les soldats sud-africains à Boali en mars 2013), Abdel Karim Moussa, Abakar Zakaria, Aroun Mahamat (un ex-Libérateur qui avait soutenu François Bozizé en 2003) et le colonel Abakar Moustapha devront rendre des comptes sur leurs comportements respectifs. Plusieurs d'entre eux demeurent actuellement cantonnés à Bangui conformément aux mesures de confiance négociées avec les Séléka le 10 décembre 2013.

La Séléka est structurée essentiellement par les unités qui la composent. Outre Michel Djotodia qui dirige l'« Alliance-Séléka », Justin Kombo Mustapha, issu de l'UFDR en est le secrétaire général. Mais ce sont surtout les deux ex-leaders de l'UFDR pendant l'absence de Djotodia, Abakar Sabone et Zakaria Damane, qui représentent la tendance UFDR au sein de la Séléka et, à ce titre, jouent un rôle politique important pendant que la Séléka est à la tête du pays. Abakar Sabone est le compagnon de route de Michel Djotodia des premières heures de l'UFDR, avant de créer le Mouvement des Libérateurs Centrafricains pour la Justice (MLCJ) qui sera actif de 2007 à 2011. Compagnon de cellule de Djotodia au Bénin, avant de rejoindre le régime de Bozizé en 2008 à la tête du MLCJ, il rejoint l'UFDR en 2011 et devient ministre « Séléka » du Tourisme dans le gouvernement « Tiangaye 1 » issu des accords de Libreville de janvier 2013. Il devient conseiller de Michel Djotodia après la prise de pouvoir en mars 2013. C'est lui qui, le 22 décembre 2013, évoque le scénario d'une sécession entre le nord et le sud, disant tout haut ce que tout le monde voit se dessiner. Michel Djotodia répond que ces propos « *méritent une sanction sévère (...). La Centrafrique est une et indivisible !* » mais le mal était fait et le spectre de la partition demeure plus que jamais d'actualité dans une Centrafrique coupée *de facto* en deux.

72. Rapport d'enquête de la FIDH : *République centrafricaine : Un pays aux mains des criminels de guerre de la Séléka*, op. cit., pages 44 et 45.

73. *Ibid.* page 16 et <http://www.rfi.fr/afrique/20130410-centrafrique-fomac-seleka-commencent-recuperer-armes-combattants-disperses-bangui/>

74. Cf. http://abonnes.lemonde.fr/international/article/2013/12/07/l-armee-francaise-se-deploie-peu-a-peu-dans-bangui-plongee-dans-la-terreur_3527297_3210.html

C'est notamment la position de l'ex-chef de la garde présidentielle de Michel Djotodia, le **général Arda Hakouma**. Ce dernier, homme de confiance de l'ancien président rebelle et des missions spéciales, est aujourd'hui replié dans le nord du pays, avec plusieurs centaines d'hommes selon lui, et refuse le processus politique. Il est prêt à matérialiser cette sécession : « *On a décidé de diviser le pays parce que tant que l'on n'aura pas divisé le pays, on n'aura pas la paix. Je ne suis pas d'accord ni avec la présidente Catherine Samba-Panza ni avec le Premier ministre. Maintenant, on est en train de s'organiser. D'ici trois ou quatre mois, s'il y a quelque chose, je vais réagir.* » disait-il à RFI le 14 février 2014⁷⁵. Son adjoint est le colonel Abdel Aziz.

Le **général Adoum Rakis** est ancien chef rebelle tchadien des Forces unies pour le changement (FUC) opposé au président tchadien Idriss Déby. Il est notamment capturé par l'Armée nationale tchadienne (ANT) lors de l'offensive manquée du FUC contre N'Djamena en 2006. Il rejoint ensuite le Mouvement des Libérateurs Centrafricains pour la Justice (MLCJ), groupe armé rebelle centrafricain créé par Abakar Sabone et repris par Tidjani Abator, actif pendant le conflit de 2004 à 2007. Il en prend la direction militaire et politique en 2011. Mais en 2011, on le retrouve à la Convention des Patriotes pour la Justice et la Paix (CPJP) de Nouredine Adam qui le nomme chef d'état-major de la CPDJ en juin 2011⁷⁶. En tant que chef militaire de la CPJP, il intègre mécaniquement la Séléka, participe à la prise de pouvoir et fin mai 2013 est nommé directeur général de la Police centrafricaine par le président Djotodia⁷⁷. À ce nouveau poste, il s'illustre par sa brutalité. En janvier 2014, en pleine débâcle des Séléka, harcelés par les anti-balaka, il est envoyé de Bangui pour diriger une « opération de pacification » dans la région de Bozoum. Les 8 et 9 janvier, « *les Séléka – sous les ordres du directeur général de la police, le « général » Adoum Rakis – ont brûlé plus de 1 300 maisons et tué au moins une dizaine de personnes* », selon le père Aurelio Gazzera qui voit passer le convoi⁷⁸. Une véritable opération de nettoyage et une politique de la terre brûlée à grande échelle.

« Com-zones »

Le phénomène dit des « com-zones », les commandants de zone, n'est pas unique en Centrafrique et est bien connu dans les autres conflits africains et dans le reste du monde. Cependant, le phénomène est particulièrement aggravé par l'hétérogénéité de la Séléka : différents groupes armés, de différentes origines, avec des objectifs différents. Ces chefs de guerre locaux répondent à la fois à plusieurs hiérarchies. Celle de leur groupe d'origine, celle du « commandement » de la Séléka et la leur propre. Car le plus souvent livrés à eux-mêmes depuis leur victoire de mars 2013, ils sont envoyés par groupes de 10 à 50 hommes selon l'importance de la ville. Pas payés, il se paient sur la population en plaçant des barrages, en pillant, en tuant le cas échéant.

Les « com-zones » sont à chaque niveau de commandement : région, préfecture, sous-préfecture, ville, voire village. Il en résulte une série de potentats locaux anarchiques. Quelques exemples de cette micro-baronisation dans les zones de présence des Séléka, depuis 2013 à aujourd'hui, dans les zones où ils sont encore présents.

75. <http://www.rfi.fr/afrique/20140214-rca-seleka-profondement-divisee/>

76. En même temps, GAZAM BETTY Christophe devient coordonnateur général responsable des Affaires extérieures et porte-parole ; MAHAMAT DAFFAN est coordonnateur général adjoint, chargé des Affaires politiques ; et ASSAN MBRINGA TOGBO est lui Secrétaire général. <http://zohoko.net/forum/?p=152>

77. Par le « décret n° 13.132 du 29 mai 2013, le général Adoum Rakis est promu Directeur général de la Police centrafricaine ». <http://www.lanouvellecentrafrique.info/actualites-de-la-presidence/>

78. Cf. <http://bozoumfr.blogspot.fr/>

Le général Souleyman Saïd, basé à Bouar. Il serait de nationalité soudanaise. Il semblait entretenir des relations avec le chef rebelle peul Baba Laddé. Il aurait été tué fin janvier 2014 aux alentours de Bouar.

À Bossangoa, le groupe Séléka était dirigé par le colonel Youssouf Amath, remplacé ensuite par le colonel Saleh Zabadi.

À Kaga-Bondoro où s'est rendue la mission, le com-zone est le colonel Abderhamane, de nationalité tchadienne selon la population, ne parlant ni sango ni français, et qui dirigeait près de 100 éléments.

À Grimari, selon les témoignages recueillis, les auteurs de ces exactions sont les Séléka dirigés par le colonel Moussa Johnson, un mercenaire de nationalité soudanaise faisant office de commandant Séléka de la base localisée à Grimari.

La plupart des exactions des Séléka dans la zone de Ndjoukou seraient de la responsabilité du commandant Séléka Abakar Tahir, un Centrafricain d'ethnie Goula et de son auxiliaire Youssouf Ibrahim de nationalité tchadienne. Arrivés avec 6 éléments, les Séléka de Ndjoukou ont été rappelés par le colonel Séléka de Sibut (qui fut un temps le commandant Ousmane, un chef militaire tenu pour responsable de nombreux pillages à Sibut). Ce dernier, face au refus du commandant Tahir, aurait été obligé d'envoyer plusieurs fois des équipes pour obliger le commandant Tahir et ses hommes à quitter la ville de Ndjoukou. Dans la zone, plusieurs témoignages évoquent les responsabilités de plusieurs civils dans les exactions, notamment lors des événements de Féré et Mabo. Les civils impliqués seraient les membres de la famille Hassana, dont le chef de famille est aussi le chef du village de Galabadja à 40 km de Ndjoukou, et ses enfants. Ensemble, ils auraient rejoint et aidé les Séléka. Si de tels phénomènes existent en Centrafrique, l'accès à la zone et un plus large panel de témoignages pourront permettre d'établir plus précisément la responsabilité de certains civils agissant de concert avec les groupes armés lors de la commission des crimes.

V. Lutter contre l'impunité : une urgence réalisable

Après 10 ans d'enquête en Centrafrique, un constat s'impose : l'impunité des auteurs des crimes les plus graves est une des causes des conflits récurrents que connaît la Centrafrique, y compris le conflit actuel. Les auteurs des crimes les plus graves et les acteurs de l'instabilité que la FIDH avait pu identifier au cours de ses enquêtes précédentes menées dès 2002 sont globalement les mêmes aujourd'hui. L'ex-président Bozizé et ses partisans, les rebelles tchadiens, les rebelles centrafricains du nord, etc., sont autant d'acteurs des crises de 2002-2003, de 2007 et de 2012-2013. La FIDH et ses organisations membres ont pourtant de façon récurrente pointé les auteurs présumés de ces crimes et demandé leur jugement⁷⁹. Cet impératif de lutter contre l'impunité des auteurs des crimes des plus graves ne peut plus être ignoré aujourd'hui et doit être une priorité du gouvernement de transition et de la communauté internationale.

79. Cf. les publications de la FIDH sur la Centrafrique <http://www.fidh.org/fr/afrique/republique-centrafricaine/REPUBLIQUE-CENTRAFRICAINE-RCA-CPI/>

Blessés à Bangui le 19 février 2014 – © Laurence Geai



Un besoin urgent de rétablir la chaîne pénale

Les spécificités de la crise actuelle relèvent de son ampleur, de la multiplicité des acteurs et des auteurs des crimes ainsi que de la nature de ces crimes. Par ailleurs, les exactions se sont déroulées dans un climat d'effondrement total de l'État dont la seule norme est l'impunité généralisée.

En juillet 2013, au moment d'une mission de la FIDH, les services judiciaires de l'État étaient certes en place mais totalement contrôlés par les Séléka et le régime de Michel Djotodia. Ainsi, de nombreux témoignages démontrent qu'à cette époque, quiconque pouvait faire l'objet d'une arrestation, être transféré au palais présidentiel, au camp de Roux ou à l'Office central de répression du banditisme (OCRB) sans que le Procureur général ou le procureur de la République n'aient véritablement un contrôle sur la légalité et encore moins les conditions de la détention des personnes arrêtées. Ainsi, tous les abus étaient permis et impunis : tortures, exécutions sommaires, extorsions, viols, etc.

Aujourd'hui, les services judiciaires de l'État sont quasi inexistantes et sont concentrés uniquement sur Bangui. Le Procureur général, le procureur de la République et le Doyen des juges d'instruction sont en place et travaillent avec une vingtaine d'officiers de police judiciaire (OPJ), mais comme la totalité des magistrats et des fonctionnaires du pays, ils travaillent sans être payés depuis 5 mois. Face au développement du conflit dans l'ensemble du pays, les magistrats se sont presque tous repliés sur Bangui où ils sont sans ressources et constituent des cibles dans ce climat de vengeance généralisé. La ministre de la Justice, M^{me} Isabelle Gaudeuille, tente de surmonter ce désarroi en « *leur demandant tout de même de venir travailler, ici au Palais de Justice, pour qu'ils ne soient pas inactifs, même si nous ne pouvons pas les payer en ce moment* ».

En ce qui concerne les forces de police et de gendarmerie, notamment les OPJ, ils ont été remis en service vers le 15 février 2014. Quelques 150 policiers et gendarmes commencent donc à patrouiller dans les rues de Bangui dans l'attente de pouvoir augmenter progressivement leur nombre. Ce sont les forces internationales qui doivent leur prêter des armes, reprises le soir et rendues le matin, pour leur permettre de contribuer à assurer un minimum de sécurité face à des acteurs de l'instabilité tous armés.

Pourtant, tous ces derniers mois, faute de policiers, de locaux et de système judiciaire existant, l'impunité des auteurs de tous types de crimes a été totale. Selon le Procureur de Bangui, M. Ghislain Gresenguet, « *Il n'y avait plus d'OPJ, alors qu'il ne se passait pas un jour sans qu'il y ait des lynchages, des meurtres, des actes de pillages, etc. Les gens ne nous saisissaient même plus. Ce n'est que maintenant que l'on a réussi à remettre en place une petite équipe d'OPJ qui font ce qu'ils peuvent avec les moyens du bord* ».

De ce fait et depuis plusieurs mois, « *la chaîne pénale a été brisée* » selon M. Ghislain Gresenguet, « *d'autant plus que le parquet n'a aucun pouvoir sur les OPJ de la MISCA. Tout se fait selon une coopération négociée* » précise-t-il.

L'autre urgence selon lui mais aussi pour le général burundais Kararuzza, le commandant-adjoint de la MISCA, ce sont les lieux de détention. Début février 2014, il n'existait aucun lieu de détention opérationnel autre que la gendarmerie de Bangui. Cette dernière, d'une capacité limitée

était d'ailleurs tellement peu sécurisée que, au cours de la mission, plus de 20 personnes ont réussi à s'échapper. Dans la nuit du 9 au 10 février 2014, 9 détenus anti-balaka arrêtés la veille se sont également évadés, alors même que le Procureur avait demandé leur transfert dans un lieu plus sécurisé du centre-ville.

Le 5 décembre 2013 et le 22 janvier 2014, la maison d'arrêt de Ngaragba à Bangui est attaquée, pillée et tous les détenus présents libérés. Le 22 janvier 2014, « *les 56 prisonniers qui se trouvaient là ont tous été libérés, sauf 4 Séléka qui ont immédiatement été exécutés sur place par les anti-balaka* » raconte le procureur de la République.

Le 13 février 2014, lors d'une audience avec la présidente de la transition, M^{me} Catherine Samba-Panza, celle-ci confirmait que la réouverture de la maison d'arrêt de Ngaragba était pour elle une priorité : « *j'ai donné des consignes et des engagements pour qu'elle soit réhabilitée dans les meilleurs délais, même si nous n'avons pas de fonds immédiatement pour cela, mais c'est très important* » assurait-elle. Le 16 février 2014, la maison d'arrêt réouvrait ses portes.

Cette action était stratégique comme le démontre la tentative d'évasion, le 23 février 2014, des 8 détenus anti-balaka de haut rang arrêtés le 15 février dans le quartier de Boy-Rabe. Ce n'est que grâce à la vigilance des soldats rwandais de la MISCA chargés de surveiller la prison que l'évasion a pu être déjouée, malgré les complicités internes dont bénéficiaient les prisonniers pour s'évader.

Par contre, lors de la visite de l'Experte indépendante sur les droits de l'Homme en Centrafrique, M^{me} Marie-Thérèse Keita Bocoum⁸⁰, début mars 2014, à la maison d'arrêt de Ngaragba, une manifestation de « femmes de détenus » a permis à plusieurs détenus anti-balaka de haut rang de s'enfuir. Le 29 avril, 11 détenus s'échappaient encore de la maison d'arrêt de Ngaraba. Il n'y restait plus que quelques « seconds couteaux », les autres retournant tranquillement chez eux sans être inquiétés. Ainsi, P. É. Ngaïssona est-il tranquillement dans sa maison de Boy-Rabe, recevant journalistes et ONG.

Depuis lors, des mesures ont été prises pour enrayer ces évasions bénéficiant d'évidentes complicités locales, mais ces évasions en nombre démontrent que les besoins pénitentiaires sont énormes et pas uniquement à Bangui. Un effort important devra être fait pour rétablir rapidement les capacités de détention et selon des normes acceptables afin de mener cette politique de lutte contre les crimes et l'impunité.

Sanctionner les responsables

D'importantes avancées ont été réalisées par les Nations unies, la France et les États-Unis d'Amérique en mai 2014. Le 9 mai 2014, le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU) a décrété des sanctions contre trois responsables centrafricains : l'ex-président François Bozizé, le coordinateur des milices anti-balaka, Levy Yakété, et le numéro deux de l'ex-coalition rebelle Séléka, Nouredine Adam. Ces sanctions ciblées, prévues par la résolution de l'ONU du 28 janvier 2014 et proposées par la France et les États-Unis, consistent en un gel des avoirs et une interdiction de voyager. Cette décision intervient à la suite de celle du

80. Nommée le 20 janvier 2014 par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies par la résolution A/HRC/RES/S-20/1.

Comité des sanctions du Conseil de sécurité qui travaillait sur le dossier depuis plusieurs mois. Le comité accuse les 3 responsables « *d'avoir commis ou soutenu des actes qui vont à l'encontre de la paix, de la stabilité et de la sécurité en République centrafricaine* ». Selon le comité, M. Bozizé, « *fournit un soutien matériel et financier à des miliciens* » – les anti-balaka – « *qui cherchent à le ramener au pouvoir* ». Les anti-balaka et les forces qui soutiennent M. Bozizé mènent « *des représailles contre la population musulmane* ». Levy Yakété (ou Yakité), ancien ministre de Bozizé et proche de ce dernier, est un des coordinateurs des anti-balaka et est, lui, accusé d'avoir ordonné l'arrestation de personnes liées à la Séléka et d'avoir organisé la distribution d'armes blanches à des groupes de jeunes désœuvrés pour attaquer les musulmans⁸¹.

Côté Séléka, le comité des sanctions a ciblé l'un de ses principaux dirigeants en la personne de Noureddine Adam. Il est accusé d'arrestations arbitraires, de tortures et d'exécutions sommaires lorsqu'il était aux affaires en tant que chef des services de renseignements, mais aujourd'hui encore selon le Comité des sanctions onusien, il « *dirige activement* » les ex-Séléka et supervise les attaques contre les populations chrétiennes. Il est probablement le chef rebelle le plus craint parmi la constellation Séléka, notamment en raison de sa capacité d'action militaire mais aussi à financer la rébellion puisque le comité relève justement sa participation au trafic de diamants entre la RCA et le Tchad.

Trois jours plus tard, c'est au tour des États-Unis d'Amérique de prendre des sanctions contre 5 responsables centrafricains. Ainsi, le 13 mai 2014, le président des États-Unis, Barack Obama, a signé un décret imposant des sanctions à l'encontre des anciens présidents centrafricains François Bozizé et Michel Djotodia, ainsi que contre trois autres responsables des Séléka et des anti-balaka, accusés par la Maison Blanche d'alimenter la violence en République centrafricaine. Outre MM. Bozizé et Djotodia, le décret présidentiel concerne le coordinateur des milices anti-balaka, Levy Yakété, et deux dirigeants de l'ex-coalition rebelle Séléka, Noureddine Adam et Abdoulaye Miskine. Ces individus sont tous mis en cause dans le présent rapport qui a été transmis aux autorités américaines lors d'une mission de la FIDH, de la LCDH et de l'OCDH à Washington en avril 2014. Selon le décret, les biens des 5 responsables visés seront gelés aux États-Unis et les sanctions pourront être renforcées sur la base du principe que la situation en Centrafrique constitue « *une menace (...) contre la sécurité et la politique étrangère des États-Unis* ».

Selon le porte-parole de la Maison Blanche, Jay Carney, ces sanctions sont un « *message fort que l'impunité ne sera pas tolérée et que ceux qui menacent la stabilité de la République centrafricaine devront faire face à des conséquences* ». « *Nous exhortons toutes les parties à mettre fin aux violences, à faire en sorte que justice soit rendue et que ceux qui ont commis des violations des droits de l'Homme rendent des comptes* », a-t-il ajouté.

Une Task Force contre l'impunité : la CSEI et une Chambre spéciale mixte

La mission de la FIDH, de la LCDH et de l'OCDH a plaidé avec insistance auprès des autorités centrafricaines, des forces internationales et des diplomaties influentes aussi bien à Bangui qu'au cours du sommet de l'Union africaine (UA) à Addis Abeba en janvier 2014, et d'une

81. Voir aussi la partie IV – « Les responsables, 4. 1 - Les anti-balaka, Les responsables anti-balaka : l'ex-président Bozizé en arrière plan ? » et la note de bas de page numéro 50.

mission auprès du Conseil de sécurité des Nations unies à New York en mars 2014, de mettre en œuvre immédiatement une stratégie de lutte contre l'impunité en Centrafrique. Il s'agit, selon nos organisations, d'adresser un message fort, clair et immédiat à tous les auteurs des crimes les plus graves, quel que soit leur camp, que le temps de l'impunité est révolu et que ces crimes ne resteront pas impunis.

Selon cette stratégie d'action, l'État et les forces internationales présentes sur le terrain devraient être en mesure de poser des actes en ce sens et d'en avoir les moyens : à savoir, être en mesure de reconstituer une chaîne pénale minimale, avoir des lieux de détention sécurisés et décents, engager des enquêtes et mener des procédures judiciaires, procéder légalement à des arrestations, etc.

Pour ce faire, deux axes de reconstruction de la justice et d'une justice d'urgence doivent être envisagés : la tenue rapide de sessions correctionnelles chargées de juger les flagrants délits « mineurs » tels que les pillages, les vols et toutes les infractions relevant de cette catégorie pénale ; et une Cellule spéciale d'enquête et d'instruction (CSEI) chargée d'enquêter et d'instruire les crimes, en particulier les plus graves.

Cette Cellule spéciale d'enquête et d'Instruction (CSEI) pourrait être composée de magistrats du Parquet, des juges d'instruction et d'officiers de police judiciaire (OPJ). Telle une *Task Force* judiciaire, elle serait dans un premier temps chargée d'instruire les crimes et de mener des enquêtes et des procédures judiciaires sur les crimes perpétrés. Par la suite, lors du redéploiement des services judiciaires dans les différentes régions du pays, cette CSEI pourrait jouer un rôle de « Pôle » spécialisé sur les crimes les plus graves, qui demandent une vision d'ensemble, une expertise et technicité particulière. Ce processus nécessite par ailleurs une volonté politique sans faille, une sécurité des magistrats qui ne peut pas être assurée à moyen terme dans les juridictions de province. Par ailleurs, au regard de l'ampleur, de la gravité des crimes perpétrés et de la mobilité des auteurs présumés, il semble important de centraliser les enquêtes et les instructions. La compétence territoriale nationale de cette CSEI est liée aussi à l'urgence de la situation : comment sinon par exemple engager l'action publique sur des crimes perpétrés à l'autre bout du pays et où aucune institution de l'État n'est présente alors qu'un déplacé présent à Bangui peut apporter des informations cruciales sur un auteur présumé qui serait lui aussi présent à Bangui ?

Il est certain qu'une telle CSEI devrait aussi bénéficier d'un système de protection et de sécurité exemplaire et efficace. Principal organe chargé d'enquêter et d'instruire sur tous les crimes commis depuis 2004, les membres de la CSEI risqueraient très vite d'être la cible de tous les plus grands criminels de Centrafrique et de la région. C'est la raison pour laquelle la communauté internationale doit s'engager résolument aux côtés de l'État centrafricain en faveur de la CSEI, pour sa protection, mais aussi son fonctionnement.

Une telle Cellule spéciale d'enquête et d'instruction n'est pas sans précédent en Afrique et de telles structures existent déjà, sous une forme similaire ou identique, en Côte d'Ivoire afin d'instruire les crimes de la crise post-électorale⁸², au Mali pour les crimes commis pendant l'occu-

82. Cf. FIDH, *Côte d'Ivoire : la lutte contre l'impunité à la croisée des chemins*, novembre 2013, <http://www.fidh.org/fr/afrique/cote-d-ivoire/14159-cote-d-ivoire-la-lutte-contre-l-impunite-a-la-croisee-des-chemins>

pation des djihadistes et de la junte militaire⁸³, ou encore en Guinée pour les crimes perpétrés par les militaires le 28 septembre 2009 à Conakry⁸⁴. Fort de ces expériences et compte tenu des besoins gigantesques de justice en Centrafrique, le gouvernement devrait aussi considérer la possibilité de bénéficier, au sein de cette CSEI, de l'aide et de l'expertise internationale et en premier lieu africaine : l'expérience et le soutien de magistrats, de procureurs ou d'officiers de police judiciaire ayant déjà dû affronter des crimes de cette ampleur, de cette nature, ayant construit des stratégies de poursuites, établi des actes de procédure spécifiques et recherché des éléments de preuves spécifiques pourraient être un apport essentiel à cette CSEI.

De la même façon, les autorités centrafricaines réfléchissent à l'établissement d'une juridiction de jugement capable de connaître et de juger de tels crimes dans le respect des standards internationaux du procès équitable et dans le respect des délais raisonnables, impératifs dans un pays qui a besoin de montrer aux populations que la justice fait son travail et que se faire justice soi-même est contraire aux droits humains, improductif et déstructurant pour l'État et la société.

C'est pour cette raison que la FIDH et ses organisations centrafricaines ont proposé aux autorités et aux partenaires internationaux la mise en place de Chambres mixtes spécialisées (CMS). Cette juridiction, composée de personnels et juges centrafricains et internationaux, plutôt issus d'Afrique, pourrait être chargée de juger les affaires transmises par la CSEI selon les dispositions du Code pénal et du Code de procédure pénale centrafricain qui intègre la plupart des dispositions internationales en matière de crimes internationaux, aux premiers rangs desquelles les dispositions du Statut de Rome intégrées en droit interne en 2010, au regard également des règles internationales du procès équitable

« *Vos propositions, j'y souscris* » a tenu à déclarer la présidente de la transition, M^{me} Catherine Samba-Panza, à la mission de la FIDH, démontrant une volonté politique affichée des autorités de transition dans cette lutte contre l'impunité. La ministre de la Justice tente également de mobiliser des moyens existants pour traduire en actes cette volonté.

Les premiers pas hésitants de la lutte contre l'impunité

La volonté politique exprimée par la présidente de la transition, M^{me} Catherine Samba-Panza, à la mission de la FIDH s'est d'ailleurs traduite quelques jours plus tard en actes. Outre la réouverture de la Maison d'arrêt de Bangui, les autorités centrafricaines en coordination avec les forces internationales présentes sur place ont fait évoluer leur stratégie et ont durci le ton à l'endroit des anti-balaka.

Le 10 février 2014, le commandant de l'opération Sangaris, le général Francisco Soriano, sonnait la charge de la nouvelle stratégie en déclarant que « *les miliciens centrafricains anti-balaka, accusés de multiples exactions contre les populations musulmanes, sont devenus les principaux ennemis de la paix* », les accusant notamment de « *stigmatiser les communautés* » et d'« *agresser la force Sangaris* »⁸⁵.

83. Cf. FIDH, Guinée / Lutte contre l'impunité : des avancées remarquées, des actes attendus, septembre 2012, <http://www.fidh.org/fr/afrique/guinee-conakry/Guinee-Nouvelle-inculpation-d-un-12206>

84. Cf. FIDH, Mali : la justice en marche, mars 2014, <http://www.fidh.org/fr/afrique/mali/14985-mali-la-justice-en-marche>

85. Cf. <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20140210160308/>

Le 12 février 2014, la présidente de la transition Catherine Samba-Panza a menacé « *d'aller en guerre contre les anti-balaka* » traduisant la nouvelle stratégie contre ceux qu'elle appelait, le lendemain de son élection, « *ses enfants* ».

Le 15 février 2014, 250 hommes de la MISCA et de Sangaris ont lancé une opération d'envergure dans le fief des anti-balaka du quartier de Boy-Rabe à Bangui. Le ratissage a permis de saisir des armes mais surtout d'arrêter une dizaine de responsables des anti-balaka, dont le lieutenant Yvon Konaté et le lieutenant Hervé Ganazoui présenté comme en charge des opérations à l'état-major anti-balaka par Emotion Brice Namsio, un des porte-parole de la galaxie anti-balaka⁸⁶. L'opération n'a pas pu arrêter Patrice Édouard Ngaïssona, le coordinateur général qui était la cible majeure de l'opération.

Le 25 février, la MISCA pensait se réjouir de l'arrestation « par les autorités congolaises de Patrice Édouard Ngaïssona, (...) avec deux de ses collaborateurs, dans la région frontalière de la Likouala, dans la partie nord de la République du Congo » et de leur transfert à Brazzaville⁸⁷. Mais le 27 février 2014, Ngaïssona semblait toujours en liberté et le 28 février la MISCA précisait que « la personne arrêtée répond plutôt du nom de Eugène Barret Ngaïkossé, ancien capitaine des Forces armées centrafricaines (FACA) et membre du groupe anti-balaka, avec son frère Claude Ngaïkossé »⁸⁸. Eugène Ngaïkossé constituait toutefois une cible des autorités judiciaires centrafricaines et faisait l'objet d'un mandat d'arrêt international, comme 22 autres personnes.

Ces arrestations ont été réalisées sur la base de mandats d'arrêt délivrés par le procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Bangui, transmis pour exécution au Représentant spécial de la Présidente de la Commission et chef de la MISCA, le général Jean-Marie Michel Mokoko.

Ces opérations démontrent deux changements importants : le premier est que la coopération, y compris en matière judiciaire, s'est nettement améliorée entre les autorités judiciaires centrafricaines et les forces internationales qui peuvent dès lors, sur leur demande, procéder à des arrestations ; le second, c'est le tournant amorcé par les autorités de transition qui n'hésitent plus à faire arrêter des anti-balaka sur la base de procédures légales.

La mission de la FIDH a pu prendre connaissance de cette liste de personnes recherchées et poursuivies, contre lesquelles des mandats d'arrêt internationaux ont été délivrés par les autorités judiciaires centrafricaines, base légale des arrestations réalisées. Avec pour le moment 23 noms de personnes présumées responsables de crimes, les autorités judiciaires ont clairement manifesté la volonté de mettre un terme aux agissements du mouvement anti-balaka et ses soutiens.

Cette volonté de lutter contre l'impunité doit s'appliquer à tous les auteurs des crimes perpétrés et notamment à l'encontre des auteurs des crimes les plus graves commis par les Séléka. L'ouverture d'informations judiciaires contre les auteurs présumés, en particulier contre ceux

86. Voir la dépêche de l'AFP : <http://fr.euronews.com/depeches/2350530-centrafrique-vaste-operation-de-desarmement-danti-balakabalaka-a-bangui/>

87. Le communiqué de la MISCA qui a ensuite été retiré du site de l'UA : <http://centrafrique-presse.over-blog.com/2014/02/la-misca-se-f%C3%A9licite-de-l%E2%80%99arrestation-de-patrice-%C3%89douard-ngaïssona-%C2%AB-coordonnateur-politique-%C2%BB-autoproclam%C3%A9-des-antianti-balakabalaka.h>

88. Cf. <http://www.peaceau.org/fr/article/la-misca-apporte-un-correctif-sur-l-arrestation-annoncee-d-un-dirigeant-du-groupe-antianti-balakabalaka#sthash.XNtNR5H2.DN2twSf6.dpuf>

encore présents sur le territoire centrafricain constitue là encore une priorité pour les responsables judiciaires et une éventuelle CSEI.

Enfin, la participation des victimes aux procédures judiciaires sera un enjeu important de cette lutte contre l'impunité. Elle serait aussi l'exercice de leur droit à la vérité, à la justice et à la réparation. Il est donc important de créer les conditions de la participation des victimes et de leurs familles qui seront aussi en mesure d'apporter de nombreuses informations, et en premier lieu de garantir leur protection. La FIDH, la LCDH et l'OCDH qui accompagnent des victimes de toutes les communautés de ces graves violations ont créé un pool d'avocats centrafricains et internationaux afin de participer à ces procédures judiciaires. La création d'une CSEI permettrait de faciliter et sécuriser la participation des victimes à de telles procédures.

La Cour pénale internationale ouvre une analyse préliminaire en Centrafrique

La Cour pénale internationale (CPI) avait été saisie par l'État centrafricain en janvier 2005 pour les crimes commis lors du conflit de 2002-2003. Le 22 mai 2007, la CPI ouvrait une enquête pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre après une intense campagne de la FIDH et de ses organisations membres sur la nécessité pour la jeune juridiction internationale de se saisir des crimes commis lors de ce conflit oublié, au cours duquel plus de 7 000 victimes de crimes sexuels avaient été recensées. À ce jour, Jean-Pierre Bemba, ex-vice président de la RDC, est la seule personne poursuivie dans le cadre de cette enquête, et son procès s'est ouvert le 22 novembre 2010. Tout en se réjouissant de ce procès d'un haut responsable et homme politique important, pour des charges principalement de crimes de violence sexuelle, la FIDH avait aussi pu regretter que « *des poursuites à sens unique, alors que de nombreux présumés responsables de crimes commis en Centrafrique devraient se trouver dans le box des accusés aux côtés de Jean-Pierre Bemba* ».

Toutefois, la CPI reste toujours saisie de la situation en Centrafrique. Il est à noter aussi que le Fonds au profit des victimes de la CPI a lancé plusieurs programmes de soutien aux victimes de crimes sexuels commis à l'occasion de ce conflit, qui ont toutefois été suspendus en raison des conditions de sécurité.

C'est dans ce cadre que le 22 avril 2013, Fatou Bensouda, Procureure de la CPI, déclarait que « *les auteurs présumés des crimes commis en République centrafricaine relevant des compétences de la CPI seront poursuivis* ». Elle indiquait en outre que « *la situation en République centrafricaine s'empire de jour en jour et le nombre de victimes civiles affectées par des crimes graves ne cesse d'augmenter* ». Elle ajoutait que son bureau examinait de très près les allégations de crimes relevant de la compétence de la Cour en insistant sur les attaques contre des civils y compris les meurtres et pillages en Centrafrique. La Procureure de la CPI précisait d'ailleurs à cette époque que « *le mandat de mon bureau est de mettre fin à l'impunité pour de tels crimes et sa compétence s'étend sur tout le territoire de la République centrafricaine. Les Centrafricains ont déjà trop souffert. Je n'hésiterai pas à poursuivre en justice ceux qui sont responsables de leur souffrance* ».

Mais estimant que les faits actuels correspondaient à une situation différente de ceux pour lesquels elle avait été initialement saisie, la Procureure a décidé l'ouverture d'un nouvel examen préliminaire. Elle expliquait ainsi le 7 février 2014 : « *Au cours des derniers mois, j'ai émis un*

certain nombre de déclarations publiques exhortant tous les groupes armés à cesser immédiatement les violences et je les ai avertis que les auteurs présumés de crimes atroces relevant de la compétence de la CPI pourraient être tenus responsables de ces actes à titre individuel. »⁸⁹

L'examen préliminaire vise, comme point de départ, les attaques sur Damara et Sibut de plusieurs groupes rebelles de la coalition Séléka, à compter de septembre 2012. Si aucun auteur n'est visé particulièrement à ce stade, la Procureure de la CPI évoque les faits, des « *actes d'une extrême brutalité commis par divers groupes* » et que « *dans de nombreux cas, les victimes semblent avoir été délibérément visées pour des motifs religieux* ». Selon la procédure établie par le bureau du Procureur, celui-ci va dès à présent collecter les informations nécessaires pour établir la compétence de la Cour sur les crimes, évaluer la gravité des crimes et l'action des autorités centrafricaines afin de juger leurs auteurs présumés. Aucun délai n'est défini quant à la durée que peut prendre cet examen préliminaire.

Toutefois, au regard de la nature des crimes, de leur ampleur et de l'urgence de lutter contre l'impunité, il est regrettable que la Procureure ne se soit pas autosaisie du cas et n'ait pas ouvert une enquête, en s'imposant l'étape d'un examen préliminaire et alors que les crimes se déroulent sous nos yeux et que la justice centrafricaine est en ruine. La FIDH qui a largement documenté les conflits centrafricains, depuis 2002, vient aussi de démontrer que les faits, des conflits passés et actuels, étaient très liés, les auteurs étant en partie les mêmes, à commencer par la responsabilité de l'ancien chef d'État François Bozizé. La Procureure de la CPI aurait pu et dû considérer, aux yeux de la FIDH, que la situation en cours était un prolongement de la situation passée et ainsi ouvrir sans plus de délai des enquêtes et des poursuites. En tout cas, le renvoi de la situation fait par la République centrafricaine en 2005, était général pour tous les crimes commis depuis le 1^{er} juillet 2002.

S'engager résolument dans la crise centrafricaine aurait permis à la CPI de parachever son action partielle sur la crise de 2002-2003 et de faire preuve de son utilité pour les situations pour lesquelles elle a été créée, à savoir lorsque l'État n'est plus là pour faire œuvre de justice.

En tout état de cause, et au vu de l'extrême gravité des crimes largement documentés et de l'absence de poursuites des plus hauts responsables au niveau national, tous les éléments sont réunis pour que la Procureure demande, dans les meilleurs délais, l'ouverture d'une enquête, de sa propre initiative, à la Chambre préliminaire, conformément à l'article 15 du Statut de la CPI. En tant qu'État partie au Statut, l'État centrafricain pourrait également à nouveau saisir la CPI pour qu'elle ouvre une enquête.

La lutte contre l'impunité en Centrafrique doit prendre une nouvelle dimension. Face aux hésitations de la justice internationale, les autorités nationales sont contraintes d'être résolues et imaginatives. La mise en place au niveau national de structures de justice d'urgence – une Cellule spéciale d'enquête et d'investigation ainsi que des Chambre spécialisées mixtes – appelées à structurer une lutte contre l'impunité durable apparaissent comme une des solutions pour contribuer à faire stopper les violences et commencer à résoudre les causes profondes du conflit. La lutte contre l'impunité n'est évidemment pas la seule urgence des autorités de transition, mais elle semble nécessaire pour mettre à l'écart les acteurs de l'instabilité tout en

89. Cf. <http://www.rfi.fr/afrique/20140207-cpi-ouverture-examen-preliminaire-crimes-centrafrique-rca-bensouda-justice-internationale-seleka/>

structurant la reconstruction de l'État. Cet impératif de justice incombe aux autorités et à la justice nationale afin de reconstruire un système judiciaire durable mais aussi en raison du fait que la justice internationale, dans le contexte politique international actuel, n'est réellement efficace qu'en complémentarité d'une justice nationale active et d'une volonté politique affirmée.

VI. Méthodologie

La mission internationale d'enquête de la FIDH, de l'OCDH et de la LCDH s'est rendue en Centrafrique en février 2014. Elle était composée de Benoît Van Der Meerschen, chargé de mission de la FIDH, Roch Euloge Nzobo, directeur exécutif de l'Observatoire congolais des droits de l'Homme (Congo-Brazzaville) et chargé de mission, et de Florent Geel, Responsable du bureau Afrique du Secrétariat international de la FIDH. La mission était accompagnée de représentants de la Ligue centrafricaine des droits de l'Homme (LSCDH) et de l'Observatoire centrafricain des droits de l'Homme (OCDH). La mission a travaillé à Bangui, et sur l'axe Bangui-Bossembélé, notamment à Boali et sa région. La mission précédente avait pu aussi se rendre dans la préfecture de Nana-Grébizi sur l'axe Kaga-Bondoro-Mbrès.

La mission avait pour objectif principal d'enquêter sur les graves exactions commises par les Séléka, d'établir les responsabilités et d'envisager une feuille de route sur les droits de l'Homme pour les autorités et la communauté internationale en faveur de la protection de la population civile, de la lutte contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves et de la consolidation de l'État de droit. Il s'agissait aussi de soutenir les organisations de la société civile dans leurs actions en matière de droits humains.

Les chargés de mission ont pu tout au long de leur mission recueillir des témoignages de victimes ou familles de victimes de graves violations des droits humains. La FIDH, la LCDH et l'OCDH, en accord avec les intéressés, ont fait le choix de garder l'anonymat de celles-ci pour garantir leur sécurité.

La FIDH, la LCDH et l'OCDH souhaitent remercier le Centre pour l'information environnementale et le développement durable (CIEDD) et la Maison de l'enfant et de la femme pygmées (MEFP) pour leur soutien dans ce travail d'établissement des faits.

La FIDH, la LCDH et l'OCDH souhaitent par ailleurs remercier les Nations unies, la MISCA et les forces de l'opération Sangaris, pour avoir permis de sécuriser le travail de ses chargés de mission dans certaines zones du pays.

Les chargés de mission ont par ailleurs rencontré les personnes suivantes :

- Présidente de la transition, M^{me} Catherine Samba-Panza ;
- Premier ministre de la transition, M. André Nzapayeké ;
- Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, Chargée de la Réforme judiciaire et des Droits de l'Homme, M^{me} Isabelle Gaudaille ;
- Directeur de cabinet de la Ministre de la Justice, M. Michel Landry Lounga ;
- Procureur général, M. Alain Tolmo ;
- Procureur de la République près du TGI de Bangui, M. Ghislain Gresenguet ;
- Doyen des juges d'instruction près du TGI de Bangui, M. Yves Kokoyo M'bomba ;
- Ambassadeur de France et Haut représentant de la République française auprès de la RCA, M. Charles Malinas ;
- Conseiller spécial à l'ambassade de France et à la Haute représentation de la République française en Centrafrique, M. Jean-Marc Grosгурin ;

- Premier secrétaire de l'Ambassade de France en RCA, M. Alexandre Bertrand ;
- Délégation de l'Union européenne, Ambassadeur, Chef de délégation, M. Jean-Pierre Reymondet-Commy ;
- Délégation de l'Union européenne, Service européen pour l'action extérieure, Ministre Conseiller Bernard Piette ;
- Union européenne, Service européen pour l'action extérieure, Directeur Afrique de l'Ouest et Afrique centrale et coordinateur Sahel, M. Peteris Ustubs ;
- Union européenne, Service européen pour l'action extérieure, Chargée de relations internationales – RCA et Gabon, M^{me} Katharina Buse ;
- Commandant de la force de l'opération SANGARIS, COMFOR général Francisco Soriano ;
- Commandant-adjoint de la MISCA, général Kararuzza ;
- Croix-Rouge Centrafricaine, Président national, M. Antoine Mbao Bogo ;
- Ex-Premier ministre, M. Nicolas Tiangaye ;
- Ex-ministre des droits de l'Homme et de l'action humanitaire, M. Claude Lenga ;
- Coordonnateur général anti-balaka, Patrice Édouard Ngaissona ;
- Archevêque catholique de Bangui, Mgr Dieudonné Nzapalainga ;
- Imam de la grande mosquée de Bangui, M. Amati Djani ;
- Hôpital communautaire, Directeur, Docteur Pierre Alfred Issa Mapouka ;
- Hôpital de l'amitié, Administrateur, M. Brice Fizoua ;
- Abbé de Boali, Abbé Xavier Arnold Fagba ;
- UA/MISCA, Chef de soutien de la Mission, M. Justin Viwanou Singbo ;
- Nations unies, Bureau des Affaires politiques, PAO, M. Dan Schreiber ;
- Nations unies, Bureau de coordination des Affaires humanitaires, Senior Humanitarian Coordination, M. Abdou Dieng ;
- Nations unies, Haut-Commissariat pour les réfugiés, Chef du cluster protection, M. Philippe Leclerc ;
- Bureau intégré des Nations unies en Centrafrique (BINUCA), Chef des Affaires politiques et civiles, M. Sancho Coutinho ;
- Bureau intégré des Nations Unies en Centrafrique (BINUCA), M. Ousmane Kaba ;
- Organisation pour la compassion et le développement des familles en détresse (OCODEFAD), présidente, M^{me} Bernadette Sayo ;
- Ligue centrafricaine des droits de l'Homme (LCDH), président, M. Joseph Bindoumi et plusieurs membres du Bureau ;
- Observatoire centrafricain des droits de l'Homme (OCDH), président du Conseil exécutif, M. Mathias Barthélemy Morouba et plusieurs membres du Bureau ;
- Réseau des ONG droits de l'Homme de promotion et de défense des droits de l'Homme, secrétaire général, M. Anicet Thierry Goue Moussangoe ;
- Centre pour l'information environnementale et le développement durable (CIEDD), coordinateur, M. Jean-Jacques U. Mathamale ;
- Maison des enfants (MEFP), coordinateur, M. Roland Christian José Nzengo-Basse et d'autres membres ;
- CIDEM, M. Guy-Hervé Gbangolo ;
- AFJC, M^e Blanche Pierette Balingapo ;
- CEJP, M. Richard Bagouma.

La FIDH remercie les personnes rencontrées par les chargés de mission pour leur disponibilité.

Recommandations

La FIDH, la LCDH et l'OCDH recommandent :

I. Aux autorités centrafricaines

Protection de la population

- Réaffirmer systématiquement et publiquement la condamnation de toute violation des droits humains perpétrée par des éléments Séléka, des anti-balaka ou tout autre groupe armé ;
- Appeler tous les groupes armés à déposer et rendre les armes ;
- Rétablir et redéployer le plus rapidement possible la force publique nationale (police et gendarmerie) à l'issue d'un processus de *vetting* des forces ;
- Poursuivre avec les forces internationales le processus effectif de cantonnement des troupes Séléka et leur désarmement, particulièrement à l'est et au nord du pays ;
- Procéder au désarmement des milices anti-balaka ;
- Organiser dès que possible le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des enfants victimes d'enrôlement forcé ;
- Mettre en place avec la communauté internationale un véritable processus de refondation des Forces de défense et de sécurité, y compris via leur formation aux droits humains et sur la base de la sélection (*vetting*) des éléments des Forces armées centrafricaines (FACA) auteurs présumés de crimes afin de ne pas ré-intégrer ces derniers et afin de les poursuivre en justice ;
- Rétablir dans les meilleurs délais l'autorité (forces de défense et de sécurité, justice) et les services (école, hôpitaux, etc.) de l'État sur l'ensemble du territoire ;
- Faciliter et soutenir le travail des ONG de protection des droits humains, des journalistes et des humanitaires sur l'ensemble du territoire ;
- Garantir dès que possible le retour des personnes déplacées et réfugiées.

Lutte contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves

- Mettre en place une Cellule spéciale d'enquête et d'instruction (CSEI) ou une structure similaire chargée d'enquêter, d'instruire et de poursuivre les auteurs des violations du droit international humanitaire et des droits humains, et composée de magistrats du Parquet, de magistrats instructeurs et d'officiers de police judiciaire, pouvant inclure du personnel étranger spécialisé et dont le mandat permettrait d'instruire les graves violations des droits de l'Homme perpétrées depuis 2004 ; garantir une représentation équitable de genre au sein de son personnel ainsi qu'une formation sur les crimes sexo-spécifiques et les crimes contre les enfants ;
- Assurer la sécurité du personnel de cette Cellule spéciale d'enquête et d'instruction (CSEI) et des personnels judiciaires en général ;
- Ouvrir une procédure judiciaire globale sur les crimes perpétrés depuis septembre 2012 sur le territoire centrafricain ;
- S'assurer que les auteurs connus des lynchages, en particulier celui de l'ENAM le 6 février 2014, soient effectivement poursuivis, arrêtés et jugés ;

- Engager des poursuites contre tous ceux qui soutiennent matériellement et financièrement les groupes armés, les milices et les groupes constitués qui commettent des exactions ;
- Dès la mise en place de la Cellule spéciale d'enquête et d'investigation ou de la structure similaire, organiser des auditions de victimes permettant la prise en compte de l'ensemble des crimes perpétrés en Centrafrique, notamment l'audition des victimes de crimes sexuels ; garantir des mesures de protection physique et psychologique aux victimes et aux témoins ;
- Adopter une loi instaurant une Chambre spécialisée mixte ou une juridiction similaire, composée de nationaux et d'internationaux, au sein des tribunaux centrafricains et chargée de juger les auteurs des violations des droits humains et d'exactions, particulièrement les auteurs de crimes internationaux, conformément aux dispositions du droit humanitaire et des droits de l'Homme et des dispositions du Statut de Rome intégrées au Code pénal centrafricain et sur la base des enquêtes de la CSEI, des travaux de la Commission nationale d'enquête mixte, de la mission d'enquête du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies et des informations des ONG ;
- Tenir dans les meilleurs délais une session spéciale correctionnelle pour juger les auteurs d'infractions relevant de cette catégorie ;
- Assurer dès que possible le redéploiement des personnels judiciaires sur l'ensemble du territoire ;
- Coopérer pleinement avec la Cour pénale internationale, conformément au principe de complémentarité visé dans le Statut de Rome et le cas échéant saisir à nouveau la CPI pour les crimes de sa compétence commis depuis septembre 2012 ;
- Établir un fonds de réparation pour les victimes des crimes internationaux avec le soutien de la communauté internationale ;
- Adopter une législation spécifique sur la lutte contre les violences sexuelles, notamment pour faciliter l'accès des femmes à la justice.

Administration de la justice

- Prendre toutes les mesures nécessaires pour que les arrestations et détentions soient conformes au Code de procédure pénale centrafricain et aux dispositions pertinentes du droit international des droits de l'Homme qui lient la Centrafrique, notamment dans le cadre de la coopération avec les forces internationales ;
- S'assurer que toutes les mesures soient prises afin de prévenir tout acte de torture et de mauvais traitements dans les centres de détention et que des enquêtes soit diligentées contre toute personne accusée d'avoir pratiqué de tels actes le cas échéant ;
- Fermer tous les lieux de détention illégaux existants et rétablir la prison des femmes de Bimbo ;
- Établir un plan d'action pour le renforcement de la justice avec le soutien de la communauté internationale ;
- Se conformer au Statut de Rome et abolir la peine de mort pour les crimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité prévus à l'article 158 du Code pénal centrafricain ;
- S'engager sur la voie de l'abolition de la peine de mort, conformément aux résolutions de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples en la matière.

Élections

- Engager dès que possible avec le soutien de la communauté internationale les mesures nécessaires à l'établissement d'un processus électoral pluraliste, libre et transparent notamment la remise en place d'un fichier d'état civil et de listes électorales fiables conformément au code électoral centrafricain ;
- Garantir la participation des personnes réfugiées et déplacées aux élections ;
- Proposer aux partis politiques une charte de principes et de comportement responsables pour les élections.

Droits économiques et sociaux

- Assurer dès que possible le paiement des salaires des fonctionnaires ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la corruption ;
- Lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles ;
- Rendre publics les contrats d'exploitation des ressources naturelles du pays ;
- Mettre en place un cadre juridique et institutionnel d'examen et d'approbation des nouveaux contrats étatiques afin d'en garantir la transparence et le contrôle démocratique.

Ratification des instruments internationaux et régionaux

- Ratifier la Charte africaine sur la démocratie, les élections, la gouvernance ; le Protocole à la Charte africaine sur les droits des femmes en Afrique ; le Protocole à la Charte africaine sur la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples et faire la déclaration à son Article 34.6 permettant aux ONG et aux individus de saisir directement la Cour ; la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés ; le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort.

II. À la communauté internationale

Aux bailleurs de fonds internationaux (États, organisations internationales, institutions financières)

- Verser dans les meilleurs délais les promesses de soutiens financiers accordés notamment aux conférences d'Addis Abeba et de Bruxelles ;
- Accorder dans les prochains jours une aide budgétaire afin de permettre à l'État centrafricain de payer ses fonctionnaires et de rétablir les services étatiques essentiels ;
- Poursuivre la mobilisation en faveur des besoins humanitaires des populations.

Au Conseil de sécurité des Nations unies

- Garantir que la mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) créée par la résolution 2149 (2014)⁹⁰ du 10 avril 2014 adoptée sous chapitre VII de la Charte, intègre :

90. [http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2149\(2014\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2149(2014)) et son mandat <http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/minusca/mandate.shtml>

- La mise en œuvre de mécanismes de vérification pour assurer qu'aucun responsable de violations des droits humains n'y soit intégré ;
- Un mandat et les moyens opérationnels nécessaires pour assurer la protection des civils et des défenseurs des droits humains ;
- Des structures de commandement claires et unifiées, intégrant une communication rapprochée avec la société civile pour garantir l'accès humanitaire et des observateurs indépendants de la société civile aux zones de conflit ;
- La formation des forces de défense et de sécurité au respect des droits humains et du droit international humanitaire, y compris pour les forces internationales qui seront sous mandat onusien, par des formateurs qui soient des experts juristes dotés d'une expérience de terrain de prévention, contrôle ou de traitement des violations des droits humains en période de conflit, et que ces formations contribuent effectivement, et à chaque étape des interventions (planification, commandement, exécution et monitoring), à l'instauration de garanties permettant la prévention, le contrôle, la remédiation et le rapport des violations des droits humains ; et que les formations s'accompagnent d'un reporting public régulier (à intervalles suffisamment courts pour permettre un contrôle effectif des opérations) des activités de formation réalisées, des mesures prises ainsi que des résultats acquis en matière de protection des droits humains.
- La présence et le déploiement d'observateurs droits de l'Homme des Nations unies et de l'Union africaine sur le terrain, en charge d'enquêter sur l'évolution de la situation des droits humains au Mali : en nombre suffisamment important pour couvrir l'ensemble du territoire et des opérations ; travaillant sous une direction commune, en étroite collaboration avec les formateurs des forces armées ; qu'ils surveillent, documentent et le cas échéant dénoncent les violations des droits humains commises par toutes les parties ; puissent enquêter sur les violations des droits humains intervenues sur l'ensemble du territoire centrafricain ; qu'ils puissent accompagner les autorités centrafricaines dans la prévention, la documentation, la répression et la réparation des violations des droits humains et la préparation du processus de justice, vérité et réconciliation décidé dans la feuille de route, en étroite coopération avec la Cour pénale internationale ; et qu'ils accordent une attention particulière aux crimes sexo-spécifiques, tout en œuvrant en étroite collaboration avec la société civile, tout particulièrement les associations centrafricaines de défense des droits humains ;
- Un mécanisme de sanctions individuelles pour les auteurs présumés de violation des droits humains, notamment ceux qui refuseraient de coopérer avec les institutions et mécanismes de lutte contre l'impunité complétant l'arsenal de mesures d'encadrement des missions accordées aux forces armées impliquées dans les opérations ;
- La mise en place avec le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies d'une supervision indépendante internationale de l'évolution des droits humains en Centrafrique, qui assurerait le suivi des recommandations adressées par la Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme aux autorités centrafricaines, coordonnerait les recommandations de l'ensemble des observateurs déployés sur le terrain, assisterait le gouvernement centrafricain dans la mise en œuvre de la feuille de route, et ferait rapport au Conseil de sécurité et au Conseil des droits de l'Homme ;
- Garantir au sein d'une mission de rétablissement de la paix, et d'ici là en soutenant la MISCA, la mise en œuvre de son mandat permettant de :
 - Garantir la protection des populations civiles, des personnes déplacées et des personnes réfugiées ;
 - Garantir spécifiquement la protection des journalistes et défenseurs des droits humains ;
 - Établir d'autres garnisons dans les principales villes du pays dotées de moyens logistiques et humains adaptés ;

- Multiplier les patrouilles de la Mission dans un large rayon d'action autour des garnisons pour prévenir les actes de violence et les violations des droits humains et faciliter les déplacements aériens ;
- Garantir la sécurité des institutions nationales, des représentations diplomatiques et des institutions internationales ;
- Faciliter la liberté de mouvement des personnes et des biens ;
- Faciliter la conduite des opérations humanitaires et du travail des organisations de défense des droits humains dans tout le pays ;
- Contribuer à la lutte contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves, via la coopération de la Mission avec la justice centrafricaine et internationale, le cas échéant ;
- Assortir cette nouvelle force d'observateurs indépendants pour garantir l'accomplissement de son mandat conformément au droit international des droits de l'Homme ;
- Adopter des mesures de sanction contre les individus présumés responsables de graves violations des droits humains, notamment contre les ex-chefs rebelles et les com-zones Séléka, y compris via le gel de leurs avoirs financiers.

De renforcer les moyens d'action et le mandat du Bureau intégré des Nations unies en RCA (BINUCA) pour notamment :

- Renforcer l'effectivité du soutien au processus de DDR des Séléka et des autres combattants rebelles ;
- Faciliter la réforme du secteur de sécurité, notamment à travers la formation des forces de sécurité nationales au respect des droits humains et du droit international humanitaire, et l'établissement d'un mécanisme effectif de *vetting* (l'exclusion des forces de défense et de sécurité de toute personne soupçonnée d'avoir commis des violations des droits humains) ;
- Renforcer son action s'agissant de la lutte contre l'impunité, notamment des crimes sexuels ;
- Créer une unité de protection des défenseurs des droits humains ;
- Inclure une action de formation et renforcement de la capacité d'action des organisations de la société civile ;
- Multiplier ses enquêtes – qui doivent être rendues publiques – sur la situation des droits humains sur l'ensemble du territoire ;
- Encourager les autorités à harmoniser le droit national avec le droit international et la ratification des instruments internationaux de protection des droits humains ;
- Soutenir la création d'une institution nationale des droits humains conforme aux Principes de Paris ;
- Appeler les autorités à la mise en œuvre d'une feuille de route droits humains incluant les présentes recommandations ;
- Adopter des sanctions, y compris individuelles contre les États ou les individus qui entraveraient les actions de sécurisation des populations et les actions des forces et des missions internationales et/ou qui soutiendraient financièrement, logistiquement ou militairement les groupes armés des Séléka, des anti-balaka ou tout autre groupe armé responsable de violations des droits humains en Centrafrique ;
- Rester saisi de la situation en RCA et condamner publiquement toute violation du droit international humanitaire et des droits humains perpétrée dans le pays.

Au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine

- Soutenir le déploiement de la MINUSCA ;
- Soutenir et renforcer les effectifs et le budget de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique (MISCA) le temps de la mise en place de la MISCA ;
- Rester saisi de la situation en RCA et condamner publiquement toute violation du droit international humanitaire et des droits humains perpétrée dans le pays.

III. Au Conseil des droits de l'Homme des Nations unies

- Publier dans les plus brefs délais son rapport sur la situation des droits de l'Homme en Centrafrique ;
- Rester saisi de la situation et faire passer la situation centrafricaine au point 4 de l'ordre du jour de la session du Conseil.

IV. À l'Union européenne

- Mobiliser les États membres afin d'augmenter leur participation en personnels, matériels et formation de l'EUFOR en Centrafrique ;
- Soutenir les autorités centrafricaines de transition dans la mise en œuvre et le financement de ces recommandations, notamment concernant la Cellule spéciale d'enquête et d'investigation (CSEI) et les Chambres spécialisées mixtes ainsi que la formation de leurs personnels et la sécurisation de ces organes ;
- Poursuivre et renforcer le soutien en faveur de la réforme du secteur de sécurité, notamment la formation des forces de défense et de sécurité ;
- Poursuivre et renforcer le soutien en faveur de la réforme de la justice et le rétablissement de la chaîne pénale, notamment la remise en place des organes et des bâtiments judiciaires, la formation des personnels judiciaires, la réhabilitation des centres de détention, la construction d'une nouvelle prison à Bangui ;
- Soutenir les organisations de défense des droits de l'Homme qui mènent des enquêtes et accompagnent les victimes des graves violations des droits de l'Homme devant la justice ;
- Rester saisi de la situation en RCA et condamner publiquement toute violation du droit international humanitaire et des droits humains perpétrée dans le pays ;
- Soutenir financièrement la MISCA et contribuer par la suite au financement et à la participation d'une mission onusienne de rétablissement de la paix ;
- Inclure les organisations de défense des droits humains dans le processus de dialogue politique renforcé tenu avec les autorités centrafricaines, et envisager la conditionnalité de son aide – non humanitaire – au respect d'une feuille de route droits de l'Homme ;
- S'assurer que l'aide fournie par l'UE privilégie le soutien à la justice et la mise en place d'un processus électoral libre et transparent et envoyer une mission de soutien et d'observation électorale ;
- S'assurer qu'il existe des indicateurs (*benchmark*) droits de l'Homme liés à la situation actuelle des droits de l'Homme en RCA s'agissant des négociations commerciales en cours entre l'UE et la RCA ;
- Soutenir la société civile par le financement de programmes d'action pour la protection des droits humains ;

V. À la Cour pénale internationale

Au Bureau du Procureur

- Réaffirmer de manière publique sa compétence sur les crimes commis depuis le 1^{er} juillet 2002 sur tout le territoire centrafricain, en particulier depuis septembre 2012 ;
- Mener une mission en RCA afin d'évaluer sa compétence sur les crimes commis en particulier depuis décembre 2012 ;
- Ouvrir une enquête *proprio motu* sur les crimes de la compétence de la CPI perpétrés en Centrafrique depuis septembre 2012 ;
- Examiner la responsabilité des chefs politiques et militaires des ex-Séléka pour leur responsabilité présumée dans la commission de crimes de guerre depuis septembre 2012, au premier chef desquels l'ex-président Michel Djotodia et l'ancien ministre de la Sécurité Nouredine Adam, tous deux réfugiés au Bénin, ainsi que le général Mahamat Baher, chef des renseignements des ex-Séléka ;
- Examiner la responsabilité des chefs des anti-balaka et de leurs soutiens financiers et logistiques pour leur responsabilité présumée dans la commission de crimes contre l'humanité perpétrés depuis juin 2013, notamment les chefs politiques et militaires des anti-balaka et de François Bozizé et son entourage ;
- Engager des poursuites à l'encontre de François Bozizé et toutes autres personnes responsables de crimes de sa compétence perpétrés depuis le 1^{er} juillet 2002 et en particulier lors du conflit de 2002-2003.

Au Greffe

- Maintenir l'opérationnalité du Bureau sur le terrain et l'information sur la compétence de la Cour au-delà de l'affaire Bemba.

Au Fonds au profit des victimes

- Maintenir les projets de soutien aux victimes de crimes sexuels et permettre leur extension pour inclure les victimes de violences sexuelles commises depuis mars 2003.



Présentation et description de la mission de l'Observatoire Centrafricain des Droits de l'Homme (OCDH)

L'Observatoire Centrafricain des Droits de l'Homme (**OCDH**) est une organisation non gouvernementale nationale, non partisane, de promotion et de protection des Droits de l'Homme, de droit centrafricain, créé le 29 juillet 1995 à Bangui ; membre des Organisations de la Société Civile (OSC), membre du réseau des ONG des droits de l'homme, Point focal de la société civile du Mécanisme d'alerte rapide en Afrique centrale MARAC CEEAC ; Point focal Bonne gouvernance des OSC des Grands Lacs. Organisation partenaire de la FIDH depuis 2002.

Les objectifs de l'OCDH, sont la promotion et protection des droits de l'Homme, notamment l'éducation, la diffusion relative aux droits humains et aux libertés fondamentales ; L'observation et la surveillance de ces droits et libertés ; Les études et recherches touchant aux droits de l'homme ; L'action humanitaire.

L'OCDH se fixe comme moyens d'action :

- L'organisation d'ateliers, de séminaires, de fora et de conférences ;
- La diffusion de l'information par les médias, par le moyen des communiqués de presse, reportage (radio et télévision) ;
- La sensibilisation et la conscientisation de l'opinion publique nationale et internationale ;
- L'exécution des programmes d'enseignement en collaboration avec les services intéressés de l'Administration Publique, les autres organisations nationales ou internationales des Droits de l'Homme ;
- Les démarches auprès des autorités compétentes en faveur des victimes de l'arbitraire et des prisonniers d'opinion ;
- L'assistance aux personnes victimes de violation de leurs droits fondamentaux et aux personnes traduites en justice pour délit d'opinion ;
- La participation aux manifestations nationales ou internationales en matière des Droits de l'Homme ;

- La consultation des représentants de l'État et des Organisations Internationales qualifiés sur des sujets d'intérêt particulier.

Pour remplir sa mission, l'OCDH s'engage à dénoncer :

- Toutes formes d'atteintes aux droits fondamentaux de la personne humaine et aux libertés individuelles et collectives ;
- Toutes manifestations à caractère raciste ou ethnique, xénophobe ou les entraves diverses à l'émancipation et au développement des peuples autochtones et des minorités ;
- Toutes formes de pression morale ou physique sur les peuples autochtones.

Les Principaux Bailleurs de l'OCDH : Ambassade de France, Ambassade des Etats Unis d'Amérique, Ambassade d'Allemagne, Cordaid des Pays Bas, Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire (CCFD - Terre solidaire), PNUD, FERN, Union Européenne, BINUCA

Les ONG internationales Partenaires de l'OCDH dans la mise en œuvre des projets : CCFD ; International Medical Comitee (IMC), COOPI, Mercy Corps, Première Urgence, IRC, CICR, ACORD International, FIDH.

Responsable :

Maître Mathias Barthelemy MOROUBA,
Vice-président du Conseil Exécutif

Contact OCDH :

Avenue Benz-VI BP: 1825 BANGUI RCA
Tél. : (236) 75503813 / 75203505
Fax : (236) 21 61 35 61
Email : ocdh@yahoo.fr

LCDH

Ligue centrafricaine des droits de l'Homme

La ligue Centrafricaine des droits de l'homme (LCDH) est une association non gouvernementale créée le **11 Juin 1991** et reconnue par l'État Centrafricain.

Elle est la première organisation centrafricaine de défense et de protection des droits de l'homme, née à la faveur de la libéralisation de la vie publique caractérisée par le multipartisme et l'éclosion de la société civile. Cette organisation s'est caractérisée sur le plan national par la formation de la conscience citoyenne, et a créé, dans un pays marqué par une très longue période de parti unique, des rapports de forces qui lui ont valu un renom au plan national et international.

La LCDH a pour objet, la promotion, la protection et la défense des droits de la personne humaine.

La LCDH s'appuie sur les instruments nationaux et internationaux pour atteindre ses objectifs ; notamment la déclaration universelle des droits de l'homme du 10 Décembre 1948, la charte africaine des droits de l'homme de 1981, les conventions et accords dûment ratifiés par la RCA et les textes législatifs et réglementaires qui protègent la personne humaine.

Elle avait avant le conflit jusqu'à 6 000 adhérents, repartis sur toute l'étendu du territoire national. Elle comprend 8 comités d'arrondissement à Bangui, 16 comités préfectoraux et 72 comités sous-préfectoraux.

Son siège est à Bangui. La LCDH mène ses activités sur un territoire de 622 000 Km² pour une population d'environ 4 millions d'habitants.

Établir les faits

Des missions d'enquête et d'observation judiciaire

Depuis l'envoi d'un observateur judiciaire à un procès jusqu'à l'organisation d'une mission internationale d'enquête, la FIDH développe depuis cinquante ans une pratique rigoureuse et impartiale d'établissement des faits et des responsabilités. Les experts envoyés sur le terrain sont des bénévoles.

La FIDH a mandaté environ 1 500 missions dans une centaine de pays ces 25 dernières années.

Ces actions renforcent les campagnes d'alerte et de plaidoyer de la FIDH.

Soutenir la société civile

Des programmes de formation et d'échanges

En partenariat avec ses organisations membres et dans leur pays, la FIDH organise des séminaires, tables rondes... Ils visent à renforcer la capacité d'action et d'influence des défenseurs des droits de l'Homme et à accroître leur crédibilité auprès des pouvoirs publics locaux.

Mobiliser la communauté des États

Un lobbying permanent auprès des instances intergouvernementales

La FIDH soutient ses organisations membres et ses partenaires locaux dans leurs démarches au sein des organisations intergouvernementales. Elle alerte les instances internationales sur des situations de violations des droits humains et les saisit de cas particuliers. Elle participe à l'élaboration des instruments juridiques internationaux.

Informer et dénoncer

La mobilisation de l'opinion publique

La FIDH alerte et mobilise l'opinion publique. Communiqués et conférences de presse, lettres ouvertes aux autorités, rapports de mission, appels urgents, web, pétitions, campagnes... La FIDH utilise ces moyens de communication essentiels pour faire connaître et combattre les violations des droits humains.

La FIDH
fedère 178 organisations de
défense des droits humains
réparties sur les **5 continents**

FIDH - Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

17, passage de la Main-d'Or - 75011 Paris - France

CCP Paris: 76 76 Z

Tél: (33-1) 43 55 25 18 / Fax: (33-1) 43 55 18 80

www.fidh.org

Directeur de la publication: Karim Lahidji

Rédacteur en chef: Antoine Bernard

Auteur: Florent Geel

Contributeurs: Benoît Van Der Meerschen, Roch N'Zobo

Coordination: Florent Geel

Design: Bruce Pleiser / Relecture: Stéphanie Geel

La FIDH
 fédère 178 organisations de
 défense des droits humains
réparties sur les **5 continents**



CE QU'IL FAUT SAVOIR

La FIDH agit pour la protection des victimes de violations des droits de l'Homme, la prévention de ces violations et la poursuite de leurs auteurs.

Une vocation généraliste

La FIDH agit concrètement pour le respect de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme – les droits civils et politiques comme les droits économiques, sociaux et culturels.

Un mouvement universel

Créée en 1922, la FIDH fédère aujourd'hui 178 organisations nationales dans plus de 100 pays. Elle coordonne et soutient leurs actions et leur apporte un relais au niveau international.

Une exigence d'indépendance

La FIDH, à l'instar des ligues qui la composent, est non partisane, non confessionnelle et indépendante de tout gouvernement.

fidh

Retrouvez les informations sur nos 178 ligues sur www.fidh.org